



## Rapport financier 2012

# Informations financières 2012

**Assemblée générale mixte du 22 mai 2013**

# Sommaire

## Comptes consolidés

- Rapport du conseil d'administration Page 6
- Etat consolidé de situation financière Page 24
- Compte de résultat consolidé Page 25
- Etat du résultat global Page 25
- Etat consolidé des flux de trésorerie Page 26
- Etat consolidé des variations des capitaux propres Page 27

## Annexe des comptes consolidés

- Informations relatives au groupe Spir Communication Page 28
- Périmètre de consolidation Page 28
- Référentiel comptable, modalités de consolidation,  
méthodes et règles d'évaluation Page 30
- Evénements significatifs de l'exercice Page 41
- Explication des postes du bilan et du compte de résultat Page 41
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Page 63

## Comptes sociaux

- Comptes sociaux Spir Communication SA Page 65
- Annexe des comptes sociaux Page 68
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Page 81



## Autres rapports et documents juridiques

- Rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) annexé au rapport du conseil d'administration et attestation de KPMG (Annexe 1) Page 84
- Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 (Annexe 2) Page 85
- Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication (Annexe 3) Page 94
- Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Spir Communication Page 118
- Rapport spécial sur les opérations réalisées en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions (Annexe 4) Page 120
- Rapport spécial sur les opérations réalisées au titre d'attributions gratuites d'actions (Annexe 5) Page 121
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Page 122
- Liste des mandats des mandataires sociaux au 31 décembre 2012 (Annexe 6) Page 125
- Rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 d'acquérir des actions de la société (Annexe 7) Page 129
- Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'obtenir l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 d'acquérir des actions de la société (Annexe 8) Page 131
- Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites (Annexe 9) Page 133



## Attestation du rapport financier annuel Exercice 2012

**J**'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Louis Echelard

Président du conseil d'administration

# COMPTES CONSOLIDES

## Rapport du conseil d'administration

Rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport du groupe  
Assemblée générale mixte du 22 mai 2013

Le groupe Spir Communication affiche une bonne résistance au cours de l'exercice 2012 malgré un second semestre peu porteur.

Cette résistance se traduit notamment par un chiffre d'affaires de 542,5 millions d'euros et un résultat opérationnel courant de 10,0 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires internet atteint 112,3 millions d'euros et représente 55,6 % du chiffre d'affaires global cumulé des activités Médias Généralistes, Médias Thématiques Immobilier et Médias Thématiques Automobile, et 20,7 % du chiffre d'affaires global du groupe.

Le premier semestre 2012 a vu la finalisation des processus de cession des activités de Distribution de Colis et de Concept Multimédia Belgique et Tchèque.

La situation financière du groupe est saine, avec un endettement net limité à 10,90 % des capitaux propres consolidés.

### Evolution du groupe Spir Communication en 2012

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 ainsi que les informations comparatives 2011 ont été préparés en appliquant les seules règles de reconnaissance et d'évaluation figurant dans les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

La base de préparation des informations financières consolidées résulte en conséquence des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2012 telles qu'elles sont adoptées au 31 décembre 2012 par l'Union Européenne.

Suite à la finalisation des processus de cession des activités Colis et Concept Multimédia Belgique et Tchèque engagés par le groupe en 2011, des retraitements sur le compte de résultat et le bilan ont été opérés afin d'être en conformité avec la norme IFRS 5.

Pour chacune des périodes présentées :

- au niveau du compte de résultat, ces retraitements consistent à présenter les charges et produits nets sur une ligne spécifique « Résultat net d'impôt des activités cédées »,
- au bilan, les actifs et passifs relatifs aux activités cédées sont présentés sur les lignes « Actifs non courants cédés » et « Passifs associés aux actifs non courants cédés ».



## Comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires	542,6	542,5	
Résultat opérationnel courant	13,3	10,0	- 24,8 %
Résultat opérationnel	3,0	3,5	+ 16,7 %
Résultat net avant résultat des activités en cours de cession	1,0	1,0	
Résultat des activités cédées (*)	(54,5)	(5,7)	
Résultat net consolidé	(53,5)	(4,7)	
Résultat net part du groupe	(53,0)	(4,7)	

\* Activités Colis et Concept Multimédia Belgique et Tchéquie

### Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2012 du groupe Spir Communication est stable. Il s'élève à 542,5 millions d'euros sur le nouveau périmètre des activités du groupe.

Des évolutions et des performances contrastées sont à mettre en évidence.

Les activités de Médias Thématiques sont en progression significative par rapport à l'exercice 2011. En effet, l'activité Médias Thématiques Immobilier enregistre une progression de + 10,9 % pour atteindre 73,2 millions d'euros et l'activité Médias Thématiques Automobile accroît son chiffre d'affaires de 6,6 % à 48,2 millions d'euros.

L'activité Imprimerie affiche une résistance certaine au niveau de son chiffre d'affaires externe qui progresse de 3,4 % et s'élève à 42,2 millions d'euros.

Deux activités affichent des difficultés plus marquées pour 2012. Il s'agit des Médias Généralistes dont le chiffre d'affaires diminue de 8,8 % à 80,5 millions d'euros et de la Distribution d'Imprimés Publicitaires dont le chiffre d'affaires décroît de 3,1 % à 298,4 millions d'euros.

### Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé atteint 10,0 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Sont à souligner les performances des sites Logic-Immo.com et de LaCentrale.fr ainsi que la réduction significative de la perte de l'activité Médias Généralistes.

### Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé 2012 s'élève à 3,5 millions d'euros. Il progresse de 16,7 % par rapport à l'exercice 2011.

Il intègre notamment :

- un produit de 10,0 millions d'euros relatif à un complément de prix lié à l'opération de vente réalisée en 2010 de la société Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site Leboncoin.fr,
- des provisions nettes couvrant des risques juridiques, commerciaux et sociaux pour 9,3 millions d'euros, des coûts de réorganisation pour 3,4 millions d'euros,
- des coûts nets de restructuration pour les Imprimeries IPS de 2,5 millions d'euros,
- des dépréciations d'actifs corporels et incorporels pour 1,0 million d'euros.

## Le résultat net consolidé

Après prise en compte d'un résultat financier à - 1,4 million d'euros, d'une charge d'impôt nulle, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour - 1,2 million d'euros et d'une perte nette des activités cédées pour - 5,7 millions d'euros, l'exercice se solde par une perte de - 4,7 millions d'euros à comparer avec une perte de - 53,5 millions d'euros en 2011.

Le résultat net des activités cédées est constitué de compléments de recapitalisation préalable à la cession de l'activité de Distribution de Colis et de Concept Multimédia Belgique et Tchèque.

## Le résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe est une perte de - 4,7 millions d'euros, à comparer à une perte de - 53,0 millions d'euros en 2011. Le résultat net part du groupe par action, calculé sur 6 245 411 actions s'élève à - 0,76 euro.

## Le bilan

Les fonds propres du groupe s'élèvent à 213,1 millions d'euros. Leur variation par rapport à l'exercice précédent correspond au résultat net de l'exercice 2012 (- 4,7 millions d'euros).

Les provisions pour risques et charges augmentent de 10,0 millions d'euros et couvrent notamment l'évolution des risques juridiques, commerciaux et sociaux.

La part des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 56,1 % du montant de la dette brute et s'analyse comme suit :

- 12,5 millions d'euros constitués d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 3,795 %, marge incluse,
- 9,5 millions d'euros de crédit-baux dont la rémunération est principalement un taux fixe avec une valeur moyenne de 4,29 %, marge incluse,
- 0,1 million d'euros constitué d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 0,987 %, marge incluse au 31/12/2012,
- 1,2 million d'euros au titre de la couverture de juste valeur des « swaps ».

La maturité des emprunts et des crédits-baux est de 3,08 ans.

Le taux moyen du financement par endettement long terme est de 3,99 %, marge incluse.

Les dettes à court terme (inférieures à 1 an), soit 18,2 millions d'euros, sont composées des échéances à venir en 2013 des prêts et crédits moyens et long terme (11,4 millions d'euros) et de l'encours d'affacturage (6,8 millions d'euros) au 31/12/2012.

Les actifs immobilisés nets (actifs non courants, y compris les impôts différés) s'élèvent à 273,3 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ils sont stables par rapport au 31 décembre 2011 (275,2 millions d'euros).

Le bilan est impacté tant pour l'actif (- 18,6 millions d'euros) que pour le passif (- 45,1 millions d'euros) de la cession effective des activités de Distribution de Colis et de Concept Multimédia Belgique et Tchèque.

Ces éléments étaient regroupés sur une seule ligne d'actifs (Actifs non courants des activités cédées) et de passifs (Passifs associés aux actifs non courants des activités cédées) au 31 décembre 2011.



## Flux de trésorerie

La trésorerie du groupe décroît au cours de l'exercice de 27,9 millions d'euros.

Les flux nets relatifs à l'activité progressent de 8,4 millions d'euros au cours de la période (+ 20,0 millions d'euros en 2012, 11,6 millions d'euros en 2011).

La capacité d'autofinancement avant impôt s'élève à 17,2 millions d'euros à comparer avec 24,5 millions d'euros en 2011. Cette diminution (- 7,3 millions d'euros) s'explique principalement par la baisse du niveau d'Ebitda (Earnings before interest, taxation, depreciation and amortization) en lien avec l'évolution de l'activité et les charges opérationnelles non courantes décaissées au cours de la période.

Les investissements (nets de cession) de la période s'élèvent à 13,2 millions d'euros, dont 4,4 millions d'euros dédiés aux activités internet, aux systèmes d'information et aux progiciels, et 3,8 millions d'euros pour l'acquisition d'une rotative labeur sur le site de Pacy.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à - 4,5 millions d'euros. Ils intègrent l'ensemble des échéanciers des emprunts bancaires, des crédits-baux et des intérêts rattachés, le financement de la rotative précédemment cité et le recours à l'affacturage au 31/12/2012.

Enfin, les flux nets liés aux activités cédées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à - 26,5 millions d'euros.

Ils sont constitués essentiellement des opérations de recapitalisation préalable aux cessions des activités de Distribution de Colis et de Concept Multimédia Belgique et Tchèque.

Ces recapitalisations sont l'explication principale de la diminution de la trésorerie du groupe pour l'exercice 2012.

## Indications sur l'utilisation des instruments financiers du groupe

Les objectifs et la politique du groupe en matière de gestion des risques financiers sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

## Evolution et résultats des activités du groupe Spir Communication en 2012

La contribution de chaque activité à l'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé du groupe Spir Communication est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Médias Généralistes <i>TOP / Topannonces.fr</i>	82,8	80,5	- 2,8 %
Médias Thématiques Immobilier <i>Logic-Immo.com</i>	66,0	73,2	+ 10,9 %
Médias Thématiques Automobile <i>LaCentrale.fr/Caradisiac.com</i>	45,2	48,2	+ 6,6 %
Imprimerie Imprimeries IPS	40,8	42,2	+ 3,4 %
Distribution d'Imprimés Publicitaires <i>Adrexo</i>	307,8	298,4	- 3,1 %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>542,6</b>	<b>542,5</b>	

### MEDIAS GENERALISTES

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires externe	82,7	80,5	- 2,8 %
dont Presse	60,2	52,8	- 12,3 %
dont Internet	22,5	27,0	+ 22,6 %
Résultat opérationnel courant	(19,0)	(10,7)	+ 43,7 %

La mutation de la presse gratuite d'annonces vers une gamme constituée d'un véritable magazine diffusé sous la marque TOP et de services internet diversifiés s'est poursuivie durant l'exercice 2012.

Pour la composante Presse, la baisse des parutions a été volontaire pour s'adapter aux besoins des annonceurs et à la nécessité d'accorder du temps à la force commerciale pour promouvoir les offres internet.

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires Internet représente désormais 34 % du chiffre d'affaires global. Sur un marché peu porteur, l'activité Médias Généralistes maintient son chiffre d'affaires (- 2,8 %) et progresse en marge brute de 5 %. Couplée à l'adaptation des coûts, cette politique permet une réduction de 43,7 % de la perte d'exploitation à - 10,7 millions d'euros.

## MEDIAS THEMATIQUES IMMOBILIER

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires externe	66,0	73,2	+ 10,9 %
dont Presse	36,2	36,1	- 0,3 %
dont Internet	29,8	37,1	+ 24,5 %
Résultat opérationnel courant	7,6	7,7	+ 1,3 %

Désormais centré sur la France et la Suisse, le chiffre d'affaires de l'activité Médias Thématiques Immobilier, sur un marché au ralenti, est en progression globale de 10,9 % pour l'exercice 2012 et atteint 73,2 millions d'euros.

Il est stable pour sa composante Presse et progresse de 24,5 % pour sa composante Internet.

Il est à noter que l'activité de Logic-Immo.com est désormais réalisée à 50,6 % sur internet.

Le résultat opérationnel courant de l'activité Médias Thématiques Immobilier est en légère progression (+ 1,3 %) et atteint 7,7 millions d'euros. Il convient de souligner que l'exercice a été marqué par des investissements marketing et de remise à niveau du site Logic-Immo.com justifiés par la volonté d'améliorer son efficacité pour les professionnels de l'immobilier.

## MEDIAS THEMATIQUES AUTOMOBILE

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires externe	45,2	48,2	+ 6,6 %
dont Presse	0,9	0,7	- 22,2 %
dont Internet	44,3	47,5	+ 7,2 %
Résultat opérationnel courant	16,7	18,7	+ 12,0 %

Les sites internet LaCentrale.fr et Caradisiac.com sont en progression de 6,6 % pour le chiffre d'affaires (48,2 millions d'euros) et de 12,0 % pour le résultat opérationnel courant (18,7 millions d'euros).

Dans un marché automobile en décroissance, l'activité Médias Thématiques Automobile poursuit son développement, enrichit et différencie sa gamme de services et attire toujours plus d'internautes et d'annonceurs.

Cette stratégie lui permet de consolider son niveau de rentabilité.

## IMPRIMERIE

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires total	85,0	79,1	- 6,9 %
Chiffre d'affaires externe	40,8	42,2	+ 3,4 %
Résultat opérationnel courant	(3,7)	(5,6)	- 51,4 %

Le chiffre d'affaires externe de l'activité d'Imprimerie progresse de 3,4 % et atteint 42,2 millions d'euros. Il s'agit d'une réelle performance dans un marché en grande difficulté.

Cette progression est cependant insuffisante pour compenser la poursuite de la baisse des productions internes ; le chiffre d'affaires global de l'activité d'Imprimerie baisse de 6,9 % à 79,1 millions d'euros. Cette diminution des productions internes est la conséquence de la politique volontariste du Groupe de migration des activités Presse vers l'Internet.

Le résultat opérationnel courant se dégrade de 1,9 million d'euros (5,6 millions d'euros), ce qui justifie les adaptations engagées tant en terme d'innovation pour les offres commerciales que d'optimisation des processus de production.

## DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires externe	307,8	298,4	- 3,1 %
Résultat opérationnel courant	13,6	(0,1)	- 100,7 %

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de Distribution d'Imprimés Publicitaires est en diminution de 3,1 % en 2012.

La résistance des marchés locaux ne suffit pas à compenser la perte de volume d'affaires subie par la régie nationale. Ce manque de volume, couplé à la hausse du SMIC, explique la dégradation du résultat opérationnel courant de la période à - 0,1 million d'euros.

## Perspectives d'avenir

Le groupe Spir Communication, désormais centré sur des activités dont la mission est de générer du trafic de prospects et de clients pour les annonceurs, a pour objectif de poursuivre sa transformation, tant au niveau de ses offres commerciales, de son organisation que de ses coûts.

## Rapport RSE 2012 du groupe Spir Communication

Le rapport RSE 2012 du groupe Spir Communication est annexé au présent rapport de gestion (annexe n° 1). Il est également présenté sur le site internet du groupe [www.spir.fr](http://www.spir.fr) dans la rubrique «Groupe/ Développement durable».

## Evénements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 18 mars 2013, Jean-Michel Neyret a rejoint le groupe Spir Communication au poste de Directeur Général.

## Evolution des activités de la société Spir Communication en 2012

Les principaux soldes du compte de résultat de la société Spir Communication SA sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Chiffre d'affaires	16,0	8,0
Résultat d'exploitation	(1,9)	0,0
Résultat financier	(42,1)	2,0
Résultat exceptionnel	(0,5)	(4,1)
Impôt	(0,8)	4,4
Résultat net	(45,3)	2,3

Le chiffre d'affaires qui s'élève à 8,0 millions d'euros est constitué principalement de prestations de management facturées aux filiales du groupe. En 2011, ce chiffre d'affaires comprenait également la facturation des prestations d'assistance aux filiales pour les fonctions support du groupe. A compter de 2012, ces prestations sont facturées par une filiale dédiée de Spir SA qui héberge ces fonctions support.

Le résultat d'exploitation est nul compte tenu de la refacturation des coûts relatifs au management portés par Spir SA. En 2011, la perte d'exploitation de - 1,9 million d'euros était principalement due aux frais relatifs au dossier de cession de la filiale Adrexo Colis.

Le résultat financier s'élève à 2,0 millions d'euros, il comprend notamment des dividendes perçus à hauteur de 11,7 millions d'euros, une provision sur compte courant d'une filiale déficitaire pour un montant de 12,2 millions d'euros ainsi qu'une reprise de provision sur titres de participation à hauteur de 3,0 millions d'euros.

En 2011, le résultat financier intégrait une provision pour dépréciation des titres Adrexo Colis pour 19,7 millions d'euros et une provision pour charge couvrant la recapitalisation préalable à la cession de ces titres.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 4,1 millions d'euros, il est impacté à hauteur de 3,7 millions d'euros par le coût de la recapitalisation préalable à la cession de la filiale Adrexo Colis.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 4,4 millions d'euros, le résultat net s'élève à 2,3 millions d'euros.

### Prise de participations financières

Concernant les participations financières, en 2012, Spir Communication a réalisé les opérations suivantes :

- En date du 15 mars 2012, prise de participation à hauteur de 22 % dans le capital de la société Prixing SAS RCS Paris 529 991 119 au capital de 291 676 € divisé en 291 676 actions de 1 € chacune.

L'activité de cette filiale est mentionnée dans le paragraphe « Activités et résultats des filiales ».

## Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des échéances des dettes fournisseurs de la société, par date d'échéance, y compris les fournisseurs qui sont des sociétés appartenant au groupe Spir Communication, à la clôture des deux derniers exercices :

### Au 31 décembre 2012 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2013 : 1,1 million d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2013 et le 28/02/2013 : 0

### Au 31 décembre 2011 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2012 : 2,9 millions d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2012 et le 29/02/2012 : 0,5 million d'euros.

## Activités et résultats des filiales et des participations

Les résultats sociaux des principales filiales et participations de la société Spir Communication sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>		Chiffre d'affaires		Résultat net	
		2011	2012	2011	2012
Regicom	Régie journaux gratuits	87,0	84,6	(16,0)	(11,8)
Adrexo	Distribution d'imprimés publicitaires	314,9	303,5	(3,0)	(7,1)
Cip	Gestion administrative	0,6	19,4	(0,6)	(0,3)
Imprimeries IPS	Imprimerie rotativiste	85,0	79,1	(2,4)	(8,7)
Concept Multimédia	Edition thématiques immobiliers	67,1	75,3	(4,5)	4,4
Car&BoatMédia Holding	Holding			7,2	11,7
Les Oiseaux	Société Civile Immobilière	0,3	0,3		
20 Minutes France	Edition de journaux d'information gratuits	60,5	58,6	1,7	0,1
Advertising Productions	Préparation, assemblage et conditionnement d'objets ou documents distribués en boîtes aux lettres ou en dépôts	0,6	3,3	(1,7)	(3,8)
Spir Médias 1	Services internet Aix-en-Provence				
Spir Médias 2	Services internet Aix-en-Provence				
Média Courtage	Courtage en ligne d'assurances	0,1	0,6	(1,9)	(2,8)
Prixing	Application mobile à destination des consommateurs pour faciliter leurs courses de tous les jours	N/A	0,2	N/A	(0,3)

## Actionnariat et cours de bourse

### Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital et des droits de vote de la société Spir Communication SA est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Nombre d'actions détenues au 31/12/2012</b>	<b>Capital % 31/12/2012</b>	<b>Capital % 31/12/2011</b>	<b>Droits de vote théoriques % 31/12/2012</b>	<b>Droits de vote nets % 31/12/2012</b>
Prépart SCS	3 485 692	55,8 %	55,8 %	67,1 %	61,6 %
Sofiouest SA	662 348	10,6 %	10,6 %	12,7 %	15,6 %
Actions propres	162 797	2,6 %	2,6 %	1,6 %	-
Public	1 934 574	31,0 %	31,0 %	18,6 %	22,8 %
<b>Total</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Nous rappelons que les filiales contrôlées par Spir Communication ne détiennent aucune action de son capital social.

Les salariés du groupe Spir Communication détiennent moins de 1 % du capital à travers le plan d'épargne entreprise.

Les informations relatives aux acquisitions d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement ou de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants figurent dans le rapport spécial en annexe au présent rapport (annexe n° 4 et n° 5).

Le capital social de la société est détenu par la société Sofiouest SA (RCS Rennes 549 200 509), à hauteur de 66,42 %, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société Prépart qu'elle contrôle ; par l'actionnariat public à hauteur de 31,0 %, et 2,6 % du capital est détenu par la société elle-même. Les actions détenues par la société elle-même sont destinées à réguler le cours de l'action, octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions et financer des opérations de croissance (ainsi que l'a autorisé l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 mai 2012).

La société Sofiouest SA détient également 79,8 % des droits de vote théoriques et 77,2 % des droits de vote nets de la société ; en conséquence la société n'est pas susceptible de faire aisément l'objet d'une offre publique. Par ailleurs, les dispositions de l'article 29 des statuts de la société prévoient un droit de vote double des actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Le pourcentage des droits de vote double s'élève à 66,4%.

### Evolution du cours de bourse

Le cours a baissé de 35 % au cours de l'exercice, évoluant de 21,26 euros le lundi 2 janvier 2012 à 13,80 euros le lundi 31 décembre 2012.



## Options de souscription et d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice.

La situation des options valides se présente ainsi au 31 décembre 2012.

Date d'attribution et type d'options	Prix d'exercice (en euros)	Options valides au 31/12/2012	Augmentation de capital	Période d'exercice
19/05/2005 Achat	147,02	17 050		19/05/2009 au 19/05/2013
18/05/2006 Achat	122,91	19 990		18/05/2010 au 18/05/2014
15/05/2007 Achat	105,26	16 575		15/05/2011 au 15/05/2015
<b>Total</b>		<b>53 615</b>	<b>0</b>	

Par ailleurs, l'assemblée générale du 23 mai 2012 a autorisé le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation a été donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration de consentir ces options ou attributions gratuites (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation a été donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'assemblée.

Aucune autre délégation de compétence ou de pouvoir n'a été octroyée par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

## Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le conseil d'administration a estimé que les recommandations publiées conjointement le 6 octobre 2008 par l'AFEP et le MEDEF relatives aux conditions de rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la politique de gouvernance du groupe Spir Communication et a constaté qu'une grande partie de ces recommandations étaient déjà appliquées.

En conséquence, et en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié constitue désormais le code de gouvernement d'entreprise de référence pour Spir Communication.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 par la société, les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par les sociétés qui la contrôlent au sens de ce même article, à savoir la SCS Prépart et Sofiouest SA :

**Monsieur Louis Echelard** Président Directeur Général et administrateur de Spir Communication SA, représentant permanent de Spir Communication SA à la présidence de Adrexo SAS, Advertising Productions SAS, de Car&Boat Média SAS, de Concept Multimédia SAS, des Imprimeries IPS SAS, de Regicom SAS, de Spir Médias 1 SAS, de Spir Médias 2 SAS, Président de Carboatmédia Holding SAS, membre du conseil de surveillance de 20 minutes France SAS, a perçu la somme de 470 milliers d'euros. Cette somme se compose d'un salaire fixe égal à 450 milliers d'euros, et de jetons de présence pour un montant de 20 milliers d'euros versés par Spir Communication SA.

**Monsieur François-Régis Hutin**, administrateur de Spir Communication SA, cogérant de Prépart SCS, Président de Sofiouest SA (jusqu'au 11 septembre 2012), Administrateur de Sofiouest SA, et Président Directeur Général de Sofiouest SA depuis le 11 septembre 2012, représentant de Sofiouest SA au conseil d'administration de Spir Communication SA (depuis le 11 septembre 2012) a perçu la somme de 56 milliers d'euros versée par Sofiouest SA, 21 milliers d'euros versés par la SCS Prépart ainsi que 10 milliers d'euros au titre de jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Monsieur Paul Museux**, administrateur de Spir Communication SA et administrateur de Sofiouest, cogérant de la Prépart SCS jusqu'au 12 décembre 2012, a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA ainsi que 20 milliers d'euros au titre de jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**La société Sofiouest**, administrateur de Spir Communication SA, représentée par Gilles Moutel jusqu'au 11 septembre 2012 puis par François-Régis Hutin à compter du 11 septembre 2012, a perçu la somme de 20 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Monsieur Gérard Bécue (décédé le 6 mars 2013)**, administrateur de Spir Communication SA et de Sofiouest SA et membre de comités de Spir Communication SA a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA et la somme de 20 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Monsieur Georges Coudray**, administrateur de Spir Communication SA, Vice-Président et administrateur de Sofiouest SA et Cogérant de Prépart à compter du 12 décembre 2012 a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA, la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA et la somme de 3 milliers d'euros au titre d'une rémunération reçue de la SCS Prépart.

**Monsieur François-Xavier Hutin**, administrateur de Spir Communication SA et de Sofiouest SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA et la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Monsieur Patrice Hutin**, administrateur de Spir Communication SA et de Sofiouest SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA et la somme de 15 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Philippe Toulemonde**, administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Monsieur Henri Tracou**, administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Madame Arielle Dinard**, administratrice de Spir Communication SA a perçu la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.

**Monsieur Camille Thiery**, mandataire social ayant démissionné de ses fonctions le 15 décembre 2011, a perçu la somme de 20 milliers d'euros au titre des jetons de présence (Exercice 2011).



Les mandataires sociaux n'ont pas exercé de levées d'options au cours de l'exercice.

Par ailleurs, il n'existe aucune rémunération différée ou engagement particulier pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux, dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, la cessation ou le changement de fonction.

## Opérations sur titres des mandataires sociaux et des dirigeants

Seul le Président Directeur Général a réalisé le 30 novembre 2012 une opération d'achat de 950 actions de la société au prix unitaire de 14,38 euros.

Conformément à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier, cette opération a été déclarée à l'Autorité des Marchés Financiers le 3 décembre 2012.

## Informations diverses

### Conventions relevant des articles L. 225-38 et s. du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que nos commissaires aux comptes vous soumettront.

### Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, la société a conduit des travaux de recherche et de développement dans le cadre de ses activités internet et distribution adressée mais la nature de ces travaux ne permet pas de les inscrire à l'actif du bilan.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Au titre de l'exercice, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 17 563 € et ont donné lieu à une imposition de l'ordre de 5.854 €.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été opérée.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (annexe des comptes sociaux), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## Mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, est présenté en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (annexe n° 6).

## Evénements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous précisons que par décision en date du 3 avril 2013, le conseil d'administration a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. En conséquence, depuis cette date, Monsieur Jean-Michel Neyret a été nommé en qualité de Directeur Général du groupe, Monsieur Louis Echelard continuant quant à lui à assurer la Présidence du conseil d'administration.

# Présentation des résolutions

## Approbation des comptes annuels

---

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire (*première résolution*) d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 17 563 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5 854 euros.

## Quitus aux administrateurs

---

Il est demandé à l'assemblée générale ordinaire (*deuxième résolution*) de donner quitus de leur gestion aux administrateurs et de décharger de leurs missions les Commissaires aux Comptes de la société.

## Affectation du résultat

---

Il est proposé à l'assemblée générale l'affectation et la répartition suivantes du résultat de l'exercice (*troisième résolution*):

Résultat de l'exercice : 2 344 524 euros  
Soit un total à répartir de : 2 344 524 euros

Report à nouveau : 2 344 524 euros qui serait ainsi ramené de (45 338 902) euros à (42 994 378) euros

Total réparti : 2 344 524 euros

Il est par ailleurs rappelé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

## Approbation des comptes consolidés

---

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire (*quatrième résolution*) d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## Conventions relevant des articles L. 225-38 et s. du Code de commerce :

---

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que les Commissaires aux Comptes vous soumettront en vue de leur approbation (*cinquième résolution*).

## Renouvellement de mandats d'administrateurs

---

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Tracou pour une nouvelle période de six années (*sixième résolution*).

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Gérard Bécue, décédé (*septième résolution*).

## Fixation du montant des jetons de présence

---

Il est demandé à l'assemblée générale ordinaire de se prononcer sur le montant global des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice en cours, qu'il est proposé de fixer à la somme de 140.000 euros (*huitième résolution*).

## Autorisation d'opérer en bourse

---

En vue de valider les acquisitions, par la société de ses propres actions (*neuvième résolution*), est joint en annexe au présent rapport (annexe n° 7), le rapport établi par le conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012.

Il est par ailleurs demandé à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions (*dixième résolution*) dont le descriptif est donné aux termes du rapport du conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe n° 8 du présent rapport.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

## Autorisation de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions

---

1. Il est demandé à l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux et des cadres supérieurs des sociétés du groupe, des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions dans les termes et conditions qui sont exposés dans le rapport du conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe n° 9 au présent rapport (*douzième et treizième résolutions*).

Ces autorisations seraient données pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée.

2. En conséquence de ces autorisations, il est enfin demandé à l'assemblée générale extraordinaire, aux seules fins de satisfaire aux obligations légales en la matière :

- de déléguer au conseil d'administration sa compétence, pour une durée de 26 mois, pour décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et suivants du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code du travail (*quatorzième résolution*), étant précisé que :
  - l'émission d'actions de la société serait limitée à 1% du capital à la date de la décision du conseil d'administration, et que ce montant est fixé de façon autonome et distincte du plafond d'augmentation de capital qui résultait des émissions d'actions visées au 1. ci-avant ;
  - le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de ladite autorisation serait supprimé en faveur desdits adhérents ;
  - le prix serait déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, étant rappelé que la décote offerte ne pourra excéder

20 % de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'assemblée générale pourra autoriser expressément le conseil d'administration à supprimer ou réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions nouvelles, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et que les actionnaires renoncent à tout droit aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.

- de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, pour mettre en œuvre la délégation, si vous lui octroyez.

### Pouvoirs pour les formalités

---

Il est demandé à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (*onzième et quinzième résolutions*) de conférer tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, formalités et publication nécessaires.

\* \* \* \* \*

Le détail du texte des résolutions proposées à la présente assemblée figure en annexe au présent rapport (annexe n° 2).

Le Président du Conseil d'administration

Le 3 avril 2013

# Etat consolidé de situation financière

## ACTIF

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

<b>Actifs non courants</b>			
Note 1	Goodwill	190 230	190 230
Note 2	Autres immobilisations incorporelles	14 425	15 788
Note 3	Immobilisations corporelles	35 215	35 245
Note 4	Participations dans les entreprises associées	9 568	7 270
Note 5	Autres actifs financiers	4 777	6 893
Note 6	Impôts différés	19 037	19 807
<b>Total actifs non courants</b>		<b>273 252</b>	<b>275 233</b>
<b>Actifs courants</b>			
Note 7	Stocks et en-cours	5 702	7 675
Note 8	Clients et autres débiteurs	124 617	114 137
Note 9	Créances d'impôt	8 892	13 077
Note 10	Autres actifs courants	3 835	3 193
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 305	46 150
Note 12	Actifs non courants des activités cédées		18 640
<b>Total actifs courants</b>		<b>161 351</b>	<b>202 872</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>434 603</b>	<b>478 105</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

<b>Capitaux propres</b>			
	Capital	24 982	24 982
	Primes liées au capital	25 136	25 136
	Réserves	167 636	220 475
	Résultat consolidé	(4 650)	(53 016)
<b>Capitaux propres et réserves attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>213 104</b>	<b>217 577</b>
Note 13	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(436)</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>213 104</b>	<b>217 141</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Note 14	Emprunts et dettes financières	23 336	31 966
Note 15	Dettes au personnel	3 780	3 157
<b>Total passifs non courants</b>		<b>27 116</b>	<b>35 123</b>
<b>Passifs courants</b>			
Note 14	Emprunts (part à moins d'un an) et concours bancaires	18 197	12 486
Note 16	Fournisseurs et autres créditeurs	150 113	153 452
Note 17	Provisions et autres passifs courants	26 073	14 851
Note 12	Passifs associés aux actifs non courants des activités cédées		45 052
<b>Total passifs courants</b>		<b>194 383</b>	<b>225 841</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>434 603</b>	<b>478 105</b>



# Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

	<b>Chiffre d'affaires</b>	542 531	542 571
	Achats consommés	(62 491)	(62 726)
	Charges de personnel (dont participation des salariés)	(297 150)	(300 296)
	Charges externes	(132 856)	(132 249)
	Impôts et taxes	(17 596)	(14 797)
	Dotations aux amortissements	(12 968)	(14 359)
	Dotations aux provisions	(9 218)	(5 180)
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(98)	(387)
	Autres produits et charges d'exploitation	(147)	675
	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>10 007</b>	<b>13 252</b>
	Autres produits opérationnels	10 772	
Note 19	Charges de restructuration et autres charges opérationnelles	(17 232)	(10 263)
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 547</b>	<b>2 989</b>
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	116	(24)
	Coût de l'endettement financier brut	(1 487)	18
Note 20	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 371)</b>	<b>(6)</b>
Note 21	<b>Impôt sur le bénéfice</b>	<b>13</b>	<b>(2 201)</b>
Note 4	Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	(1 183)	152
	<b>Résultat net avant résultat des activités cédées</b>	<b>1 006</b>	<b>934</b>
Note 12	Résultat net d'impôt des activités cédées	(5 656)	(54 465)
	<b>Résultat net</b>	<b>(4 650)</b>	<b>(53 531)</b>
	Attribuable aux participations de donnant pas le contrôle	0	(515)
	Attribuable aux actionnaires de la société mère	(4 650)	(53 016)
	Résultat net de base par action (*)	(0,76)	(8,71)
	Résultat dilué par action (**)	(0,74)	(8,49)
Note 23	(*) Nombre d'actions moyen hors titres auto-détenus	6 082 614	6 087 253
Note 23	(**) Nombre d'actions composant le capital social	6 245 411	6 245 411

## Etat du résultat global

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

	<b>Résultat net</b>	<b>(4 650)</b>	<b>(53 531)</b>
	Ecart de conversion	0	(18)
	Instruments de couverture de flux de trésorerie	249	(213)
	<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>249</b>	<b>(231)</b>
	<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(4 401)</b>	<b>(53 762)</b>
	Attribuable aux actionnaires de la société mère	(4 401)	(53 247)
	Attribuable aux participations de donnant pas le contrôle	0	(515)

Les éléments inclus dans le résultat global de l'exercice n'ont pas généré d'impôt différé.

## Etat consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

	<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 006</b>	<b>934</b>
	+/- quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	1 183	(152)
	+/- dotations nettes aux amortissements et provisions	23 843	19 065
	+/- profits et pertes de réévaluation (juste valeur)	(104)	(55)
	-/+ plus et moins values de cessions	(10 467)	843
	<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>15 461</b>	<b>20 635</b>
Note 21	+ Coût de l'endettement financier net (hors autres produits et charges financiers)	1 777	1 665
	+/- charge d'impôt	(13)	2 200
	<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>17 225</b>	<b>24 500</b>
	- Variation du BFR lié à l'activité	(1 465)	(4 750)
	- Impôts payés	4 276	(8 178)
	<b>Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>	<b>20 036</b>	<b>11 572</b>
	+/- incidence des variations de périmètre	(1 205)	(1 618)
	- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 702)	(17 416)
	+ encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	475	3 149
	+/- variation des prêts et avances consentis	(2 410)	(514)
	<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(16 842)</b>	<b>(16 399)</b>
	Acquisition nette d'actions propres	(72)	
Note 14	+ encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 700	25 031
Note 14	- remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(13 118)	(10 526)
	- intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(1 983)	(1 497)
	+/- autres flux liés aux opérations de financement (y compris concours bancaires)	6 930	(24)
	<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(4 543)</b>	<b>12 984</b>
	Incidence de la variation des taux de change	4	5
	<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(1 345)</b>	<b>8 162</b>
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	46 150	39 219
	Flux nets liés aux activités cédées	(26 500)	(1 231)
Note 11	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>18 305</b>	<b>46 150</b>

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) s'explique principalement par la diminution du DSO de 1,35 jour entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

## Détail de l'incidence des variations de périmètre

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

Acquisition de 22 % des actions de la SAS Prixing	(1 175)	
Cession de 20 % des titres de la SAS Média Courtage	40	
Acquisition du solde des actions de la SAS Concept multimédia		(1 740)
Autres	(70)	122
<b>+/- incidence des variations de périmètre</b>	<b>(1 205)</b>	<b>(1 618)</b>

# Etat consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultats non distribués	Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère	Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2010</b>	<b>24 982</b>	<b>25 136</b>	<b>101 449</b>	<b>119 674</b>	<b>271 241</b>	<b>0</b>	<b>271 241</b>
Affectation du résultat 2010			119 674	(119 674)			0
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle						80	80
Paiements fondés sur des actions			149		149		149
Opérations sur titres auto-détenus							0
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle			(566)		(566)		(566)
<i>Résultat net de l'exercice 2011</i>				(53 016)	(53 016)	(515)	(53 531)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			(231)		(231)		(231)
Résultat global de l'exercice					(53 247)		(53 247)
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>	<b>24 982</b>	<b>25 136</b>	<b>220 475</b>	<b>(53 016)</b>	<b>217 577</b>	<b>(435)</b>	<b>217 142</b>
Affectation du résultat 2011			(53 016)	53 016			0
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle							0
Paiements fondés sur des actions							0
Opérations sur titres auto-détenus			(72)		(72)		(72)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle						435	435
<i>Résultat net 2012</i>				(4 650)	(4 650)		(4 650)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			249		249		249
Résultat global de l'exercice					(4 401)		(4 401)
<b>Situation au 31 décembre 2012</b>	<b>24 982</b>	<b>25 136</b>	<b>167 636</b>	<b>(4 650)</b>	<b>213 104</b>	<b>0</b>	<b>213 104</b>

# ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

## 1. Informations relatives au groupe Spir Communication

Spir Communication est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Spir Communication ». Le siège social de la société est situé à Aix-en-Provence.

Spir Communication est un acteur global de la communication de proximité qui structure son offre autour de nombreux supports et services de communication.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2013, qui en a autorisé la publication.

## 2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

### 2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Au cours du premier semestre de l'exercice 2012, le groupe Spir Communication a finalisé les cessions des filiales Adrexo Colis SAS, Concept 2M et CMM Belgium classées « en cours de cession » au 31 décembre 2011.

- La cession de l'activité Colis, finalisée le 15 mars 2012, a généré une charge complémentaire de 3,7 millions d'euros comptabilisée en résultat net des activités cédées.
- La cession des titres de la filiale Concept 2M s'est réalisée pour deux euros en date du 7 mars 2012 et a généré une perte de 1,1 million d'euros comptabilisée en résultat net des activités cédées.
- Le processus de cession de la filiale CMM Belgium a été finalisé en date du 30 juin 2012. Le prix de cession s'élève à 1,2 million d'euros dont 1 million d'euros recouvrable en fonction de l'atteinte d'un niveau d'activité future. Le produit net de cession pris en compte dans le résultat du groupe Spir Communication n'intègre pas ce produit complémentaire d'1 million d'euros, subordonné à l'atteinte d'objectifs. La cession des titres de la filiale CMM Belgium a généré une charge de - 0,9 million d'euros comptabilisée en résultat net des activités cédées.

En date du 2 janvier 2012, le groupe Spir Communication a cédé 20% des titres détenus dans le capital de la société Média Courtage ainsi que les engagements de rachats des participations des minoritaires.

Le 15 mars 2012, le groupe Spir Communication a pris une participation à hauteur de 22 % dans le capital de la société Prixing. Cet investissement vient renforcer le capital technologique du groupe qui compte développer, avec les applications proposées par Prixing, des synergies afin d'enrichir la palette de solutions média proposée à ses clients. Cette acquisition s'accompagne de la possibilité de porter la détention du groupe Spir Communication à 33,33% sur une période se clôturant au 30 avril 2014. Cette acquisition devant s'effectuer à la valeur de marché à la date d'opération, le groupe Spir Communication a considéré la valeur de l'option comme nulle.

En date du 31 décembre 2012, la dissolution sans liquidation de la société AD Editions entraine la transmission universelle de son patrimoine au profit de son associé unique Adrexo SAS.

## 2.2 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012

Société	Activité et siège social	Méthode de consolidation	n° siren	% intérêt 12/2012	% intérêt 12/2011
Spir Communication SA	Holding, Aix-en-Pce	Société mère	317 082 675	100%	100%
Cip SAS	Gestion administrative, Aix-en-Pce	Globale	319 428 967	100%	100%
Régicom SAS	Editeur et Régie publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	316 811 876	100%	100%
Mobiljob SA	Services internet et mobile, Paris	Globale	480 616 978	100%	100%
Carboatmédia Holding SAS	Services internet, Paris	Globale	423 746 023	100%	100%
Carboatmédia SAS	Services internet, Paris	Globale	318 771 623	100%	100%
Garantie System SA S	Services internet, Paris	Globale	410 534 150	100%	100%
Imprimeries IPS SAS	Imprimerie, Châteaurenard	Globale	304 711 369	100%	100%
Les Oiseaux SCI	Immobilier, Châteaurenard	Globale	388 823 148	100%	100%
Concept Multimédia SAS	Editeur, Aix-en-Pce	Globale	399 146 356	100%	100%
Concept Multimédia Switzerland	Editeur, Genève	Globale	Suisse	100%	100%
Adrexo SAS	Distribution publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	315 549 352	100%	100%
Advertising Productions SAS	Distribution publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	532 611 977	100%	100%
Média Courtage SAS	Services internet, Brest	Mee	524 259 975	40%	60%
20 minutes France SAS	Editeur, Paris	Mee	438 049 843	25%	25%
Prixing SAS	Services mobile, Paris	Mee	529 991 119	22%	0%
AD Editions SAS	Distribution publicitaire, Aix-en-Pce	N/A	fusionnée	0%	100%
Concept Multimédia Belgium	Editeur, Bruxelles	N/A	cédée	0%	100%
Concept 2M Spol	Editeur, Prague	N/A	cédée	0%	100%
Adrexo Colis SAS	Distribution privée de colis, Aix-en-Pce	N/A	cédée	0%	100%

## 2.3 Comparabilité des comptes

En termes de comparabilité des comptes, il convient de souligner la consolidation de la société Média Courtage selon la méthode de la mise en équivalence suite à la cession de 20% du capital de cette société le 2 janvier 2012 ayant conduit à une perte du contrôle exclusif. Au 31 décembre 2011, la société Média Courtage était consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

La finalisation des cessions des filiales Adrexo Colis SAS, Concept 2M et CMM Belgium, classées « en cours de cession » au 31 décembre 2011, s'est accompagnée de recapitalisations complémentaires préalables présentées sur la ligne « Résultat net des activités cédées » du Compte de résultat pour un montant total de 5,7 millions d'euros dont 3,7 millions d'euros sur l'activité Colis et 2 millions d'euros sur l'activité Concept Multimédia International.

### 3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

#### 3.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Spir Communication sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2012.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

#### **Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2012 :

- IAS 1 : Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

#### **Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur**

##### **Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture**

- IAS 27 : Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 28 : Participations dans des entreprises associées
- IFRS 10 : Etats financiers consolidés
- IFRS 11 : Partenariats
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur
- IAS 19 : Avantages du personnel
- IAS 12 : Impôt différé: recouvrement des actifs sous-jacents
- IAS 32 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- IFRS 7 : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- IFRS 1 : Prêts publics
- IFRIC 20 : Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert

Le Groupe n'a pas appliqué ces normes et interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

## 3.2 Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés couvrent une période de 12 mois arrêtés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

## 3.3 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

La situation financière et les résultats du groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du groupe. Les réalisations pourraient néanmoins différer de façon significative des estimations retenues.

Les caractéristiques des principales méthodes comptables, les jugements et autres incertitudes affectant l'application de ces méthodes comptables, ainsi que la sensibilité des résultats aux changements des conditions et hypothèses, sont des facteurs à prendre en compte. En effet, le groupe élabore des estimations et des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables ainsi obtenues seront, par définition, rarement égales aux réalisations.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- la juste valeur attribuée aux actifs et passifs intégrés lors d'un regroupement d'entreprises (cf. note 3.5),
- la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles (cf. note 1),
- les provisions pour risques et charges (cf. note 17),
- les dépréciations pour créances douteuses (cf. note 8),
- l'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions (cf. note 22).

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 3.4 Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2012.

Toutes les participations dans lesquelles Spir Communication assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels,
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle,
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence s'applique aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est compris entre 20 et 50%. Les sociétés concernées sont 20 Minutes France, Média Courtage et Prixing.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une entreprise acquise (partie résiduelle non affectée) est enregistrée dans le bilan sous la rubrique « Goodwill » pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et sous la rubrique « Participations dans les entreprises associées » pour les sociétés dans lesquelles le groupe Spir Communication exerce une influence notable.

### 3.5 Méthodes et règles d'évaluation

#### 1) Regroupements d'entreprises

- Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1. Les actifs et passifs de l'entreprise acquise ont été maintenus à leur valeur retraitée aux normes du groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les goodwill.
- IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat, contre réserves avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet



d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quel que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

- Engagements fermes, irrévocables et significatifs de rachat des participations ne donnant pas le contrôle, la méthode retenue est :

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix de cession sera actualisé chaque année à partir notamment des business plans actualisés des filiales concernées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

## **2) Conversion des états financiers des filiales étrangères**

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres.

## **3) Conversion des transactions libellées en devises**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat au poste « Coût de l'endettement financier brut ».

## **4) Dépenses de recherche et développement**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception des frais de développement qui sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet,
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité estimée des projets concernés.



Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée selon la durée probable d'utilisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception et de définition du produit) sont comptabilisées en charges. L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Des tests de dépréciation sont effectués le cas échéant selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

## 5) Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable d'un actif serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

- Goodwill : Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Ils font désormais l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation (Impairment test). La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du groupe Spir Communication (\*), aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont les plus hautes valeurs entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 années compte tenu des perspectives de développement des acquisitions et d'une valeur terminale. Les taux de croissance utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets et business plans les plus récents se situent dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes pour le secteur d'activité du Groupe, la taille du Groupe et la maturité des métiers du Groupe. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. L'appréciation des indices de perte de valeur en cours d'exercice se fait au travers de l'analyse et du suivi de chaque activité grâce au reporting mensuel.

Pour les UGT faisant l'objet de transactions récentes ou en cours, la valeur d'entreprise retenue est celle de la dernière transaction.

Une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation figure en note 1.

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur, tels que définis par IAS 39, indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 28.

(\*) Les UGT du groupe Spir Communication correspondent à des entités juridiques et se décomposent comme suit :

- pour la France, les business units suivantes constituent chacune une UGT : Médias Généralistes, Médias Thématiques Immobilier, Médias Thématiques Automobile, Imprimerie, Distribution d'imprimés publicitaires.
- pour l'international où seul le métier Médias Thématiques Immobilier était exercé, chaque pays constituait, jusqu'en 2011, une UGT.

Le groupe ayant achevé son désengagement vis-à-vis de ses activités à l'international, il est à noter qu'il n'y a plus d'UGT relative aux filiales internationales.

- **Autres immobilisations incorporelles :** Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés ou acquis, notamment des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur des durées comprises entre 1 et 5 ans.
- **Immobilisations corporelles :** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements techniques	5 à 8 ans
Matériel technique	5 à 12 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	3 à 8 ans

Le mode d'amortissement économique utilisé par le groupe à partir du 1er janvier 2005 est exclusivement le mode linéaire.

Les biens en contrat de location, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable le cas échéant. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur sur certains actifs ou groupe d'actifs, un test de dépréciation est réalisé. Ce test de dépréciation tient compte des prévisions d'utilisation de l'actif.

## 6) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

### *Evaluation et comptabilisation des actifs financiers*

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les autres immobilisations financières correspondant à des dépôts et cautionnements versés sont incluses dans cette catégorie.

### **7) Stocks et travaux en cours**

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat par application de la méthode FIFO. Les travaux en cours sont évalués au prix de revient. L'écart éventuel entre le prix de revient et la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une dépréciation.

### **8) Capitaux propres**

#### *Frais de transactions sur capitaux propres*

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

#### *Intérêts ne donnant pas le contrôle*

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Spir Communication), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »). En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

#### *Transaction avec les actionnaires minoritaires*

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Spir Communication. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

#### *Titres d'autocontrôle*

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

Les achats d'actions propres sont destinés :

- soit à couvrir les plans de stock-options destinés aux salariés
- soit à des fins de régulation de cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI d'avril 2001 confié à un prestataire de services d'investissement.

## 9) Avantages au personnel

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée. Le Groupe n'est pas engagé au-delà des cotisations versées et ne dispose pas de régimes à prestations définies.

Pour la détermination de l'engagement au titre du régime d'indemnités de fin de carrière, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés («projected unit credit method»). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

La population comprend tous les salariés du groupe.

Les calculs sont effectués en intégrant :

- un taux d'actualisation, le taux retenu s'élève à 3,52%,
- des hypothèses d'augmentation des salaires et de rotation du personnel calculées par société sur un historique de 8 ans,
- un taux de mortalité correspondant aux tables TD 2004/2006, distinguant hommes et femmes,
- un taux de charges sociales de 42% du montant brut,
- les conséquences de la loi Fillon ayant notamment pour impact d'avoir un âge de départ à la retraite déterminé à 62 ans après 42 annuités.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le groupe a décidé de comptabiliser les écarts actuariels en compte de résultat.

## 10) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

## 11) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les déficits reportables sont activés sur la base d'une analyse des prévisions de recouvrabilité de ces déficits sur un horizon défini.

Le taux d'impôt différé retenu est de 33,33%.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au bilan pour les sociétés intégrées fiscalement.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

## 12) Coût de financement

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en tant qu'élément du coût de cet actif.

## 13) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

### *Evaluation et comptabilisation des passifs financiers*

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

#### *Passifs financiers comptabilisés au coût amorti*

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

#### *Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

### *Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés*

Le groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux portant sur le financement de ses investissements (location financement et emprunts bancaires). Les contrats d'échange (« swaps ») de taux d'intérêt permettent au groupe d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Le groupe et sa contrepartie échangent à intervalles prédéterminés la différence entre le taux fixe convenu et le taux variable, calculé sur la base du montant notionnel du swap.

Les instruments financiers dérivés sont estimés à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture. Pour les besoins de la couverture, les couvertures sont qualifiées, soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés du groupe éligibles à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour la partie inefficace. Les profits et pertes cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction prévue couverte affecte le résultat.

Pour les instruments dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

#### **14) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme et liquides, facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sous déduction des découverts bancaires.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

#### **15) Options de souscription ou d'achat d'actions**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « Paiements fondés sur des actions » et en diminution du résultat dans le poste « Charges de personnel ».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon la méthode Black and Scholes. Cette dernière permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires (application d'un taux de turn-over).

#### **16) Comptabilisation des produits des activités**

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les produits de l'activité du groupe Spir Communication sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut-être mesuré de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.
- plus spécifiquement, on distingue les principes suivants de reconnaissance du chiffre d'affaires :
- les recettes publicitaires sont comptabilisées pour leur montant net de remises commerciales,



- les revenus des activités sont appréhendés à la réalisation de la prestation (parution des journaux, parution des annonces ou campagne publicitaire sur les sites internet, distribution des imprimés publicitaires...) et/ou à la livraison des produits (métier imprimerie).

## **17) Présentation du compte de résultat**

Spir Communication s'est conformé à la présentation du compte de résultat présentée dans la recommandation de la CNC. Les éléments compris entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel répondent à la définition des critères énoncés par la CNC.

## **18) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées**

Conformément à IFRS 5, les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont pas amortis et les titres mis en équivalence cessent d'être mis en équivalence.

Le classement comme activité cédée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité cédée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité cédée à compter de l'ouverture de la période comparative.

## **19) Résultat par action**

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method").

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.



## 4. Evénements significatifs de l'exercice

Le groupe Spir Communication affiche une bonne résistance au cours de l'exercice 2012 malgré un second semestre peu porteur.

Cette résistance se traduit notamment par :

- un chiffre d'affaires de 542,5 millions d'euros,
- un résultat opérationnel courant de 10,0 millions d'euros.

Sont à mettre en évidence au cours de l'exercice 2012 :

- une croissance toujours soutenue des activités Médias Thématiques et des offres numériques (+10,9% pour les Médias Thématiques Immobilier et +6,6% pour les Médias Thématiques Automobile)
- un ralentissement de l'activité Distribution d'Imprimés Publicitaires de -3,1%.

Le chiffre d'affaires internet atteint 112,3 millions d'euros et représente 55,6% du chiffre d'affaires global cumulé des activités Médias Généralistes, Médias Thématiques Immobilier et Médias Thématiques Automobile, et 20,7% du chiffre d'affaires global du groupe.

Le résultat opérationnel 2012 prend en compte un produit de 10 millions d'euros correspondant au complément de prix lié à la cession de la filiale Editions Aixoises Multimédia en 2010, société editrice du site Leboncoin.fr.

Par ailleurs, l'exercice 2012 s'est caractérisé par la finalisation du processus de cession de l'activité de distribution de colis à domicile et l'achèvement du désengagement du groupe vis-à-vis des activités à l'international suite à la cession des filiales tchèque et belge pour l'activité Médias Thématiques Immobilier.

Le résultat net du groupe est impacté à hauteur de 5,7 millions d'euros par le coût des recapitalisations préalables aux cessions des trois filiales non connu au moment de la clôture des comptes 2011.

L'endettement net du Groupe est limité au 31 décembre 2012, à 10,90 % des capitaux propres consolidés.

## Explication des postes du bilan et du compte de résultat

### Note 1 – Analyse des Goodwill

#### Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions et dépréciations	31/12/2012
<b>Goodwill nets</b>	<b>190 230</b>			<b>190 230</b>

#### Mouvements 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentation	Diminutions et dépréciations	31/12/2011
<b>Goodwill nets</b>	<b>204 590</b>	<b>140</b>	<b>(14 500)</b>	<b>190 230</b>

Les tests de dépréciations conduits sur l'exercice 2012 ne mettent pas en évidence de perte de valeur.

En 2011, les principales explications à la diminution de 14,5 millions d'euros étaient relatives aux processus de cession de la société de Distribution de Colis et de Concept Multimédia Belgique et Tchèque ; les conditions de cession amenaient à doter une dépréciation de 11,6 millions d'euros pour l'activité Colis et de 2,9 millions d'euros pour l'activité internationale de Concept Multimédia en activité en cours de cession.

### Tests de dépréciation des Goodwill

Les goodwill ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en § 3.5.5.

(en milliers d'euros)	Valeur nette 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2011	Taux de croissance	Taux d'actualisation	Sensibilité (*)	Sensibilité (**)
UGT						
Médias thématiques immobilier	21 606	21 606	1,2%	10,25%	17,80%	< 0%
Médias thématiques automobile	116 599	116 599	2,0%	10,25%	11,55%	< 0%
Imprimeries	2 165	2 165	1,2%	10,25%	11,60%	< 0%
Distribution d'imprimés publicitaires	49 860	49 860	1,2%	10,25%	10,55%	0,80%
<b>Total</b>	<b>190 230</b>	<b>190 230</b>				

(\*) Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée

(\*\*) Taux de croissance à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée

### Note 2 – Variation des Autres immobilisations incorporelles

#### Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2012
- Droit au bail	1 103		(315)			788
- Logiciels, droits de marque	41 020	2 851	(890)	2 863	(598)	45 246
- Immobilisations incorporelles en cours	2 474	2 613	(60)	(4 078)		949
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>44 597</b>	<b>5 464</b>	<b>(1 265)</b>	<b>(1 215)</b>	<b>(598)</b>	<b>46 983</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2012
- Droit au bail	23	15	(24)			14
- Logiciels, droits de marque	28 787	6 005	(883)	(1 215)	(150)	32 544
- Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Amort des immobilisations incorporelles</b>	<b>28 810</b>	<b>6 020</b>	<b>(907)</b>	<b>(1 215)</b>	<b>(150)</b>	<b>32 558</b>

<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>15 788</b>	<b>(556)</b>	<b>(358)</b>	<b>0</b>	<b>(449)</b>	<b>14 425</b>
---	---------------	--------------	--------------	----------	--------------	---------------

Au cours du premier semestre 2012, le groupe a transféré les immobilisations incorporelles de certaines filiales vers la société CIP qui portera désormais les principaux projets de développement informatique jusqu'à leur mise en production. Ces transferts ont été réalisés à la valeur nette comptable. Ils sont représentés dans la colonne « Mouvements compte à compte » et n'ont pas d'impact sur les variations nettes de la période.

Les augmentations s'expliquent principalement par les investissements sur les sites internet du groupe et les systèmes d'infrastructures.

Les mises au rebut de logiciels s'élèvent à 0,9 million d'euros en valeur brute du fait de l'évolution des systèmes d'infrastructures.

#### Mouvements 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Droit au bail	2 972		(1 869)			1 103
- Logiciels, droits de marque	44 817	3 949	(1 750)	(5 064)	(931)	41 020
- Immobilisations incorporelles en cours	2 521	3 199	(57)	(3 172)	(17)	2 474
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>50 310</b>	<b>7 148</b>	<b>(3 676)</b>	<b>(8 236)</b>	<b>(948)</b>	<b>44 597</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Droit au bail	810		(787)			23
- Logiciels, droits de marque	31 424	6 553	(282)	(8 236)	(672)	28 787
- Immobilisations incorporelles en cours	0					
<b>Amort des immobilisations incorporelles</b>	<b>32 234</b>	<b>6 553</b>	<b>(1 069)</b>	<b>(8 236)</b>	<b>(672)</b>	<b>28 810</b>

<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>18 076</b>	<b>595</b>	<b>(2 607)</b>	<b>(0)</b>	<b>(276)</b>	<b>15 788</b>
---	---------------	------------	----------------	------------	--------------	---------------

Au cours de l'exercice 2011, la variation des immobilisations incorporelles nettes s'expliquait par les éléments suivants :

- Des investissements sur les sites internet du groupe.
- La mise au rebut des droits au bail pour une valeur nette d'1 million d'euro suite à la fermeture de certaines agences.
- La mise au rebut de logiciels qui s'élevait à 1,4 millions d'euros du fait de l'abandon de certains projets informatiques courant 2011 et d'évolutions de système d'infrastructures.

#### Note 3 – Variation des immobilisations corporelles

##### Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2012
- Terrains	1 764					1 764
- Constructions	27 765					27 765
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	86 146	3 076	(635)	6 115		94 702
- Autres immob. corporelles	48 398	4 134	(2 797)	(96)	(75)	49 564
- Immob.corporelles en cours	4 628	449		(3 753)		1 324
- Avances et acomptes	2 480			(2 442)		38
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>171 181</b>	<b>7 659</b>	<b>(3 432)</b>	<b>(176)</b>	<b>(75)</b>	<b>175 157</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2012
- Constructions	15 136	758				15 894
- Installation tech, mat.et out.ind.	78 894	3 302	(630)			81 566
- Autres immob. corporelles	41 906	3 196	(2 424)	(176)	(20)	42 482
<b>Amort des immobilisations corporelles</b>	<b>135 936</b>	<b>7 256</b>	<b>(3 054)</b>	<b>(176)</b>	<b>(20)</b>	<b>139 942</b>

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>35 245</b>	<b>403</b>	<b>(378)</b>	<b>0</b>	<b>(55)</b>	<b>35 215</b>
---	---------------	------------	--------------	----------	-------------	---------------

Sur l'exercice 2012, le groupe a investi 3,6 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition initiée en 2011 d'une rotative Lithoman IV 72 pages qui permettra, à terme, un accroissement de la production laueur et une amélioration de la qualité des produits.

Les autres investissements correspondent à des investissements courants liés au fonctionnement des agences et centres de distribution ainsi qu'au renouvellement du parc de présentoirs.

Les sorties d'immobilisations corporelles concernent principalement la cession de véhicules et la mise au rebut d'agencements et de mobiliers suite au déménagement de la filiale Car&Boat.

#### Mouvements 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Terrains	1 847		(83)			1 764
- Constructions	29 211	(1)	(1 446)			27 765
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	86 732	2 444	(738)	1	(2 293)	86 146
- Autres immob. corporelles	54 305	2 554	(2 253)	(2 017)	(4 191)	48 398
- Immob.corporelles en cours	110	4 674	(2)	(98)	(56)	4 628
- Avances et acomptes	20	2 460				2 480
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>172 225</b>	<b>12 131</b>	<b>(4 522)</b>	<b>(2 114)</b>	<b>(6 540)</b>	<b>171 181</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Constructions	15 139	817	(820)			15 136
- Installation tech, mat.et out.ind.	76 982	3 558	(648)		(998)	78 894
- Autres immob. corporelles	44 330	4 473	(1 656)	(2 114)	(3 127)	41 906
<b>Amort des immobilisations corporelles</b>	<b>136 451</b>	<b>8 848</b>	<b>(3 124)</b>	<b>(2 114)</b>	<b>(4 125)</b>	<b>135 936</b>

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>35 774</b>	<b>3 283</b>	<b>(1 398)</b>	<b>0</b>	<b>(2 415)</b>	<b>35 245</b>
---	---------------	--------------	----------------	----------	----------------	---------------

Au cours de l'exercice 2011, les immobilisations corporelles nettes ont diminué de 0,5 million d'euros. Les principales explications sont les suivantes :

Le Groupe avait investi 2,9 millions d'euros sur la période sur les sites pilotes relatifs au nouveau processus de mécanisation de l'assemblage des imprimés publicitaires au sein de sa filiale Advertising Productions et 3,7 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'une rotative Lithoman IV 72 pages destinée à l'activité laueur.

Au cours de l'année 2011, le groupe a cédé des biens immobiliers qui représentaient une valeur nette de 0.7 million d'euros.

#### Immobilisations financées par contrats de location financement :

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont :

- les constructions liées aux imprimeries et au siège social,
- les matériels lourds liés au métier imprimerie.

Toutes ces immobilisations suivent les mêmes modes et durée d'amortissement que les immobilisations acquises.

## Détail des immobilisations financées par contrats de location financement

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2012	Amortissements et dépréciations 31/12/2012	Valeur nette comptable 31/12/2012
Terrain siège social	924		924
Construction siège social	8 932	2 481	6 451
Construction Fouilloy	3 963	3 133	830
Rotatives Goss Reyrieux	7 611	4 439	3 172
Rotative Mainstream Châteaurenard	13 543	13 000	543
Rotative Lithoman IV Pacy	3 700	231	3 469
<b>Immobilisations corporelles en crédit-bail</b>	<b>38 673</b>	<b>23 284</b>	<b>15 389</b>

Les autres informations relatives aux immobilisations financées par contrats de location financement sont présentées dans la « Note 14 – Ventilation des emprunts et dettes financières ».

## Note 4 – Analyse des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Valeur Brute	Réserves consolidées à l'ouverture	Quote-part résultat exercice 2011	Paiements fondés sur des actions	Valeur au 31/12/2011	Variations de périmètre	Quote-part résultat exercice 2012	Valeur au 31/12/2012
20 minutes France	9 500	(2 532)	152	150	7 270	4	18	7 292
Média Courtage						80	(1 138)	(1 057)
Pricing						1 173	(63)	1 111
<i>Sous Total</i>	<i>9 500</i>	<i>(2 532)</i>	<i>152</i>	<i>150</i>	<i>7 270</i>	<i>1 257</i>	<i>(1 183)</i>	<i>7 346</i>
Avance Spir accordée à Média Courtage						2 222		2 222
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>9 500</b>	<b>(2 532)</b>	<b>152</b>	<b>150</b>	<b>7 270</b>	<b>1 257</b>	<b>(1 183)</b>	<b>9 568</b>

Les caractéristiques de ces sociétés sont les suivantes (comptes individuels):

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Actifs totaux nets	Résultat net
20 minutes France	58 568	56 219	70
Média Courtage	561	662	(2 843)
Pricing	200	1 464	(281)

La société 20 Minutes France, créée en 2002, édite 12 journaux quotidiens gratuits d'information en local (Paris, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse), une édition nationale et est présente sur 32 agglomérations. Elle édite également un site internet d'information 20minutes.fr.

En 2008, le groupe Spir Communication a décidé d'activer l'impôt différé sur les exercices 2003 à 2008 de la société 20 Minutes France compte tenu des perspectives de retour aux bénéficiaires de cette société. En cumul à fin décembre 2012, l'impôt différé activé sur les déficits de cette société s'élève à 3 468 milliers d'euros pour la quote-part Spir Communication et devrait être utilisé dans un horizon de trois ans. Cet impôt différé est comptabilisé sur la ligne « Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées ».

Depuis 2010, un plan d'attribution d'actions au bénéfice du personnel de 20 Minutes a été mis en place. L'impact de ce plan dans les comptes consolidés du groupe est nul au 31 décembre 2012.

La société Média Courtage, créée en 2010, propose une solution de comparateur et de courtier conseil indépendant des assureurs à partir du site AcommeAssure.com.

La cession partielle du capital détenu dans la société Média Courtage au cours du premier semestre 2012 a été traitée dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IAS 27. Cette opération s'est traduite par un résultat de cession de 0,8 million d'euros, un goodwill de 0,5 million d'euros et un résultat lié aux intérêts conservés de 0,5 million d'euros.

Le résultat lié aux intérêts conservés est présenté ci-dessous :

Média Courtage - Résultat lié aux intérêts conservés	M€
Prix de cession	0,04
Quote-part des intérêts conservés à la date de cession	(0,44)
Résultat lié aux intérêts conservés	0,48

La société Prixing propose une large gamme de services à valeur ajoutée : scan et information produit, carte de fidélité, comparatif de prix en local, promotion et coupon de réduction. La prise de participation de 22% dans le capital de la société Prixing a généré un goodwill de 0,9 million d'euros.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur, tels que définis par IAS 39, indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 28.

Au 31 décembre 2012, un test de dépréciation a été réalisé et a permis de conclure à l'absence de dépréciation nécessaire.

Les avances en compte courant accordées aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisées en participations dans les entreprises associées.

## Note 5 – Variation des autres actifs financiers

### Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2012
- Autres titres de participations	77	1			78
- Prêts, cautionnements et autres créances	6 888	328	(700)	(1 745)	4 771
<b>Autres actifs financiers bruts</b>	<b>6 965</b>	<b>329</b>	<b>(700)</b>	<b>(1 745)</b>	<b>4 849</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2012
- Autres titres de participations	63				63
- Autres	9				9
<b>Dépréciation autres actifs financiers</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72</b>

<b>Autres actifs financiers nets</b>	<b>6 893</b>	<b>329</b>	<b>(700)</b>	<b>(1 745)</b>	<b>4 777</b>
--------------------------------------	--------------	------------	--------------	----------------	--------------

- Prêts, cautionnements et autres créances

La diminution des cautionnements et autres créances est principalement liée au reclassement comptable de la retenue de garantie relative au contrat d'affacturage porté par la société Adrexo pour 1,6 millions d'euros. Présentée en autres créances en 2011, cette retenue de garantie est incluse dans la dette financière relative à l'affacturage au passif du Bilan consolidé 2012 (cf. Note 14 dettes financières)

La valeur actualisée de la part à plus d'un an de la créance sur cession de la participation dans la société S3G Com a diminué de 0,7 millions d'euros.

Les autres mouvements correspondent essentiellement à la variation des dépôts et cautionnements versés.

#### Mouvements 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Autres titres de participations	185	12	(120)			77
- Prêts, cautionnements et autres créances	6 746	3 067	(1 281)	(798)	(846)	6 888
<b>Autres actifs financiers bruts</b>	<b>6 931</b>	<b>3 079</b>	<b>(1 401)</b>	<b>(798)</b>	<b>(846)</b>	<b>6 965</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Autres titres de participations	63					63
- Autres	158	1	(150)			9
<b>Dépréciation autres actifs financiers</b>	<b>221</b>	<b>1</b>	<b>(150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72</b>

<b>Autres actifs financiers nets</b>	<b>6 710</b>	<b>3 078</b>	<b>(1 251)</b>	<b>(798)</b>	<b>(846)</b>	<b>6 893</b>
--------------------------------------	--------------	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------

#### Note 6 – Détail des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs ont été compensés pour les sociétés intégrées fiscalement.

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de résultat consolidé	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
<b>Impôts différés actifs</b>				
Activation des déficits des filiales non intégrées fiscalement		1 227	(567)	1 227
Activation des déficits d'intégration fiscale	21 498	19 568	1 930	
Engagements de retraite	1 463	1 318	208	332
Participation des salariés	619	994	(363)	(469)
Contribution sociale de solidarité	342	332	13	(35)
Provisions à déductibilité différée	426	397	(64)	(224)
Autres charges à déductibilité différée	2 890	4 115	(433)	14
Autres retraitements	54	50		
Impôts différés relatifs aux actifs destinés à être cédés	0	(73)		
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>27 292</b>	<b>27 928</b>		
<b>Impôts différés passifs</b>				
Produits à taxation différée				
Réévaluation à la juste valeur des terrains et constructions	353	353		
Retraitement du Crédit-Bail	2 809	3 113	(451)	(1 022)
Réévaluation à la juste valeur des actifs financiers	(283)	(336)	(35)	
Opérations sur titres auto-détenus	4 671	4 341	(316)	(103)
Provisions réglementées	802	744	(57)	
Autres retraitements	(97)	(94)	24	(107)
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>8 255</b>	<b>8 121</b>		
<b>Produit ou charge d'impôt différé</b>			<b>(111)</b>	<b>(387)</b>
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>19 037</b>	<b>19 807</b>		
Présentés au bilan de la façon suivante:				
Impôts différés actifs	19 037	19 807		
Impôts différés passifs				
	<b>19 037</b>	<b>19 807</b>		

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés s'élève à 33,2 millions d'euros.

## Note 7 – Détail des stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières et autres approvisionnements	6 289	8 160
En-cours de production de biens	251	349
<b>Total brut</b>	<b>6 540</b>	<b>8 509</b>
Dépréciations	(838)	(834)
<b>Total net</b>	<b>5 702</b>	<b>7 675</b>

Les stocks de matières premières sont constitués principalement du papier journal 45 grammes utilisé par les 5 imprimeries de la société Imprimeries IPS.

Les en-cours de production de biens représentent les journaux qui ont été fabriqués au 31/12/2012 mais qui n'ont pas été distribués. Ces en-cours sont calculés au prix de revient incluant les coûts directs et les coûts indirects de fabrication des journaux concernés.

Les dépréciations concernent du papier et des pièces détachées ayant une rotation trop lente et pour lequel le risque de non utilisation est important.

## Note 8 – Détail des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés	114 023	114 299
Créances sur le personnel et les organismes sociaux	746	540
Créances fiscales hors impôt société	10 263	10 681
Comptes courants actifs	224	196
Créances sur cessions d'actifs	10 704	618
Autres créances	2 238	2 519
<b>Total brut</b>	<b>138 198</b>	<b>128 853</b>
Dépréciations des comptes clients	(13 366)	(14 529)
Dépréciations des autres débiteurs	(215)	(187)
<b>Total des provisions</b>	<b>(13 581)</b>	<b>(14 716)</b>
<b>Total net</b>	<b>124 617</b>	<b>114 137</b>
<b>Montants à moins d'un an</b>	<b>124 617</b>	<b>114 137</b>

Les créances fiscales hors impôt société correspondent essentiellement à la TVA déductible sur les factures non payées au 31/12/2012.

Les créances sur cessions d'actifs sont principalement composées de la créance relative au complément de prix lié à la cession en 2010 de la filiale Editons Aixoises Multimédia, editrice du site leboncoin.fr.

## Note 9 – Créances d'impôt

Les créances d'impôt correspondent à une créance de carry back à hauteur de 8,8 millions d'euros.



#### Note 10 – Détail des autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance	3 835	3 193
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>3 835</b>	<b>3 193</b>

#### Note 11 – Détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Disponibilités	18 305	37 060
SICAV et Fonds commun de placement		9 090
<b>Total du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>18 305</b>	<b>46 150</b>

En 2012, les disponibilités sont constituées de soldes à vue et de dépôts à terme.

#### Note 12 – Activités cédées

En 2011, le groupe Spir Communication avait engagé un projet de cession de l'activité de Distribution de Colis à domicile et des activités thématiques immobilières en Belgique et en République Tchèque. Ces cessions ont été finalisées au cours du premier semestre 2012.

Au bilan, les actifs et passifs relatifs aux activités cédées avaient été présentés sur les lignes «Actifs non courants des activités cédées » et «Passifs associés aux actifs non courants des activités cédées ».

Les retraitements opérés sur le compte de résultat 2011 consistant à présenter les charges et produits nets relatifs aux opérations de cession apparaissent sur une ligne spécifique « Résultat net d'impôt des activités cédées ». En 2012, le résultat net des activités cédées correspond à la recapitalisation préalable aux cessions non connue au moment de la clôture 2011 pour un montant total de 5,7 millions d'euros dont 3,7 millions d'euros sur l'activité Colis et 2 millions d'euros sur l'activité Concept Multimédia International.

Le détail 2011 des lignes «Actifs non courants des activités cédées », «Passifs associés aux actifs non courants des activités cédées » et «Résultat net d'impôt des activités cédées » était présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés 2011.

Au cours de l'exercice 2012 ; l'incidence des activités cédées sur le tableau de financement correspond aux flux de trésorerie générés dans le cadre des cessions des activités Colis et Concept Multimédia International pour respectivement -26,7 millions d'euros et +0,2 million d'euros.

## Note 13 – Analyse des participations ne donnant pas le contrôle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2012
<b>Droits au début de l'exercice</b>		<b>(436)</b>
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle	79	
Cession de 20% des participations ne donnant pas le contrôle		436
<b>Droits avant résultat de l'exercice</b>	<b>79</b>	
Résultat de l'exercice	<b>(515)</b>	
<b>Droits à la fin de l'exercice</b>	<b>(436)</b>	

En 2011, les participations ne donnant pas le contrôle correspondaient à la quote-part de résultat de la société Média Courtage attribuable aux actionnaires minoritaires.

En 2012, la société Média Courtage est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence suite à la cession de 20% de participation détenue dans son capital.

## Note 14 – Analyse des emprunts et dettes financières

### Ventilation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Total	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Crédit-bail retraité et emprunts	22 187	22 187	
Autres emprunts et dettes financières diverses	1	1	
<b>Sous-total emprunts et dettes financières long terme</b>	<b>22 188</b>	<b>22 188</b>	<b>0</b>
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	1 148		
<b>Total emprunts et dettes financières long terme</b>	<b>23 336</b>		
Crédit-bail retraité et emprunts	11 383		
Concours bancaires	6 814		
<b>Total emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)</b>	<b>18 197</b>		

## Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Variations périmètre	Mouvements compte à compte	31/12/2012
Crédit-bail retraité et emprunts	30 528	3 700	(40)		(12 001)	22 187
Autres emprunts et dettes financières diverses	41			(40)		1
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	1 397		(249)			1 148
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>31 966</b>	<b>3 700</b>	<b>(289)</b>	<b>(40)</b>	<b>(12 001)</b>	<b>23 336</b>
Crédit-bail retraité et emprunts	12 486		(13 104)		12 001	11 383
Concours bancaires		6 814				6 814
<b>Total emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)</b>	<b>12 486</b>	<b>6 814</b>	<b>(13 104)</b>	<b>0</b>	<b>12 001</b>	<b>18 197</b>

Les principales variations de l'exercice correspondent à une souscription en 2012 d'un contrat de location financement à hauteur de 3,7 millions d'euros, à des remboursements d'emprunts et de crédit-bail conformes aux échéanciers pour respectivement 8,9 millions d'euros et 4,2 millions d'euros et au recours à l'affacturage au cours de l'exercice 2012, faisant apparaître une dette financière de 6,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

L'essentiel du crédit-bail retraité et des emprunts est couvert par des swaps de taux efficaces. La juste valeur de ces derniers a évolué favorablement de 249 milliers d'euros au cours de l'exercice et s'élève à 1 148 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le crédit-bail retraité représente à la clôture de l'exercice un montant de 14,2 millions d'euros. Les contrats ne prévoient pas de loyers conditionnels, de sous-location ni de restrictions particulières. Ils concernent plus particulièrement:

- à hauteur de 3 358 milliers d'euros, le financement du siège social à Aix-en-Provence par crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois d'une durée de 12 années.  
Ce crédit-bail a pour partie (90%) fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,36% sur une durée de 8 années, spread inclus.  
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 173 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,
- à hauteur de 1 119 milliers d'euros, le financement des 2 rotatives Goss mises en service fin 2005 sur le site de Reyrieux.  
Ces 2 rotatives ont été financées par un crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 8 années. Ce contrat a fait l'objet en 2009 d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 2,79% sur la durée restant à courir, spread inclus.  
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 20 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,
- à hauteur de 6 427 milliers d'euros, le financement de la rotative Goss mise en service en 2007 sur le site de Châteaurenard.  
Cette rotative est financée par un crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois, lequel a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 3,93% sur une durée de 8 années.  
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 141 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,

- à hauteur de 3 268 milliers d'euros, le financement de la rotative Lithoman IV mise en service en 2012 sur le site de Pacy.  
Cette rotative est financée par un crédit-bail d'une durée de 4 ans souscrit en 2012 à un taux fixe de 3.83%.

Deux autres emprunts font l'objet de swaps de taux d'intérêt :

- l'un pour un montant restant dû de 1,8 millions d'euros à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années. Cet emprunt a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,98%, spread inclus.  
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 57 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,
- l'autre pour un montant restant dû de 17,5 millions d'euros à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années, il est remboursable par échéance semestrielle. Cet emprunt a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 2,87%.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 757 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé.

#### Note 15 – Détail des dettes au personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Provisions pour pensions et retraites	3 157	623		3 780
<b>Total dettes au personnel</b>	<b>3 157</b>	<b>623</b>	<b>0</b>	<b>3 780</b>

Les dettes au personnel sont exclusivement composées des provisions pour indemnités de départ en retraite conventionnelles de la zone géographique France.

Nous avons procédé à une étude qui nous a conduits à ne comptabiliser aucune provision pour l'effectif à l'étranger compte tenu de son caractère non significatif.

#### Note 16 – Détail des fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs	38 600	37 232
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 031	1 611
Dettes sociales	70 288	74 034
Dettes fiscales	29 535	30 342
Comptes courants créditeurs	175	669
Autres dettes	10 484	9 564
<b>Total des fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>150 113</b>	<b>153 452</b>
<b>Montants à moins d'un an</b>	<b>150 113</b>	<b>153 452</b>

La variation des dettes sociales est principalement liée à la diminution de la dette de participation des salariés.

## Note 17 – Détail des provisions et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour litiges salariaux - part à mois d'un an	15 610	6 593
Provisions pour litiges commerciaux - part à mois d'un an	416	589
Provisions pour restructurations - part à moins d'un an	2 551	1 284
Autres provisions pour risques et charges - part à mois d'un an	5 526	5 670
Produits constatés d'avance	1 970	715
<b>Total des provisions et autres passifs courants</b>	<b>26 073</b>	<b>14 851</b>

Les provisions constituées au cours de l'exercice 2012 couvrent principalement des risques sociaux ainsi qu'un plan de sauvegarde de l'emploi engagé sur le pré-presse et l'imprimerie.

En 2011, les provisions comprenaient notamment des provisions relatives à un contrôle URSSAF concernant la majorité des filiales consolidées sur les exercices 2008 à 2010 qui avaient été évaluées par le management avec les conseillers juridiques du groupe suite à l'analyse détaillée des dossiers en cours d'instruction et des notifications de redressement. L'estimation des risques peut, dans ce cadre, différer sensiblement des montants demandés ou notifiés.

En l'absence d'avancée du dossier, ces provisions n'ont pas évolué au cours de l'exercice 2012.

L'évolution des produits constatés d'avance est liée à un effet calendaire sur la distribution des imprimés publicitaires.

## Variation des provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution (provisions utilisées)	Diminution (provisions non utilisées)	31/12/2012
Provisions pour litiges salariaux - part à mois d'un an	6 593	14 266	(5 168)	(81)	15 610
Provisions pour litiges commerciaux - part à mois d'un an	589	182	(299)	(56)	416
Provisions pour restructurations - part à moins d'un an	1 284	2 551	(1 284)		2 551
Autres provisions pour risques - part à mois d'un an	5 670	1 474	(1 153)	(465)	5 526
<b>Total des provisions</b>	<b>14 136</b>	<b>18 473</b>	<b>(7 904)</b>	<b>(602)</b>	<b>24 103</b>

## Note 18 – Informations sectorielles

Les informations figurant dans cette note sont conformes à la définition des secteurs retenue dans les comptes établis selon les principes comptables de la norme IFRS 8.

Ce découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du groupe Spir Communication.

A compter de 2011, compte tenu du nouveau périmètre des activités du Groupe et du désengagement opéré vis-à-vis de l'international, le groupe communique sur cinq secteurs d'activités.

En 2011, sont présentés dans la colonne « Activités destinées à la vente » les éléments relatifs aux sociétés Adrexo Colis, Concept 2M Spol et Concept Multimédia Belgium.

Suite au désengagement du Groupe de ses activités à l'international, le Groupe ne présentera plus d'information par zone géographique.

**31/12/2012**

(en milliers d'euros)	Médias généralistes	Médias Thématique Immobilier	Médias Thématique Automobile	Imprimerie	Distribution Imprimés Publicitaires	Total Groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	103 052	77 860	48 171	79 081	303 267	<b>611 431</b>
Résultat opérationnel courant	-10 575	7 672	18 644	-5 630	-104	<b>10 007</b>
Résultat opérationnel	-4 701	7 826	18 710	-9 038	-9 250	<b>3 547</b>
Résultat opérationnel en % du CA	-4,6%	10,1%	38,8%	-11,4%	-3,1%	<b>0,6%</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 039	21 475	119 098	20 772	57 486	<b>239 870</b>
Investissements corporels et incorporels	2 931	1 338	2 174	4 200	2 478	<b>13 121</b>
Effectifs permanents	640	342	186	482	1 043	<b>2 693</b>
Distributeurs					22 877	<b>22 877</b>
Chiffre d'affaires net hors groupe	80 537	73 206	48 171	42 146	298 471	<b>542 531</b>

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwill pour leur valeur nette comptable.

**31/12/2011**

(en milliers d'euros)	Médias généralistes (*)	Médias Thématique Immobilier	Médias Thématique Automobile	Imprimerie	Distribution Imprimés Publicitaires	Total des activités poursuivies	Activités destinées à la vente	Total Groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	99 603	69 229	45 164	84 971	314 933	<b>613 900</b>	50 211	<b>664 111</b>
Résultat opérationnel courant	-20 777	7 475	16 745	-3 715	13 524	<b>13 252</b>	-16 164	<b>-2 912</b>
Résultat opérationnel	-22 151	4 873	15 149	-4 289	9 407	<b>2 989</b>	-55 687	<b>-52 698</b>
Résultat opérationnel en % du CA	-22,2%	7,0%	33,5%	-5,0%	3,0%	<b>0,5%</b>	-110,9%	<b>-7,9%</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	23 246	23 155	117 872	20 110	56 880	<b>241 263</b>	2 688	<b>243 951</b>
Investissements corporels et incorporels	5 079	2 334	629	4 943	4 863	<b>17 848</b>	1 566	<b>19 414</b>
Effectifs permanents	624	387	190	468	1 091	<b>2 760</b>	303	<b>3 063</b>
Distributeurs					23 647	<b>23 647</b>		<b>23 647</b>
Chiffre d'affaires net hors groupe	82 791	65 995	45 161	40 772	307 852	<b>542 571</b>	50 211	<b>592 782</b>

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwill pour leur valeur nette comptable.

(\*) En 2011, le secteur Médias Généralistes comprenait les éléments relatifs à la filiale Média Courtage, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence en 2012.

Le chiffre d'affaires inter-secteurs s'élève à 68 900 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

**Note 19 – Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels****Détail 2012**

(en milliers d'euros)	Total
Produits liés aux variations de périmètre	10 772
<b>Total autres produits opérationnels 2012</b>	<b>10 772</b>
Coûts nets des restructurations et des risques juridiques et sociaux	(15 957)
Dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(1 030)
Cessions et mises au rebut d'actifs	(245)
<b>Total charges de restructuration et autres charges opérationnelles 2012</b>	<b>(17 232)</b>

Les autres produits opérationnels comprennent essentiellement un produit de 10,0 millions d'euros relatif à un complément de prix lié à l'opération de vente réalisée en 2010 de la société Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site Leboncoin.fr.

Les autres charges opérationnelles sont principalement composées :

- des coûts nets de litiges sociaux collectifs, juridiques et commerciaux pour 9,7 millions d'euros,
- des coûts de réorganisation pour 3,4 millions d'euros,
- des coûts nets de restructuration relatifs aux Imprimeries IPS à hauteur de 2,5 millions d'euros,
- des dépréciations d'actifs corporels et incorporels portant essentiellement sur du matériel industriel à hauteur de 1 million d'euro.

**Détail 2011**

(en milliers d'euros)	Total
Coûts nets de restructuration	(2 675)
Cessions et mises au rebut d'actifs	(931)
Dépréciation créances	(290)
Provisions pour risques et charges	(6 367)
<b>Total charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels 2011</b>	<b>(10 263)</b>

**Note 20 – Coût de l'endettement financier net**

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	116	(24)
<b>Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>116</b>	<b>(24)</b>
Charges d'intérêts	(1 572)	(621)
Gains et pertes de change	6	29
Autres	79	610
<b>Total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(1 487)</b>	<b>18</b>
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 371)</b>	<b>(6)</b>

Les charges d'intérêts correspondent essentiellement aux intérêts payés dans le cadre des financements en crédit-bail et par emprunts.

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique principalement par le reclassement en 2011 des charges d'intérêts relatives à la rémunération des avances consenties à la filiale Adrexo Colis en « Résultat net d'impôt des activités en cours de cession » conformément à IFRS 5 alors que les produits financiers associés constatés par la maison mère venaient diminuer des charges d'intérêts.

**Note 21 – Charge d'impôt**

A compter de l'exercice 2012, les impôts différés ont été calculés au taux de 33,33 %.

**Ventilation de l'impôt**

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
- Impôt exigible	124	96
- Impôt différé	(111)	(387)
<b>Total Impôt sur les bénéfices</b>	<b>13</b>	<b>(291)</b>
<i>Dont Impôt sur les activités poursuivies</i>	<b>13</b>	(2 201)
<i>Dont Impôt sur les activités abandonnées</i>	<b>0</b>	1 910

La différence avec le taux normal d'imposition en France de 33,33% s'analyse comme suit :

## Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat net des activités arrêtées</b>	<b>(4 650)</b>	<b>(53 531)</b>
Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	(1 183)	152
Plus-values non taxables		
Moins-values non déductibles		
Impôts sociétés	13	(2 201)
<b>Résultat taxable au taux courant</b>	<b>(3 480)</b>	<b>(51 482)</b>
<b>Taux d'impôt réel</b>	<b>0,37%</b>	<b>-4,28%</b>
<b>Taux d'impôt applicable</b>	<b>33,33%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Impôt théorique au taux d'impôt applicable</b>	<b>1 160</b>	<b>17 725</b>
Déficits non activés	(11 412)	(3 197)
Retraitements permanents	10 098	(15 002)
Crédits d'impôt	28	101
Imputation crédits d'impôt antérieurs	13	44
Variation d'imposition sur sociétés étrangères	126	(244)
Provision pour dépréciation - société étrangère		390
Ecart de taux d'impôt différé		(108)
<b>Charge d'impôt société comptabilisée</b>	<b>13</b>	<b>(291)</b>

## Note 22 – Paiements fondés sur des actions (plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions)

Au 31 décembre 2012, seuls sont en cours des plans d'acquisition d'actions au bénéfice de certains dirigeants sociaux et membres du personnel du groupe Spir Communication.

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice	Nombre d'options à l'origine du plan	Options valides et non encore exercées au 31/12/2011	Options annulées en 2012	Options valides et non encore exercées au 31/12/2012	Période d'exercice	(en milliers d'euros)		
							Juste valeur des paiements fondés sur des actions 31/12/2011	Juste valeur des paiements fondés sur des actions 31/12/2012	Variation de l'exercice
28/02/2002 achat	74,46 €	25 600	0	0	0	du 28/02/2006 au 28/02/2010	non évalué option IFRS 2	non évalué option IFRS 2	
22/05/2003 achat	65,51 €	27 520	0	0	0	du 22/05/2007 au 22/05/2011	402	402	0
19/05/2004 achat	111,72 €	28 200	13 000	(13 000)	0	du 19/05/2008 au 19/05/2012	570	570	0
19/05/2005 achat	147,02 €	52 800	18 050	(1 000)	17 050	du 19/05/2009 au 19/05/2013	942	942	0
18/05/2006 achat	122,91 €	117 670	26 430	(6 440)	19 990	du 18/05/2010 au 18/05/2014	1 059	1 059	0
15/05/2007 achat	105,26 €	45 375	24 525	(7 950)	16 575	du 15/05/2011 au 15/05/2015	608	608	0
<b>TOTAL</b>			<b>82 005</b>	<b>(28 390)</b>	<b>53 615</b>		<b>3 581</b>	<b>3 581</b>	<b>0</b>



## Note 23 – Composition du capital social et opérations sur titres auto-détenus

### Composition du capital social

Le capital social de la société Spir Communication SA se compose de 6 245 411 actions au nominal de 4 euros.

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital est la suivante :

(en milliers d'euros)	Nbre d'actions détenues 31/12/2012	% du capital 31/12/2012	% droits de vote nets 31/12/2012	Nbre d'actions détenues 31/12/2011	% du capital 31/12/2011	% droits de vote nets 31/12/2011
Prépart SCS	3 485 692	55,81%	61,66%	3 485 692	55,81%	61,63%
Sofiouest SA	662 348	10,61%	15,58%	662 348	10,61%	15,57%
Actions propres	162 797	2,61%		158 158	2,53%	
Public	1 934 574	30,97%	22,76%	1 939 213	31,05%	22,80%
<b>Total</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

### Opérations sur titres auto-détenus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Actions auto-détenues au début de l'exercice</b>	<b>16 128</b>	<b>16 128</b>
Variation des actions destinées à couvrir les plans de stock-options	0	0
Variation des actions affectées à la régulation de cours	72	0
<b>Variation totale de l'exercice</b>	<b>72</b>	<b>0</b>
<b>Actions auto-détenues à la fin de l'exercice</b>	<b>16 200</b>	<b>16 128</b>

(en nombre d'actions)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Actions auto-détenues au début de l'exercice</b>	<b>158 158</b>	<b>157 715</b>
Variation des actions destinées à couvrir les plans de stock-options	0	0
Variation des actions affectées à la régulation de cours	4 639	443
<b>Variation totale de l'exercice</b>	<b>4 639</b>	<b>443</b>
<b>Actions auto-détenues à la fin de l'exercice</b>	<b>162 797</b>	<b>158 158</b>
<b>Nombre d'actions composant le capital social</b>	<b>6 245 411</b>	<b>6 245 411</b>
<b>Nombre d'actions hors titres auto-détenus</b>	<b>6 082 614</b>	<b>6 087 253</b>

## Note 24 – Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Spir Communication SA et des filiales énumérées dans le tableau du paragraphe 2.2. **Liste des sociétés consolidées au 31.12.2012**

Le groupe Spir Communication est lui-même consolidé dans le groupe SIPA Ouest France

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
<b>Emprunts auprès des parties liées</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts versés</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts versés</b>
Pas de mouvement				
<b>Prêts aux parties liées</b>	<b>Créances</b>	<b>Intérêts reçus</b>	<b>Créances</b>	<b>Intérêts reçus</b>
Média Courtage SAS - Coentreprise à 40% en 2012	2 222	35		
<b>Acquisitions et cessions d'actifs aux parties liées</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>
Pas de mouvement				
<b>Dividendes versés aux parties liées</b>		<b>Dividendes</b>		<b>Dividendes</b>
Pas de mouvement				
<b>Compte courants de trésorerie avec les parties liées</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts versés</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts versés</b>
Pas de mouvement				
<b>Achats / Ventes aux parties liées</b>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>
Média Courtage SAS - Coentreprise à 40% en 2012	240	457		
20 minutes France SAS - Entreprise associée		11 116		6 529
Ouest France - Autre partie liée		734		
Intrasipa - Autre partie liée	263			
<b>Dettes / Créances d'exploitation envers les parties liées</b>	<b>Dettes</b>	<b>Créances</b>	<b>Dettes</b>	<b>Créances</b>
Média Courtage SAS - Coentreprise à 40% en 2012	240	119		
20 minutes France SAS - Entreprise associée		1 827		704
Ouest France - Autre partie liée		117		
Intrasipa - Autre partie liée	0			

### Rémunération des dirigeants du groupe

Les rémunérations totales et avantages de toute nature alloués, au titre de l'exercice, aux membres du Comité Exécutif assurant la Direction du groupe Spir Communication se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Avantages à court terme	1091	1518
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnité de fin de contrat	765	942
Paielements fondés sur des actions		
<b>Total (*)</b>	<b>1 856</b>	<b>2 460</b>

(\*) Les administrateurs non dirigeants ne perçoivent aucune rémunération de la part du groupe Spir Communication, hors les jetons de présence.

## Intérêts des dirigeants dans les plans d'intéressement en actions du personnel

Les options d'achat d'actions détenues par les dirigeants ont les dates et les prix d'exercice suivants :

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice (1 action pour 1 option)	Options valides et non encore exercées au 31/12/2012	Options valides et non encore exercées au 31/12/2011	Période d'exercice
achat 19/05/2004	111,72 €	0	2 900	du 19/05/2008 au 19/05/2012
achat 19/05/2005	147,02 €	6 500	6 500	du 19/05/2009 au 19/05/2013
achat 18/05/2006	122,91 €	8 500	12 500	du 18/05/2010 au 18/05/2014
achat 15/05/2007	105,26 €	6 500	10 500	du 15/05/2011 au 15/05/2015
<b>Total</b>		<b>21 500</b>	<b>32 400</b>	

Aucune option n'a été octroyée aux administrateurs non indépendants et non dirigeants dans le cadre de ces plans.

### Note 25 – Engagements hors bilan

Les engagements et garanties donnés sont :

- Caution donnée par Spir Communication SA le 20 octobre 2010 au nom des filiales, la société Régicom SAS et la société Concept Multimedia SAS, pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3.000.000 euros auprès de la Société ALD AUTOMOTIVE France. Ce cautionnement est délivré sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée.
- Caution donnée par Spir Communication SA au nom de la société Adrexo SAS d'un emprunt bancaire de 9 millions d'euros auprès de la Société Générale sur une période de 5 ans à des conditions prévoyant un taux d'intérêt variable EURIBOR 1 mois + 0,70 perçus mensuellement d'avance, amortissable en 5 annuités de capital de 1 800 000 euros auxquels s'ajoutent commissions et indemnité de résiliation anticipée. Cet emprunt a été souscrit pour le financement de l'acquisition de 2 128 actions du capital de la société Adrexo Sud-Ouest à la société S3G. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 22 juillet 2008.
- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société CarboatMedia Holding SAS, nantissement effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25M€ de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société CarboatMedia Holding SAS.
- Caution solidaire donnée par Spir Communication SA en cas de défaillance de la société Adrexo SAS envers la société Dupliprint, destinée à la sous-location située 44 avenue de l'Europe à Domont (95 330) d'une superficie de 654 m<sup>2</sup>, à effet du 15 juin 2012, moyennant un loyer annuel de 56 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 10 milliers d'euros.
- Caution solidaire donnée par Spir Communication SA en cas de défaillance de la société Advertising Productions SAS envers la société Prologis France LXXXII, destinée à la sous-location située ZAC de Sainte Anne à Sorgues d'une superficie de 6 299 m<sup>2</sup>, à effet du 23 mai 2011, moyennant un loyer annuel de 252 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 54 milliers d'euros.

## Note 26 – Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du groupe Spir Communication sont constitués d'emprunts, de dettes de location financement, et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe Spir Communication. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe.

La politique du Groupe est, depuis 2009, de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie (le risque de change étant marginal). Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

### ***Risque de taux d'intérêt***

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable, une partie prépondérante de sa dette devant rester à taux fixe. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir à un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des contrats swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties.

Ces swaps, avec comme sous-jacents les emprunts, sont éligibles à la comptabilité de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le groupe Spir Communication a recours ponctuellement à de la mobilisation de créances, qui constitue un financement à court terme à taux variable. Compte tenu des conditions de marché favorables et des fluctuations de cet encours au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas jugé opportun de transformer ce taux variable en taux fixe.

Au 31 décembre 2012, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 77% de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Concernant les passifs à taux variables après couverture, l'impact d'une hausse homogène de 1% sur la courbe des taux résulterait en une hausse des frais financiers payés par le groupe Spir Communication de 123 milliers d'euros

### ***Risque de taux change***

Le groupe Spir Communication n'a aucune position de change significative.

## **Risque actions**

Le groupe Spir Communication ne détient aucune action dans son portefeuille de placements.

## **Risque de crédit**

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 8. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit. Aucun client du Groupe ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires.

La répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus est la suivante au 31/12/2012 :

(en milliers d'euros)	Encours non échus	Encours échus		Total
		0 à 150 jours	plus de 150 jours	
Créances clients et comptes rattachés (TTC)	62 149	39 329	12 546	114 024
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés (HT)	0	(2 064)	(11 302)	(13 366)
<b>Total créances clients et comptes rattachés</b>	<b>62 149</b>	<b>37 265</b>	<b>1 244</b>	<b>100 658</b>

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe Spir Communication est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

## **Risque de liquidité**

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation d'emprunts bancaires, de contrats de mobilisation de créances et de contrats de location financement.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires, les dépôts à vue et les dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de son taux global d'utilisation de sa capacité de financements nette de la trésorerie disponible, par le suivi du taux de gearing (endettement net /capitaux propres). Le risque de liquidité est également appréhendé au travers du ratio de leverage, soit l'endettement net sur l'EBITDA.

Au 31 décembre 2012, le taux de gearing s'élève à 10,90% et le taux de leverage à 0,85.

Une clause associée au crédit syndiqué en cas de non maintien par Sofiouest de sa participation dans Spir Communication pourrait conduire au remboursement anticipé du prêt.

## Justes valeurs des instruments financiers

Tous les instruments financiers du groupe Spir Communication ont des justes valeurs identiques à leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts et dettes financières.

En effet, au 31 décembre 2012, le groupe Spir Communication a cinq contrats de swap de taux d'intérêt en cours. Ces contrats de swap sont détaillés dans la Note 12, leur juste valeur est défavorable au Groupe pour un montant de 1 148 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placement détenu jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	15	14				X
Prêts, cautionnements et autres créances	4 762	6 879			X	
Clients et comptes rattachés	100 657	99 857			X	
Autres créances	23 960	14 280			X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 305	46 150	X			

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux
Autres titres de participation	15	14		X	
Prêts, cautionnements et autres créances	4 762	6 879		X	
Clients et comptes rattachés	100 657	99 857	X		
Autres créances	23 960	14 280	X		
Disponibilités	18 305	37 060		X	
SICAV et Fonds commun de placement		9 090		X	X
Crédit-bail retraité et emprunts	33 570	43 014		X	X
Autres emprunts et dettes financières diverses	1	41		X	X
Concours bancaires	6 814	0		X	X

## Hiérarchie de juste valeur

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables)

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Au 31 décembre 2012</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Passifs financiers dérivés		1 148	
<b>Au 31 décembre 2011</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9 090		
Passifs financiers dérivés		1 397	

## Note 27 – Evénements postérieurs à la clôture

En date du 18 mars 2013, Jean-Michel Neyret a rejoint le groupe Spir Communication au poste de Directeur Général.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Spir Communication S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Test de dépréciation des goodwill et autres immobilisations

Le paragraphe 3.5 « Méthodes et règles d'évaluation », ainsi que la note 1 « Analyse des Goodwill » et la note 3 « Variation des immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités selon lesquelles la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et à des tests de dépréciation des autres immobilisations lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces hypothèses par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

#### Provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans le paragraphe 3.5 (10) « Provisions » et dans la note 17 « Détail des provisions et autres passifs courants » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations concourant à ces provisions, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes :

Rennes, le 26 avril 2013

Vincent Broyé

KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 26 avril 2013

Anis Nassif

ERNST & YOUNG ET AUTRES



# COMPTES SOCIAUX

## Comptes sociaux de Spir Communication SA

### Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)		31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Fonds de commerce	63		63	63
	Autres immobilisations incorporelles	4 675	2 630	2 045	5 754
Note 1	<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 738</b>	<b>2 630</b>	<b>2 108</b>	<b>5 816</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains	199		199	199
	Constructions et agencements	1 919	1 834	85	121
	Installations techniques	98	61	37	42
	Autres immobilisations corporelles	5 774	5 104	670	1 471
Note 1	<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>7 990</b>	<b>6 998</b>	<b>991</b>	<b>1 833</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
	Participations	257 688	113 863	143 825	139 694
	Autres immobilisations financières	38	10	28	28
Note 1	<b>Total immobilisations financières</b>	<b>257 726</b>	<b>113 873</b>	<b>143 853</b>	<b>139 722</b>
	<b>Total actif immobilisé</b>	<b>270 454</b>	<b>123 501</b>	<b>146 952</b>	<b>147 372</b>
<b>Actif circulant</b>					
	Clients	3 869		3 869	7 102
	Autres créances d'exploitation	140 305	85 998	54 308	52 964
	Valeurs mobilières de placements	15 858	13 567	2 291	12 239
	Disponibilités	12 346		12 346	25 414
Note 2	<b>Total actif circulant</b>	<b>172 378</b>	<b>99 565</b>	<b>72 813</b>	<b>97 718</b>
Note 2	Comptes de régularisation	21		21	744
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	165		165	220
	<b>Total de l'actif</b>	<b>443 018</b>	<b>223 066</b>	<b>219 952</b>	<b>246 054</b>

## Bilan

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
<b>Capitaux propres</b>			
	Capital	24 982	24 982
	Réserves	167 970	167 970
	Report à nouveau	-45 339	
	Résultat	2 345	-45 339
	Provisions réglementées	1 619	1 434
Note 3	<b>Total capitaux propres</b>	<b>151 576</b>	<b>149 047</b>
Note 4	Provisions pour risques et charges	253	23 435
<b>Dettes financières</b>			
	Dettes Actionnaires		
	Emprunts et dettes financières divers	17 592	24 780
Note 5	<b>Total dettes financières</b>	<b>17 592</b>	<b>24 780</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>			
	Dettes fournisseurs	1 581	5 912
	Autres dettes d'exploitation	48 949	42 880
	Concours bancaires		
Note 5	<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>50 530</b>	<b>48 792</b>
	<b>Total du passif</b>	<b>219 952</b>	<b>246 054</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Note 8	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 030</b>	<b>15 972</b>
Note 9	Reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges	3 063	2 095
	Autres produits		47
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>11 094</b>	<b>18 113</b>
	Achats et autres approvisionnements	13	49
	Autres achats et charges externes	(5 362)	(11 300)
	Impôts, taxes et versements assimilés	(353)	(348)
	<b>Charges de personnel</b>		
	Salaires	(2 129)	(3 349)
	Charges sociales	(955)	(1 720)
	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 142)	(2 970)
	Dotations aux provisions pour risques et charges		(276)
	Autres charges	(200)	(110)
	<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(11 129)</b>	<b>(20 023)</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(35)</b>	<b>(1 910)</b>
	Reprises sur provisions et transferts de charges	3 156	194
	Produits de participation	11 666	6 479
	Autres produits financiers	2 282	5 260
	<b>Total produits financiers</b>	<b>17 103</b>	<b>11 932</b>
	Dotations financières aux amortissements et provisions	(13 142)	(51 842)
	Autres charges financières	(1 924)	(2 187)
	<b>Total charges financières</b>	<b>(15 066)</b>	<b>(54 029)</b>
Note 10	<b>Résultat financier</b>	<b>2 037</b>	<b>(42 097)</b>
	<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>2 002</b>	<b>(44 007)</b>
	Produits sur opérations de gestion		16
	Produits sur opérations en capital	2 837	2 083
	Reprises sur provisions et transfert de charges	42 775	
	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>45 612</b>	<b>2 099</b>
	Charges sur opérations de gestion	(309)	(3)
	Charges sur opérations en capital	(49 194)	(2 179)
	Dotations aux amortissements et provisions	(194)	(473)
	<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(49 697)</b>	<b>(2 656)</b>
Note 11	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(4 085)</b>	<b>(557)</b>
Note 12	Impôt sur les bénéfices	4 428	(775)
	<b>Résultat net</b>	<b>2 345</b>	<b>(45 339)</b>

# Annexe des comptes sociaux

## 1. Faits majeurs de l'exercice

Pour la société Spir Communication S.A., l'exercice 2012 s'est notamment caractérisé par la finalisation de la cession de sa filiale Adrexo Colis SAS en date du 15 mars 2012.

En 2012, les fonctions « support » du groupe Spir ont été transférées vers CIP S.A.S suite à une centralisation des services support.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1) Immobilisations

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat d'exploitation sont calculés sur la durée d'utilisation estimée.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

### 2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC.

Concernant les fonds de commerce une provision peut être constatée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés d'après la durée d'utilisation prévue suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels inférieurs à 15 000 euros	linéaire	1 an
Logiciels supérieurs à 15 000 euros	linéaire	5 ans
Logiciels développés en interne	linéaire	3 ans

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis le premier janvier 2005.

Il n'a pas été constaté de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles.

### 3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC.

Cette application est sans incidence significative sur les comptes.

Les modes et durées sont les suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	20 à 30 ans
Agencements techniques	linéaire	5 à 8 ans
Matériels techniques	linéaire	5 à 8 ans
Véhicules	linéaire	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	linéaire	3 à 8 ans

Les amortissements dégressifs correspondent au rythme de consommation des avantages économiques.

### 4) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires compris, conformément à la méthode préférentielle du PCG et suivant l'avis 2007-C du CNC. Lorsque la valeur des cash-flows futurs de la société est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour ce qui concerne 20 Minutes France, il a été tenu compte, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres au 31/12/2012, d'une part du bénéfice de la période et d'autre part des économies futures d'impôts qui seront générées par l'utilisation des déficits reportables de la société.

### 5) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque le cours à la clôture de l'exercice est inférieur à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31/12/2012 est constitué :

- de 151 444 actions Spir Communication pour un montant de 15 688 milliers d'euros, destinées à couvrir 4 plans d'attribution d'actions au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants du Groupe. La décote constatée entre le prix de revient et le prix d'exercice des options est provisionnée pour un montant de 13 567 milliers d'euros,
- de 11 353 actions Spir Communication pour un montant de 157 milliers d'euros détenues dans le cadre d'un contrat de régulation de cours conclu avec une société de bourse.

## **6) Frais d'émission d'emprunt**

A la date d'émission de l'emprunt syndiqué de 25 M€, la société a choisi de répartir les frais d'émission d'emprunt d'un montant de 275K€ sur la durée de ce dernier.

## **7) Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06.

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

## **8) Engagements de retraite**

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dans les comptes sociaux depuis 1995.

Le calcul a été effectué en tenant compte :

- d'un taux d'actualisation de 3.52 %
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation du personnel calculé par société sur un historique de 8 ans
- d'un taux de mortalité correspondant aux tables TD2004/2006, distinguant hommes / femmes
- de l'âge moyen de la retraite retenu est de 62 ans
- les charges sociales sont prises en compte dans la provision

## **9) Droit individuel à la formation**

Le volume d'heures de formation cumulées correspond aux droits acquis ouverts au titre du DIF, il s'élève à 832.08 heures.

Cadre : 832.08 heures acquises

### 3. Complément d'informations

#### Note 1 – Informations sur l'actif immobilisé

##### ▪ Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

###### Valeur brute des immobilisations

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut au 31/12/2012
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concession, marques, fonds de commerce	49				49
Droit au bail	59				59
Logiciels	6 410	3	2 565	781	4 629
Immob. incorporelles en cours	1 041	10	268	(781)	1
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>7 558</b>	<b>12</b>	<b>2 833</b>	<b>0</b>	<b>4 738</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	199				199
Constructions et agencements	1 919				1 919
Installations techniques	4 741	9			4 750
Autres	1 311	308	498		1 121
Immob. corporelles en cours					0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>8 171</b>	<b>317</b>	<b>498</b>	<b>0</b>	<b>7 989</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	256 557	47 533	46 402		257 688
Autres	39				39
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>256 596</b>	<b>47 533</b>	<b>46 402</b>	<b>0</b>	<b>257 727</b>
<b>Total général brut</b>	<b>272 324</b>	<b>47 862</b>	<b>49 733</b>	<b>0</b>	<b>270 454</b>

###### Amortissements et provisions sur immobilisations

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Transfert	Amortissements au 31/12/2012
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Droit au bail					0
Logiciels et autres	1 741	1 250	361		2 630
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 741</b>	<b>1 250</b>	<b>361</b>	<b>0</b>	<b>2 630</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions et agencements	1 798	36			1 834
Installations techniques	3 770	616			4 386
Matériel de transport	23		23		0
Autres	746	185	153		779
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>6 337</b>	<b>837</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>6 998</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	116 863		3 000		113 863
Autres	10				10
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>116 873</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>113 873</b>
<b>Total général amort. et provisions</b>	<b>124 951</b>	<b>2 087</b>	<b>3 537</b>	<b>0</b>	<b>123 502</b>

###### Actif immobilisé net

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette au 31/12/2012
<b>Total actif immobilisé net</b>	<b>147 373</b>	<b>45 775</b>	<b>46 196</b>	<b>0</b>	<b>146 952</b>

Les variations des immobilisations incorporelles et corporelles brutes et de leur dépréciation appellent les commentaires suivants :

- Transfert d'immobilisations incorporelles à CIP S.A.S pour une valeur nette de 2,7 millions d'euros suite à une décision de transférer les fonctions « support » vers cette filiale ; ce transfert d'actifs est présenté dans la colonne « diminutions ».

Les variations des participations brutes et de leur dépréciation appellent les commentaires suivants :

- Impact de la recapitalisation préalable à la cession des titres Adrexo Colis SAS à hauteur de 46,3 millions d'euros et cession simultanée des titres ainsi acquis pour le même montant.
- Prise de participation dans le capital de la société Prixing S.A.S à hauteur de 22% pour un montant de 1,2 millions d'euros.
- Reprise de provision sur les titres de participation de 20 Minutes.

- **Informations relatives aux biens financés en crédit-bail**

La société a financé son siège social sis à Aix-en-Provence en crédit-bail sur une durée de 12 ans.

(en milliers d'euros)	Valeur initiale	Redevances versées au 31/12/2012	Redevances restant à verser
Terrain siège social	924		
Construction siège social	8 932		
<b>Biens financés en crédit bail</b>	<b>9 856</b>	<b>8 695</b>	<b>3 654</b>
<b>Echéancier</b>	dont à un an au plus		1 012
	dont de un à cinq ans		2 642
	dont à plus de cinq ans		0

Si ce bien avait été acquis en propre par la société et amorti en linéaire sur une durée de 30 ans, les dotations aux amortissements de l'année auraient été de 298 milliers d'euros et le montant cumulé des amortissements à la fin de l'exercice serait de 2 481 milliers d'euros.

## Note 2 – Autres informations sur les postes de l'actif

### Echéances des créances

(en milliers d'euros)	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	38	0	38
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	3 869	3 869	0
Autres créances	140 305	129 428	10 876
<b>Total</b>	<b>144 211</b>	<b>133 297</b>	<b>10 914</b>
dont entreprises liées	128 353	128 353	0



Les autres créances à plus d'un an correspondent à :

- une créance d'impôt résultant du report en arrière des déficits pour un montant de 8 776 milliers d'euros,
- une créance suite à la cession des titres S3G Com pour un montant de 2 100 milliers d'euros.

#### Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
Actions propres (Plans de stock-options)	15 688	15 688
Actions propres (Régulation de cours)	157	139
Certificats de dépôts	0	9 000
<b>Total</b>	<b>15 845</b>	<b>24 827</b>
<b>Disponibilités</b>		
Comptes courants débiteurs	12 346	25 414
<b>Total</b>	<b>12 346</b>	<b>25 414</b>

#### Comptes de régularisation

Ils sont essentiellement composés de charges constatées d'avance pour un montant de 21 milliers d'euros.

#### Note 3 – Capitaux propres

##### Composition du capital social

	Nombre de titres	Nominal
Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 245 411	4 euros
Mouvements de l'exercice		
Actions composant le capital social à la clôture de l'exercice	6 245 411	4 euros

##### Variation de la situation nette

(en milliers d'euros)	Situation au 31/12/2011	Affectation résultat 2011	Autres mouvements	Situation au 31/12/2012
Capital	24 982			24 982
Prime d'émission	18 351			18 351
Prime de fusion	6 785			6 785
Réserves	142 834			142 834
Report à nouveau		(45 339)		-45 339
Résultat	(45 339)	45 339	2 345	2 345
Provisions réglementées	1 435		184	1 619
<b>Capitaux propres</b>	<b>149 048</b>	<b>0</b>	<b>2 529</b>	<b>151 577</b>

#### Note 4 – Etat des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2011	Apports des fusions	Augmentations	Diminutions (provisions utilisées)	Diminutions (provisions non utilisées)	Montant au 31/12/2012
Provisions pour litiges	10					10
Provisions pour retraites	273				72	201
Autres provisions	23 152		10	23 120		42
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>23 435</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>23 120</b>	<b>72</b>	<b>253</b>
Provisions sur comptes clients						0
Provisions sur autres créances	93 460		12 195	19 658		85 998
Provisions sur actions propres	12 620		947			13 567
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>106 080</b>	<b>0</b>	<b>13 142</b>	<b>19 658</b>	<b>0</b>	<b>99 565</b>

Les autres provisions sont principalement constituées d'une reprise de provision pour charge exceptionnelle de 23 millions d'euros couvrant la recapitalisation préalable à la cession des titres de la filiale Adrexo Colis pour un euro.

La société a déprécié son compte courant débiteur envers sa filiale Regicom pour un montant de 12 195 milliers d'euros et a constitué une provision sur actions propres à hauteur de 947 milliers d'euros.

Les dotations des provisions se ventilent de la manière suivante :

- exploitation 0 K€
- financières 13 142 K€
- exceptionnelles 194 K€.

#### Note 5 – Etat des dettes

##### Echéances des dettes

(en milliers d'euros)	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières diverses	17 592	5 092	12 500
Fournisseurs et comptes rattachés	1 581	1 581	
Dettes fiscales et sociales	1 392	1 392	
Compte courant passif	47 348	47 348	
Autres dettes	209	209	
<b>Total</b>	<b>68 122</b>	<b>55 622</b>	<b>12 500</b>
dont entreprises liées	42 355	42 355	

## Note 6 – Informations concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Montant net au bilan	dont entreprises liées
<b>Bilan</b>		
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations	143 825	143 825
Autres immobilisations financières	28	
<b>Actif circulant</b>		
Clients et comptes rattachés	3 868	3 636
Autres créances	54 308	47 173
<b>Dettes</b>		
Dettes Actionnaires		
Emprunts et dettes financières divers	17 592	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 581	20
Autres dettes	48 963	42 355
	Montant net au résultat	dont entreprises liées
<b>Produits et charges financiers</b>		
Dividendes reçus	11 666	11 666
Autres produits financiers	5 438	2 292
Charges financières	15 066	394

## Note 7 – Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles

Les engagements et garanties donnés sont :

- Cautions données pour garantir des prêts accordés à la SCI Les Oiseaux : 94 milliers d'euros,
- Caution donnée pour garantir les loyers de la société Imprimeries IPS dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec un établissement bancaire pour financer l'acquisition de 2 rotatives Blanchet Goss : 1 089 milliers d'euros.
- Caution donnée pour garantir les loyers de la société Imprimeries IPS dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec un établissement bancaire pour financer l'acquisition d'une rotatives Goss Mainstream : 6 412 milliers d'euros.
- Caution donnée le 20 octobre 2010 au nom des filiales, la société Régicom et la société Concept Multimedia, pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3.000.000 euros auprès de la Société ALD AUTOMOTIVE France. Ce cautionnement est délivré pour une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée.
- Caution donnée au nom de la société Adrexo d'un emprunt bancaire de 9 millions d'euros auprès de la Société Générale sur une période de 5 ans à des conditions prévoyant un taux d'intérêt variable EURIBOR 1 mois + 0,70 perçus mensuellement d'avance, amortissable en 5 annuités de capital de 1 800 000 euros auxquels s'ajoutent commissions et indemnité de résiliation anticipée. Cet emprunt a été souscrit pour le financement de l'acquisition de 2 128 actions du capital de la société Adrexo Sud-Ouest à la société S3G. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 22 juillet 2008.

- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société CarboatMedia Holding SAS, nantissement effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25 M€ de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société CarboatMedia Holding SAS.
- En garantie des engagements de la société Imprimerie IPS, la société Lixxbail a demandé à la société Spir Communication un engagement de poursuite de crédit-bail en substitution de la société Imprimerie IPS en cas de résiliation du contrat dont le montant total des loyers s'élève à 3,3 millions d'euros. La durée du contrat est du 29 juin 2012 au 29 mars 2016.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Adrexo envers la société Dupliprint, destinée à la sous-location située 44 avenue de l'Europe à Domont (95 330) d'une superficie de 654 m2, à effet du 15 juin 2012, moyennant un loyer annuel de 56 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 10 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Advertising Productions envers la société Prologis France LXXXII, destinée à la sous-location situé ZAC de Sainte Anne à Sorgues d'une superficie de 6 299 m2, à effet du 23 mai 2011, moyennant un loyer annuel de 252 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 54 milliers d'euros.

#### Note 8 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 8 030 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Management fees	5 238	13 915
Autres	2 792	2 057
<b>Total</b>	<b>8 030</b>	<b>15 972</b>

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée avec les sociétés du groupe Spir Communication, hors les locations diverses, soit 44 milliers d'euros.

Il est principalement constitué de prestations de management facturées aux filiales. La baisse de ce chiffre d'affaires s'explique par le transfert vers une autre filiale du Groupe de certaines fonctions « support » au cours de l'exercice 2012.

#### Note 9 – Transferts de charges

Les transferts de charges, pour un montant de 2 989 milliers d'euros, correspondent principalement à des refacturations internes pour 2 418 milliers d'euros et à des transferts de charges de personnel pour 571 milliers d'euros.

## Note 10 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Produits financiers</b>		
Produits de participation	11 666	6 479
Revenus des prêts	2 086	4 891
Reprises sur provisions et transfert de charges	3 156	194
Prod.nets sur cessions valeurs mobilières de placement	38	64
Intérêts sur placement	158	305
<b>Total produits financiers</b>	<b>17 103</b>	<b>11 933</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	(13 142)	(51 842)
Autres intérêts et charges assimilés	(1 924)	(2 187)
<b>Total charges financières</b>	<b>(15 066)</b>	<b>(54 029)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2 037</b>	<b>(42 097)</b>

Le résultat financier est principalement constitué :

- de la distribution des dividendes des filiales de Spir S.A. pour un montant de 11 666 milliers d'euros,
- des intérêts versés par les filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 2 086 milliers d'euros,
- d'une reprise de provision sur les titres de la filiale 20 Minutes à hauteur de 3 000 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Regicom pour un montant de 12 195 milliers d'euros,
- d'une dotation pour provision sur actions propres à hauteur de 947 milliers d'euros,
- des intérêts versés aux filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 394 milliers d'euros,
- des intérêts versés relatifs aux emprunts à hauteur de 1 167 milliers d'euros.

## Note 11 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits sur opérations de gestion		16
Produits sur opérations en capital	2 837	2 083
Reprises sur provisions et transfert de charges	42 775	
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>45 612</b>	<b>2 099</b>
Charges sur opérations de gestion	(309)	(3)
Charges sur opérations en capital	(49 194)	(2 179)
Dotations aux amortissements et provisions	(194)	(473)
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(49 697)</b>	<b>(2 655)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(4 085)</b>	<b>(556)</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'une recapitalisation complémentaire de 3,7 millions d'euros préalable à la cession de la filiale Adrexo Colis S.A.S..

## Note 12 – Fiscalité

La société Spir Communication a opté pour le régime fiscal de groupe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Elle s'est en conséquence constituée seule redevable de l'impôt sur le résultat d'ensemble du groupe ainsi formé conformément à l'article 223A du Code Général des Impôts.

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Charge ou produit d'impôt	Résultat net après impôt
<b>Répartition</b>			
Résultat courant	2 002	4 428	6 430
Résultat exceptionnel	(4 086)		(4 086)
<b>Total</b>	<b>(2 083)</b>	<b>4 428</b>	<b>2 345</b>

## Note 13 – Rémunération

Les rémunérations allouées aux organes de direction se sont élevées en 2012 à 470 milliers d'euros.

Le détail de la rémunération des mandataires sociaux est précisé dans le rapport de gestion.

## Note 14 – Evénements postérieurs à la clôture

En date du 18 mars 2013, Jean-Michel Neyret a rejoint le groupe Spir Communication au poste de Directeur Général.

## Note 15 – Identité de la société mère

La société Spir Communication établit des comptes consolidés publiés concomitamment aux comptes sociaux. Ces comptes consolidés sont eux-mêmes intégrés globalement dans les comptes consolidés établis par Sofiouest.

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	<b>24 981 644</b>	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644
Nombre d'actions ordinaires existantes	<b>6 245 411</b>	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	<b>8 030 338</b>	15 971 726	4 810 358	6 363 576	105 252 443
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<b>13 395 786</b>	10 996 966	170 772 067	11 547 420	50 895 878
Impôts sur les bénéfices	<b>(4 427 875)</b>	774 897	3 546 330	(1 244 326)	2 920 093
Dotations aux amortissements et provisions	<b>15 479 136</b>	55 560 971	86 577 080	86 119 140	9 991 102
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<b>2 344 525</b>	(45 338 902)	80 648 657	(73 327 394)	37 984 683
Résultat distribué	<b>0</b> (1)	0	0	0	0
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	<b>2,85</b>	1,64	26,78	2,05	7,68
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<b>0,38</b>	(7,26)	12,91	(11,74)	6,08
Dividende attribué à chaque action	<b>0,00</b> (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	<b>8</b>	48	1	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	<b>2 128 921</b>	3 349 139	840 174	1 715 876	1 276 608
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	<b>955 266</b>	1 720 251	362 627	737 201	686 351

(1) dividende net proposé à l'assemblée générale

## Liste des filiales et participations

(en euros)	Capital social	% du capital détenu	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
	Capitaux propres hors capital	Valeurs d'inventaire des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis	Résultat courant du dernier exercice	Dividendes encaissés durant l'exercice
Régicom SAS Aix-en-Provence	500 000 (91 912 954)	100,00%	2 100 000 84 215 008	84 597 153 (12 747 618)	(11 749 590)
Adrexo SAS Aix-en-Provence	836 000 31 389 517	100,00%	1 800 000	303 468 327 3 509 001	(7 092 694)
Imprimeries IPS SAS Châteaurenard	9 035 568 (11 710 032)	100,00%	10 768 478 9 680 913	79 081 806 (6 918 155)	(8 684 325)
Concept Multimédia SAS Aix-en-Provence	1 074 000 (5 133 592)	100,00%	900 000 10 329 974	75 331 573 8 069 688	4 436 546
Les Oiseaux SCI Châteaurenard	100 123 994	90,00%	93 625 135 630	353 782 76 111	50 741 47 478
CIP SAS Aix-en-Provence	560 000 (3 993 052)	100,00%	2 13 661 171	19 402 695 11 075	(295 780)
Carboatmédia Holding SAS La Garenne Colombes	46 473 180 88 682 663	100,00%		0 11 693 344	11 696 572 11 618 295
Média Courtage SAS Brest	200 000 (4 822 734)	40,00%	80 000 2 222 000	560 897 (2 844 734)	(2 843 079)
20 Minutes France SAS Paris	5 714 976 4 740 613	25,00%		58 568 059 995 014	70 599
SPIR médias 1 SAS Aix-en-Provence	5 000	100,00%			5 000
SPIR médias 2 SAS Aix-en-Provence	5 000	100,00%			5 000
Advertising Productions SAS Aix-en-Provence	40 000 (5 497 871)	100,00%		3 294 558 (3 582 854)	(3 795 874)
Prixing SAS Paris	291 676 756 652	22,00%		199 661 (407 294)	(281 343)



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Spir Communication, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation relatives aux participations.  
Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

- La note 4 « Etats des provisions » de l'annexe des comptes annuels précise notamment les modalités de reprise d'une provision pour charge exceptionnelle de 23 millions d'euros couvrant la recapitalisation préalable à la cession des titres de la filiale Adrexo Colis pour un euro. Cette note précise également les modalités de constitution des provisions sur autres créances ainsi que sur actions propres.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Rennes, le 26 avril 2013

Vincent Broyé

KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 26 avril 2013

Anis Nassif

ERNST & YOUNG ET AUTRES

# AUTRES RAPPORTS ET DOCUMENTS JURIDIQUES



# **Rapport RSE du groupe Spir Communication**

# Rapport RSE du Groupe Spir Communication

---

- Introduction.....2
  
- A) Message du Président du conseil d’administration du Groupe SPIR .....2
  
- B) Présentation du rapport RSE.....3
  
- I. Capital Humain.....4
  
- II. Performance Environnementale.....16
  
- III. Ancrage Territorial .....29
  
- IV. Annexes .....36
  
- A) Note méthodologique .....36
  
- B) Tableau de concordance avec les indicateurs de l’article 225 de la loi Grenelle 2 .....41

## Introduction

### A) Message du Président du conseil d'administration du Groupe SPIR

En prenant connaissance de ce rapport sur la responsabilité sociale de SPIR, nous découvrons des dimensions nouvelles des activités du Groupe.

Jusqu'à présent, en effet, les différents rapports annuels publiés s'intéressaient pour l'essentiel à la dimension économique ; l'objectif était d'informer les actionnaires et les partenaires pour qu'ils soient en mesure d'évaluer l'entreprise, sa rentabilité, sa capacité à faire face à ses risques.

Les dimensions sociales, sociétales et environnementales abordées dans le rapport RSE complètent cette approche et permettent de mieux percevoir l'entreprise dans son ensemble. Deux aspects fondamentaux de ce nouveau rapport méritent d'être soulignés : le rôle social du Groupe et les consommations d'énergie.

La dimension sociale de SPIR peut étonner par son ampleur. En effet, plus de 25 000 salariés, dont 98 % en contrat à durée indéterminée, apportent leur concours aux activités des différentes filiales, c'est-à-dire qu'autant de familles en France bénéficient d'un revenu lié à SPIR.

Il s'agit pour la plupart des salariés, les distributeurs, d'un complément de revenu de l'ordre de 430 € en moyenne, souvent indispensable pour financer le budget de la famille. Nous mesurons ainsi le rôle social de SPIR et, en même temps, nos responsabilités. Au-delà des chiffres, il faut s'intéresser aux aspects qualitatifs. Les conditions de santé et de sécurité au travail, les programmes d'éducation et de formation à la sécurité, la réalité de la diversité des salariés employés dans l'entreprise constituent autant de domaines sur lesquels le rapport RSE apporte un éclairage nouveau en présentant les initiatives du groupe et les résultats du dialogue social : 13 accords collectifs ont été signés en 2012 avec les instances représentatives du personnel, notamment chez ADREXO. Une dynamique intéressante est en marche. Il nous faut la prolonger en 2013.

La consommation d'énergie constitue également un élément marquant de ce rapport avec 42 millions de kWh consommés. Cette mesure doit désormais constituer un repère de progrès. Que ce soit pour des considérations environnementales ou économiques, il nous faut être volontariste pour abaisser ce niveau de consommation. Des efforts ont déjà été entrepris en ce sens et devront se poursuivre en 2013.

Enfin, on soulignera que par ses activités de distribution, de publication d'annonces et de publicité et par ses implantations réparties sur l'ensemble de la France, le groupe SPIR est un acteur majeur de la vie locale, son ancrage local et son rayonnement de proximité constituent de formidables atouts dans cette période de fragilité économique.

## B) Présentation du rapport RSE

Vous tenez entre les mains le premier rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) du Groupe Spir Communication. Ce document présente les politiques, les plans d'actions et les résultats de notre Groupe en matière d'environnement, de ressources humaines et de relations avec nos parties prenantes. Il satisfait également aux exigences de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, qui demande à toutes les entreprises cotées sur un marché réglementé de publier des informations relatives à leur politique de développement durable.

L'objectif de ce premier rapport RSE est de vous informer sur la spécificité de nos métiers et des enjeux de responsabilité sociale qui en résultent. Exerçant principalement les activités de production, d'édition de médias et de distributeur d'imprimés publicitaires, le Groupe Spir Communication est confronté à des enjeux particuliers. En matière sociale tout d'abord, la très grande majorité de nos salariés est constituée par les personnels distributeurs de journaux gratuits et d'imprimés publicitaires, à temps partiel, issus parfois de publics éloignés de l'emploi : ceci nous confère une responsabilité particulière en termes de recrutement et de formation. Pour nos distributeurs comme dans nos imprimeries, les questions de sécurité et de santé sont également cruciales. En matière environnementale, ensuite, nous attachons une grande importance aux labellisations de nos imprimeries et à la certification du papier que nous utilisons. Notre filiale Adrexo a réalisé son premier Bilan Carbone® en 2012. En matière sociétale, enfin, nous sommes un interlocuteur de proximité non seulement pour nos nombreux lecteurs, mais également pour les entreprises qui nous font confiance, notre Groupe étant implanté sur l'ensemble du territoire national.

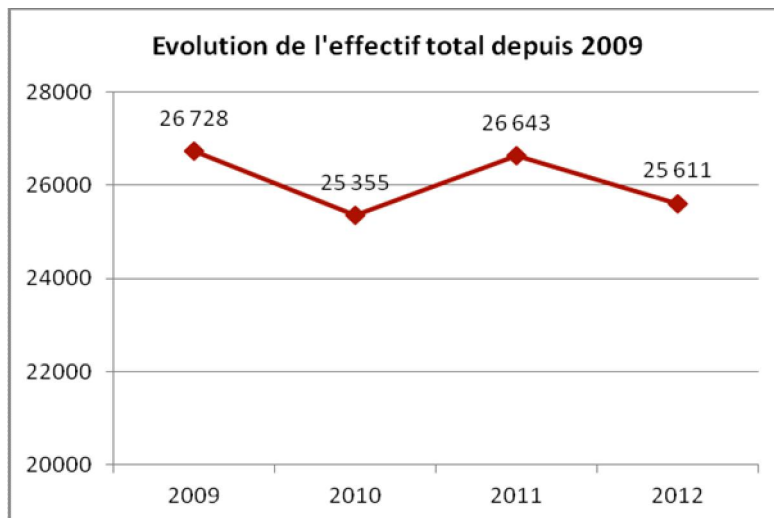
Le présent rapport porte sur l'année 2012, et sera désormais publié tous les ans. Les données publiées, examinées par nos commissaires aux comptes, concernent le Groupe Spir Communication et ses filiales : Spir Communication S.A., AD Editions, Advertising Productions, Adrexo, Car&Boat Média, CIP, Concept Multimédia, Concept Multimédia Switzerland, Garantie System, Imprimeries IPS, Média Courtage et Régicom. Vous trouverez en annexes (pages 36 à 43) les précisions méthodologiques sur la constitution de nos indicateurs.

## I. Capital Humain

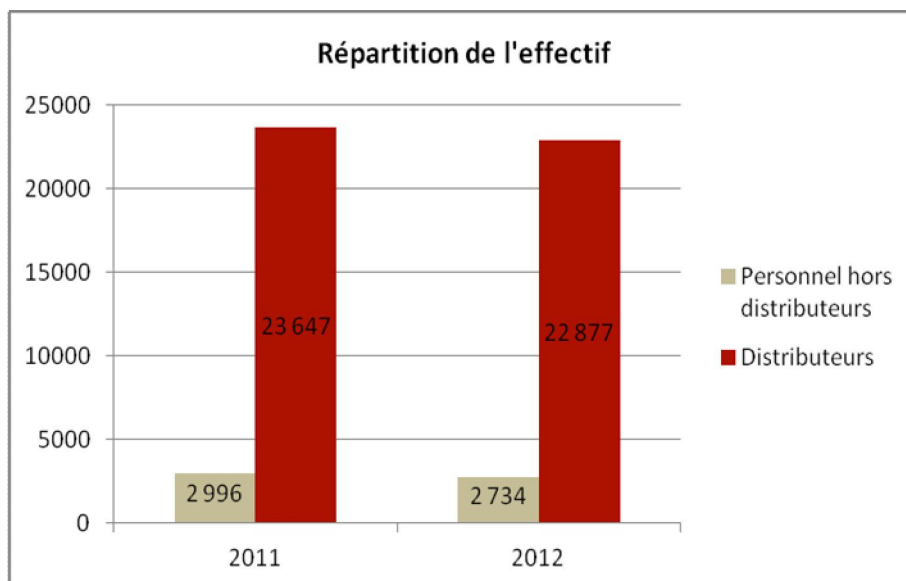
### A) Emploi

#### 1. Effectif total et évolution

L'effectif total du Groupe Spir Communication était de 25 611<sup>✓1</sup> salariés au 31 décembre 2012, ce qui représente une baisse de 3,9% par rapport à 2011. Cette évolution s'explique par la cession de la société Adrexo Colis et des filiales de Concept Multimédia en République Tchèque et en Belgique, et par les variations d'activités d'Adrexo.



Le personnel distributeur d'Adrexo demeure très largement majoritaire parmi cet effectif, les distributeurs représentant 89,3% des salariés du Groupe en 2012.



<sup>1</sup> Le symbole ✓ indique que la donnée 2012 a fait l'objet d'une vérification par le Commissaire aux Comptes KPMG Audit en assurance modérée



## 2. Répartition de l'effectif par zone géographique, sexe et tranches d'âge

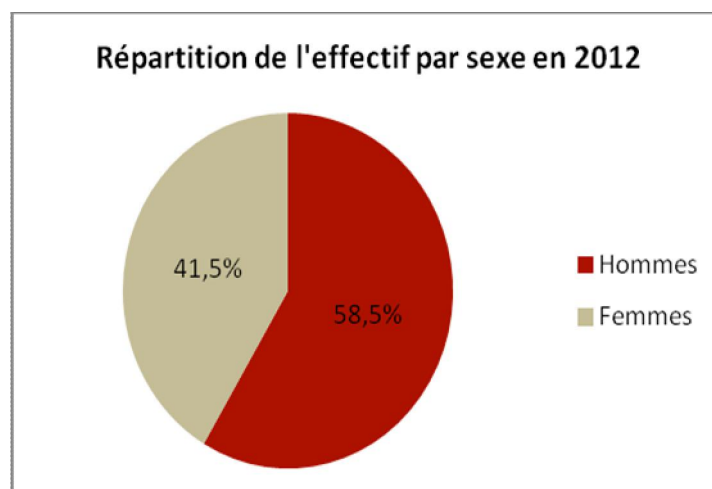
- Par zone géographique

L'effectif présent en Suisse est resté stable entre 2011 et 2012. La France a enregistré une baisse de 3,9% pour les causes mentionnées au point 1 ci-dessus.

Pays	2011	2012	Evolution
France	26 630	25 598✓	-3,9%
Suisse	13	13✓	0%

- Par sexe

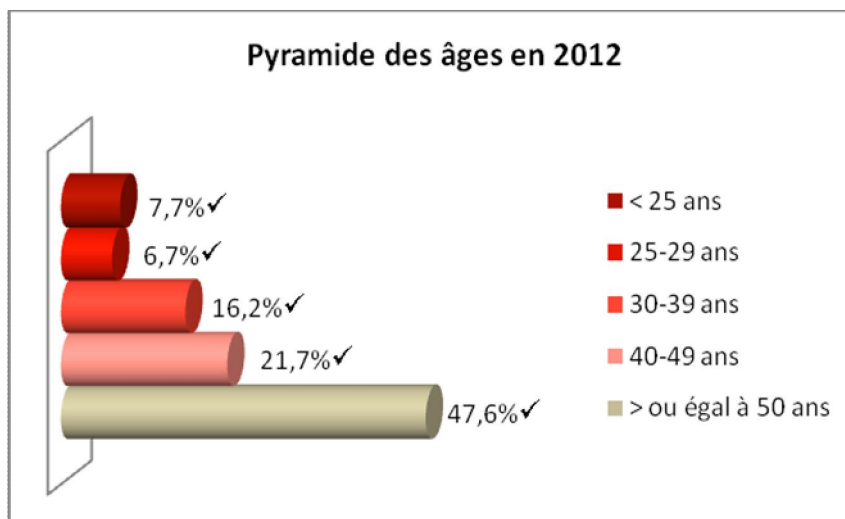
La répartition du personnel par sexe était de 41,5%✓ de femmes et de 58,5%✓ d'hommes en 2012. La part plus élevée d'hommes dans le Groupe s'explique principalement par le poids dans les effectifs des sociétés Adrexo et Imprimeries IPS, dont les métiers sont physiques et à majorité masculine.



- Par âge

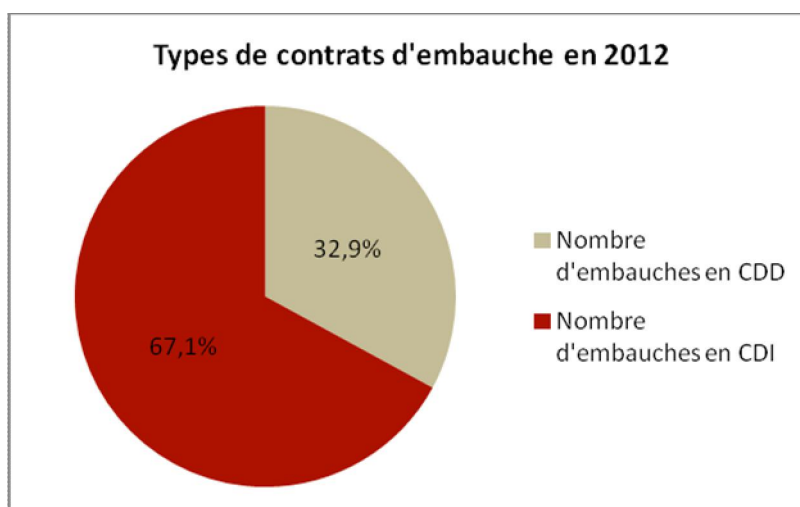
L'effectif est principalement composé de salariés de plus de 50 ans et cette caractéristique a tendance à s'accroître : les « séniors » représentaient 45,5% de l'effectif total en 2011, puis 47,6% en 2012. Cela est notamment dû à la prépondérance des distributeurs dans les effectifs, une majorité d'entre eux ayant plus de 50 ans.

Cette évolution est accompagnée d'une politique de promotion active de l'emploi des séniors du Groupe, notamment matérialisée par les accords d'entreprise signés par les sociétés Adrexo, Imprimeries IPS et Car&Boat Média sur cette thématique. Ces accords prévoient en effet des mesures d'accompagnement des séniors et des objectifs ambitieux à atteindre en matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans.



### 3. Politique de l'emploi

Le Groupe Spir Communication encourage le recrutement en contrat à durée indéterminée (CDI), y compris du personnel de distribution. En 2012, 26 844<sup>✓</sup> personnes ont été embauchées par le Groupe, dont 67% en CDI. Les embauches en CDD sont principalement dues aux opérations ponctuelles et à la saisonnalité de certains contrats de distribution.



En conséquence de cette volonté de privilégier les contrats à durée indéterminée, le nombre de salariés en CDD continue à diminuer, passant de 523 salariés au 31 décembre 2011 (2% de l'effectif total) à seulement 313 salariés (1,2% de l'effectif) au 31 décembre 2012.

Type de contrat	2011	2012
CDD	523	313 <sup>✓</sup>
CDI	26 120	25 298 <sup>✓</sup>
% de CDD au total	2,0%	1,2%

### *Le temps partiel : une spécificité du métier de distribution*

Le secteur de la distribution d'imprimés publicitaires est fluctuant et soumis à de fortes variations. La filiale de distribution du Groupe Spir Communication, Adrexo, doit conserver une grande flexibilité pour pouvoir répondre avec souplesse aux évolutions du marché. En mai 2005, Adrexo a signé un accord d'entreprise qui organise le temps de travail en temps partiel avec modulation annuelle pour les distributeurs. Chacun d'entre eux a un planning individuel de modulation, qui permet de répondre plus finement aux variations de l'activité. En 2012, 97,1% du personnel de distribution était à temps partiel, contre moins de 7,0% du personnel non distributeur.

### *Les départs*

En 2012, le Groupe a enregistré un total de 27 636✓ départs. Seulement 3,5%✓ d'entre eux procèdent d'un licenciement (hors licenciements économiques), la majorité des motifs de départ étant la fin de périodes d'essai (42,8% des cas), la fin de contrats à durée déterminée (28,6%) et la démission (23,8%).

### *4. Rémunérations*

Le montant total des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés du Groupe Spir Communication en 2012 n'a pas sensiblement évolué par rapport à 2011. Néanmoins, les effectifs ayant légèrement baissé entre 2011 et 2012, la rémunération brute moyenne par collaborateur a en réalité augmenté.

Un autre élément important de la politique de rémunération du Groupe est la part croissante des rémunérations versées au personnel de distribution. En effet, la rémunération brute moyenne par distributeur a enregistré une hausse par rapport à 2011. Cette évolution se poursuivra en 2013 suite à la signature en 2012 de l'accord N.A.O (Négociation Annuelle Obligatoire) d'Adrexo, qui prévoit entre autres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la rémunération des activités de préparation des documents effectuées par les distributeurs à leur domicile.

	2011	2012
Rémunérations brutes totales	229 466 318 €	229 469 420 €✓
Dont rémunérations versées aux distributeurs	122 268 690 €	125 620 427 €

## **B) Politique du temps de travail**

### *1. Organisation du temps de travail*

L'organisation du temps de travail du Groupe Spir Communication est régie par les conventions collectives et des accords d'entreprise spécifiques à chaque filiale, afin de répondre aux impératifs des différentes activités. Par exemple, au sein d'Imprimeries IPS, le travail est organisé en cycles de 4 à 5 semaines selon les termes d'un accord propre à chacun des cinq sites de la société. Au sein d'Adrexo, pour le personnel de distribution, un accord d'entreprise signé en 2005 organise le temps

de travail à temps partiel suivant une modulation annuelle, ce qui permet à l'entreprise de mieux répondre aux variations de l'activité. Enfin, un accord d'entreprise signé par Car&Boat Média en janvier 2000 prévoit 4 modes d'organisation du temps de travail en fonction du statut du salarié : cadre dirigeant, cadre autonome, cadres dits « intégrés » ou ETAM.

Au-delà de ces particularités liées aux activités spécifiques des filiales, on retrouve des organisations communes à l'ensemble des filiales du Groupe, telles que :

- la convention de forfait jours pour les cadres autonomes,
- l'annualisation du temps de travail avec une organisation de 37 heures de travail effectif hebdomadaire,
- l'octroi de 11 jours de RTT, pour le personnel du siège, le personnel commercial, les agents de maîtrise et les cadres non autonomes.

Des négociations de branche sont actuellement en cours dans le Groupe, notamment au sein d'Adrexo, de Concept Multimédia et de Régicom, et feront certainement évoluer l'organisation du temps de travail dans ces filiales.

### *2. Equilibre vie professionnelle / vie privée*

Le Groupe Spir Communication tient à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses salariés. En 2013, Imprimeries IPS a prévu de :

- faciliter l'aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes, pour les salariés de retour d'un congé parental, et les salariés parents d'un enfant de moins de 3 ans, et
- d'autoriser les absences des futurs pères pour trois visites prénatales.

En 2013, Adrexo s'est également engagé à formaliser des actions quotidiennes facilitant l'exercice de la parentalité et améliorant les conditions de travail des femmes enceintes, notamment par :

- la diffusion d'un kit parentalité,
- pour les distributrices enceintes, la prise en charge au dépôt du chargement du matériel de distribution dans leur véhicule,
- l'attribution aux salariés ayant un an d'ancienneté à la date de départ en congé de deux jours de congés de paternité supplémentaires pris en charge par Adrexo.

### *3. Absentéisme*

En 2012, le nombre de jours d'absence moyen par collaborateur était de 19,8✓ jours ouvrés, une augmentation de 6,8% par rapport à 2011 où il était d'environ 18,5 jours.

### **C) Développement des compétences et promotion de l'employabilité**

L'investissement et la promotion de la formation au sein du Groupe Spir Communication représentent pour l'année 2012 :

- un budget formation d'environ 2 millions d'euros,
- près de 1 000 journées de formation,
- et 47 289✓ heures de formations.

Le Groupe Spir Communication est doté depuis 1987 de son propre organisme de formation : « l'Université SPIR ». L'enjeu principal est le maintien et le développement des compétences métiers au regard des évolutions technologiques, de l'environnement marché et des évolutions sociales. Par exemple, le Groupe forme ses commerciaux à la vente de prestations numériques, dans le but de les accompagner dans la digitalisation de leurs métiers et de promouvoir leur employabilité sur le long terme.

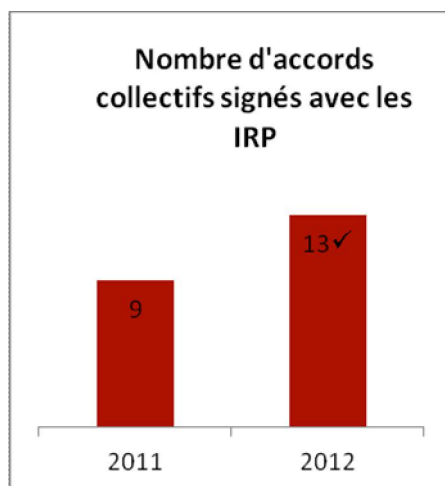
«L'université SPIR», est composée de huit personnes : un directeur de formation, trois formateurs en salle, un formateur terrain, un gestionnaire de formation et deux assistantes.

En 2012, « l'Université SPIR » a dispensé 290 journées de formation et formé 1 293 stagiaires, toutes filiales et métiers confondus.

#### D) Organisation du dialogue social

Quatre sociétés du Groupe, Car&Boat Media, Concept Multimédia, Régicom et Imprimeries IPS, bénéficient actuellement d'Institutions Représentatives du Personnel (IRP), dans le respect du dispositif légal applicable aux entreprises de plus de 50 salariés : Délégation du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La société Adrexo dispose également d'un Comité d'Entreprise au niveau national et d'une Délégation du Personnel dans les centres dont l'effectif est supérieur à 11 salariés équivalent temps plein. Suite à des négociations menées avec les organisations syndicales tout au long de l'année, un accord de méthode a été signé sur les modalités de consultation des membres du collège désignatif et les élections des CHSCT sont prévues au cours du premier trimestre de l'année 2013.



L'ensemble des réunions obligatoires (réunions mensuelles du CE et trimestrielles du CHSCT) sont organisées pour les sociétés concernées. Pour les CE et CHSCT, les ordres du jour sont établis conjointement avec les secrétaires concernés. Enfin, les informations et consultations légales sont mises en place, comme par exemple la communication du bilan social, des situations économiques, du plan de formation et du rapport annuel du CHSCT.

En 2012, certaines sociétés ont connu des réunions extraordinaires du Comité d'Entreprise, en raison de projets ou de situations spécifiques, notamment les projets « cession de l'activité colis » et « Mutaxions » d'Adrexo, et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi des Imprimeries IPS. Il en a été de

même pour le CHSCT de Concept Multimédia concernant le projet d'organisation du travail des merchandisers, à la demande des représentants du personnel.

Les sociétés CIP et Advertising Productions, ayant désormais atteint les seuils d'effectif sur 12 mois consécutifs, verront la mise en place d'institutions représentatives du personnel en 2013.

## E) Santé et sécurité au travail

### *1. Amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail*

Dans une volonté d'amélioration continue des conditions de santé et sécurité au travail, les sociétés Adrexo et Imprimeries IPS ont procédé à un exercice d'identification et de classification de leurs risques en matière de santé et sécurité, l'objectif étant de pouvoir ensuite mettre en place des plans d'actions ciblés. Les trois risques prioritaires identifiés par Adrexo sont les risques routiers, les risques de heurts par chariots élévateurs, gerbeurs<sup>2</sup> ou transpalettes, et les risques de chutes de hauteur. Une série de mesures ont été prises pour prévenir ces risques professionnels, comprenant par exemple l'élaboration et l'affichage de nouveaux protocoles et consignes de sécurité, un renforcement des contrôles à effectuer sur les équipements et véhicules, la formation du personnel, et l'installation de matériel garantissant plus de sécurité.

Dans le cadre d'un accord de méthode relatif à la mise en œuvre d'un diagnostic pénibilité signé en décembre 2012, Adrexo a décidé de réaliser un pré-diagnostic afin d'identifier les facteurs de pénibilité, de mettre en place un logiciel permettant le suivi en temps réel des accidents du travail et des maladies professionnelles, et un programme MASTER (Management de la Santé au Travail par l'Écoute et la Réponse) qui a pour objet l'écoute des salariés via les managers de proximité sur l'organisation et les conditions de travail. Au-delà d'une démarche de prévention de la pénibilité, ce dispositif s'inscrit plus largement dans une politique d'intégration de la santé et de la sécurité au travail à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise.

Au sein d'Imprimeries IPS, les principaux risques identifiés sont les risques de collision entre piétons et appareils de levage/convoyage, les risques liés au bruit, les risques chimiques, les risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS), les incendies, les accidents et incidents, et les risques électriques. Des mesures ont été prises pour limiter chacun d'eux, dont la mise à disposition d'équipements de protection supplémentaires, un meilleur affichage, un renforcement de la signalétique et des consignes de sécurité, et une amélioration des équipements et matériels de travail. De manière générale, la gestion des déchets dangereux, la réalisation de contrôles périodiques, et la délimitation des zones de travaux sont effectuées dans le plus strict respect de la législation.

Concernant la pénibilité, Imprimeries IPS a également réalisé un diagnostic approfondi des risques en matière de santé et de sécurité et va mettre en place plusieurs actions au cours de l'année 2013. Parmi celles-ci, Imprimeries IPS a prévu la réalisation de mesures du bruit, des vibrations et de l'exposition à des agents chimiques dangereux, la réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité, l'élaboration de fiches individuelles de prévention des expositions aux facteurs de pénibilité pour chaque poste concerné, des formations, ainsi que l'octroi de jours de congés

---

<sup>2</sup> Un gerbeur est un appareil de manutention électrique muni d'un plateau élévateur.

supplémentaires et un meilleur aménagement des fins de carrières pour les salariés âgés de plus de 45 ans.

Enfin, le Groupe Spir Communication prend également en compte les enjeux de santé et sécurité dans ses activités tertiaires. La société Car&Boat Média, par exemple, a mis en place des mesures préventives d'application générale en matière de stress et de TMS, et des mesures adaptées à des métiers spécifiques, telles que la limitation des temps de transports pour les commerciaux.

## *2. Programmes d'éducation et de formation à la santé et à la sécurité*

Afin de prévenir les risques d'accidents du travail, le Groupe dispense régulièrement des formations santé-sécurité. Les sociétés Adrexo et Imprimeries IPS sont particulièrement concernées, étant confrontées à des risques professionnels spécifiques.

Au cours de l'année 2012, Adrexo a organisé 53 sessions de formation sur les gestes et postures au travail, 58 sessions de formation au secourisme et 15 sessions sur la prévention des risques canins. Au total, 889 salariés d'Adrexo ont bénéficié de ces formations.

Imprimeries IPS a également pour préoccupation majeure la santé et la sécurité de ses salariés. Des formations à l'utilisation des extincteurs d'incendie sont régulièrement menées dans les cinq sites de la filiale. Pour l'année 2013, l'ensemble des imprimeries a prévu de renforcer ses dispositifs de formation. Ces derniers seront particulièrement axés sur l'évacuation en cas d'incendie (formation guide et serre-file), le secourisme (formation sauveteurs secouristes au travail) et la prévention des risques liés à la pénibilité.

Au-delà des formations, des actions de sensibilisation à la santé et la sécurité sont mises en place. Par exemple, Imprimeries IPS communique sur les risques de TMS et sur les gestes et postures au travail à travers des affichages sur site. Pour la pénibilité, Imprimeries IPS prévoit la mise en place de campagnes d'information par les managers et les membres du CHSCT à partir de 2013.

## *3. Indicateurs de santé et sécurité*

En 2012, le Groupe Spir Communication a signé 3 accords collectifs concernant la santé et la sécurité avec les instances représentatives du personnel.

Le nombre total d'accidents du travail, avec ou sans arrêt, dans l'ensemble des filiales du Groupe était de 738✓ en 2012, une augmentation de 6,5% par rapport à l'année 2011. Les indicateurs relatifs à la gravité des accidents se sont néanmoins nettement améliorés pendant cette même période : le nombre de jours d'absence moyen dus à des accidents du travail<sup>3</sup> a baissé de 24%, pour atteindre une moyenne de 0,92 jour d'absence par collaborateur en 2012. De même, le nombre de jours d'absence moyen dus à des maladies professionnelles<sup>4</sup> est passé d'une moyenne de 0,18 jour par collaborateur en 2011, à 0,11 jour en 2012.

---

<sup>3</sup> Somme des jours ouvrés perdus pour accident de travail avec ou sans arrêt, divisé par l'effectif moyen

<sup>4</sup> Somme des jours ouvrés perdus pour maladies professionnelles, divisé par l'effectif moyen

Indicateurs	2011	2012	Evolution
Nombre d'accords signés avec les syndicats en matière de santé et sécurité	0	3✓	
Nombre total d'accidents du travail et de trajet (avec et sans arrêt)	693	738✓	+6,5%
Nombre de jours d'absence moyen dus à des accidents du travail et de trajet, par collaborateur	1,21	0,92✓	-24%
Nombre de jours d'absence moyen dus à des maladies professionnelles, par collaborateur	0,18	0,11✓	-37%

## Promotion de la Diversité

### 1. Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe Spir Communication condamne toute forme de discrimination, qu'elle soit basée sur le sexe, l'âge, l'origine, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre motif interdit par la législation. Cette politique de non-discrimination s'applique à tous les niveaux et à toutes les procédures de ressources humaines du Groupe, y compris le recrutement, la sélection, la rémunération, la promotion, la formation et le licenciement.

Différents textes sont venus renforcer ces dernières années la lutte contre les discriminations en entreprise. Au-delà des textes généraux précisant les interdictions lors de l'embauche, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail (notamment les dispositions de la loi du 27 mai 2008), des textes destinés à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de populations identifiées comme plus fragiles s'imposent.

C'est ainsi, qu'en application des dispositions favorisant le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés prévues par le décret du 20 mai 2009, un accord triennal a été signé au sein d'Adrexo. Les partenaires sociaux ont déterminé un objectif de présence des salariés de 55 ans et plus au moins égal à 25% de l'effectif global et ont défini les mesures à déployer pour favoriser la réalisation de cet objectif (entretien de deuxième partie de carrière, bilan de compétences, amélioration des conditions de travail, transition vers la retraite...) ainsi que les indicateurs de suivi. Cet accord a reçu la validation de l'administration requise par les textes.

Pour Car&Boat Média, un accord d'entreprise a également été signé avec les partenaires sociaux en 2009 sur ce thème. Il prévoit un taux de maintien dans l'emploi pour les collaborateurs âgés de 55 ans ou plus équivalent à 6,6% de l'effectif global.

Des actions spécifiques en faveur de l'anticipation des carrières professionnelles ont été mises en place : accompagnements spécifiques, valorisation de l'expérience, actions en faveur du développement des compétences et actions en faveur de l'aménagement des fins de carrière. Ces engagements sont régulièrement contrôlés via des indicateurs. C'est ainsi que les salariés bénéficiaires de ces mesures sont répertoriés et suivis.



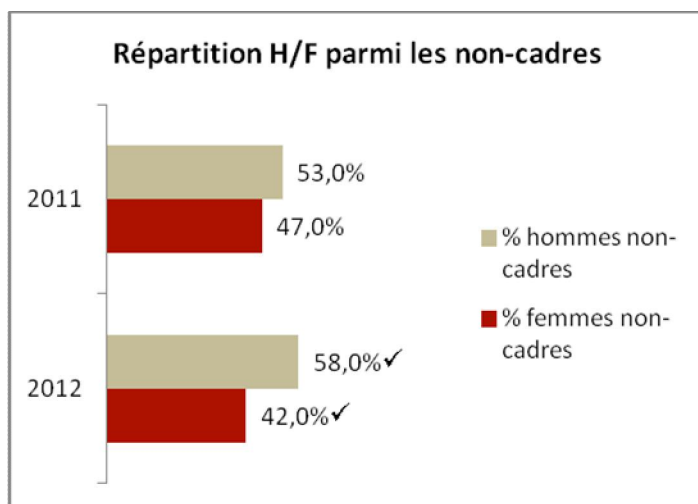
Concernant l'accord global, un tableau de bord a été créé et permet notamment le suivi :

- des actions de formation dont bénéficient les salariés âgés de plus de 50 ans, par catégorie professionnelle ;
- des visites médicales annuelles et de leurs impacts sur le nombre de jours d'absence maladie des salariés concernés ;
- des avis et propositions transmis à la commission instaurée au sein du CHSCT ;
- du nombre de salariés de 50 ans et plus assurant une fonction de tutorat ;
- du nombre de salariés ayant demandé à bénéficier d'une formation de préparation à la préretraite ;
- du nombre de salariés de 50 ans et plus ayant demandé à bénéficier d'un entretien professionnel ou d'un bilan de compétence ;
- du volume des droits individuels de formation acquis et utilisé par les salariés âgés de 50 ans et plus.

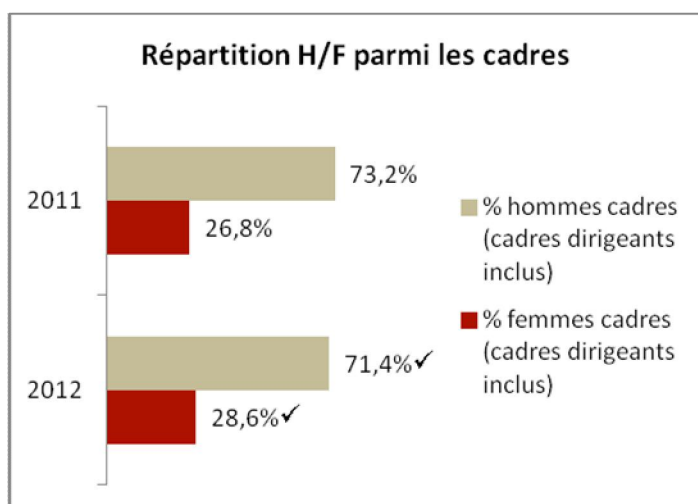
## 2. Promotion de l'égalité professionnelle hommes/femmes

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi du 9 novembre 2010 dédiée à l'égalité hommes/femmes en entreprise, des dispositions ont été prises pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Au sein d'Imprimeries IPS, un accompagnement spécifique a été mené par un cabinet de consultants



en RH, qui a travaillé avec les partenaires sociaux et a favorisé la signature d'un accord d'entreprise en date du 29 mars 2012. Sur les 8 thèmes proposés par le législateur, les partenaires sociaux ont décidé d'axer leur réflexion et leurs actions sur le recrutement, la formation et l'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Pour chacun des thèmes, l'accord précise un état des lieux, un plan d'actions et des indicateurs de suivi.



S'inspirant de cette démarche, il a été proposé aux organisations syndicales d'Adrexo de s'inscrire, dans un premier temps, dans une démarche de diagnostic. A cette fin, un véritable travail d'informatisation du rapport annuel sur la situation comparée des hommes et des femmes a été réalisé, avec l'aide des organisations syndicales. Des indicateurs de suivi supplémentaires et de mesures des évolutions ont été arrêtés. Les thèmes

de la promotion, de la formation et de la rémunération ont ainsi été insérés ou remaniés. Un traitement automatisé a été mis en place. A la suite de ce premier travail, les négociations se sont poursuivies et ont donné lieu à la signature d'un accord, le 20 septembre 2012, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour chaque thème, en s'appuyant sur le diagnostic réalisé à partir du rapport de situation comparée, ont été définies des actions et des mesures de suivi.

Les évolutions du rapport de situation comparée ont été mutualisées et exploitées pour Régicom et Concept Multimédia, qui poursuivent la démarche de négociation avec les instances représentatives du personnel.

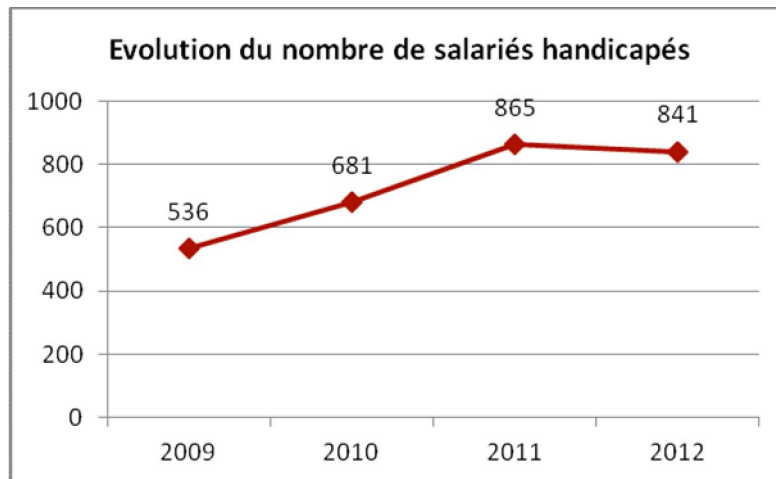
Enfin pour Car&Boat Media, un accord d'entreprise a été finalisé en 2011. Il garantit une égalité de traitement sur deux thèmes sociaux : égalité dans les choix de recrutement et égalité d'accès à la formation professionnelle. Depuis le décret du 18 décembre 2012, l'égalité dans la fixation des rémunérations est devenue un troisième thème. Ces engagements sont tous contrôlables via des indicateurs de suivi.

### *3. Intégration des personnes handicapées : la mission DEFI Handicap*

Ouvert aux compétences de tous, le Groupe Spir Communication déploie depuis plusieurs années une politique handicap active. Sa mission interne baptisée « DEFI Handicap » travaille au Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion des personnes handicapées au sein du Groupe. Elle mène notamment des campagnes de sensibilisation, anime des sessions de formation, accompagne les salariés dans leurs démarches administratives et assure le suivi et la mise en œuvre des aménagements de poste décidés par les médecins du travail.

Au 31 décembre 2012, le Groupe Spir Communication comptait 841✓ personnes reconnues travailleurs handicapés au sein de son effectif.

	2011	2012
Pourcentage de salariés déclarés handicapés dans l'effectif total au 31/12	3,2%	3,3%✓



Adrexo a particulièrement sollicité l'intervention de la Mission DEFI ces dernières années et développé une politique handicap d'envergure, qui lui permet aujourd'hui d'être une entreprise pleinement « handi-engagée ». Afin de pérenniser sa politique handicap, Adrexo et les organisations syndicales ont signé en décembre 2011 un accord d'entreprise en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour une durée de 4 ans (2012-2015).

Le plan d'action pluriannuel, validé par la Direction du Travail, privilégie les objectifs suivants :

- Faire progresser l'emploi des personnes handicapées au sein de l'entreprise avec pour objectif de recruter 150 personnes en CDI (en équivalent temps plein sur 4 ans).
- Poursuivre les actions de sensibilisation menées ces dernières années, les améliorer et mettre en œuvre de nouvelles actions pour ancrer ces démarches engagées depuis plusieurs années dans la culture de l'entreprise.
- Développer la dimension qualitative de l'intégration et du suivi des personnes handicapées par la formation de l'encadrement.
- Anticiper les situations pouvant conduire à une inaptitude et mettre en œuvre un dispositif spécifique de maintien dans l'emploi.
- Favoriser l'implication et la mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise autour de cet engagement.
- Communiquer auprès de l'ensemble du personnel sur cet engagement et les résultats obtenus.

Pour atteindre ces objectifs, Adrexo a mis en place de nombreuses actions en 2012 : participation à des forums emplois dédiés aux personnes handicapées, organisation de sessions de formation, lancement de campagnes de sensibilisation, actions de maintien dans l'emploi...

Afin d'apporter un soutien financier spécifique aux salariés reconnus travailleurs handicapés, la Mission DEFI Handicap a également mis en place différentes aides, comme la Bourse DEFI, qui a concerné 130 familles depuis 2009, et la gratification à la déclaration, qui a été versée à près de 1000 personnes depuis sa mise en place en mars 2009.

Par ailleurs, consciente que le handicap ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise, la Mission DEFI Handicap soutient des manifestations sportives portées par des associations locales ou nationales comme la Fédération Française de Handisport. En juin 2012, la Mission DEFI a ainsi soutenu l'Open de France BNP Paribas de tennis fauteuil, et mené plusieurs actions de soutien tout au long de

l'année auprès d'organismes ou événements locaux, en privilégiant les actions menées par les salariés d'Adrexo.

Compte tenu des résultats obtenus au sein de la filiale Adrexo, le Groupe Spir Communication renforcera en 2013 les actions menées par la Mission DEFI Handicap pour les filiales Régicom, Concept Multimédia, et Média Courtage notamment par le biais de dispositifs financiers spécifiques et le déploiement d'outils opérationnels permettant le recrutement de personnes handicapées.

## F) Respect des conventions fondamentales de l'OIT

Les politiques de Ressources Humaines du Groupe Spir Communication respectent les conventions internationales en matière de droits de l'homme et de droits du travail, y compris les conventions fondamentales de l'OIT relatives à la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la non-discrimination, l'abolition du travail des enfants et l'abolition du travail forcé ou obligatoire. Par ailleurs, le Groupe respecte les obligations légales concernant le droit du travail dans les pays où il est implanté, c'est-à-dire la France et la Suisse.

La liberté d'association et le droit à la négociation collective sont des droits fondamentaux. Au-delà du respect de ces droits, le Groupe est attentif à la qualité du dialogue social au sein de ses filiales (cf. le paragraphe D ci-avant sur l'organisation du dialogue social).

De par sa présence géographique et la nature de ses métiers (principalement des prestations de services), le Groupe Spir Communication ne présente pas de risque direct de travail des enfants, de travail forcé ou de travail obligatoire.

## II. Performance Environnementale

### A) Management environnemental

#### 1. Politique environnementale

Ressource d'origine naturelle et renouvelable, le papier est au cœur des activités du Groupe Spir Communication. La protection de l'environnement fait depuis longtemps partie des engagements stratégiques du Groupe, et en particulier d'Imprimeries IPS.

Pour répondre à ses enjeux environnementaux, Imprimeries IPS a défini une politique environnementale selon 7 axes :

- La conformité aux exigences du référentiel ISO 14001 : 2004
- La conformité avec la réglementation et les obligations légales
- La gestion des déchets
- La limitation des nuisances au public notamment par le bruit et l'aspect visuel du site
- La préservation des ressources naturelles
- La limitation des impacts environnementaux éventuels sur l'air, l'eau, et le sol
- L'amélioration continue des performances environnementales

Part des sites d'IPS  
certifiés ISO 14001 :

100%✓

100% des sites d'Imprimeries IPS ont la quadruple certification ISO 14001, PEFC, ISO 9001 et Imprim' Vert. Ces certifications environnementales s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des pollutions et de préservation des ressources naturelles. Tout au long de l'année sont mis en place des audits internes croisés (entre sites) afin de vérifier la conformité de chaque service aux exigences des référentiels. Dans le cadre de la certification ISO 14001, les analyses environnementales des cinq sites sont revues *a minima* une fois par an. A la suite de cette révision, des actions environnementales sont définies pour l'année à venir (programmes environnementaux).

La démarche environnementale du Groupe Spir Communication s'étend également aux autres filiales du Groupe. En 2012, Adrexo a fait réaliser son Bilan Carbone® et Régicom le bilan de ses Gaz à Effet de Serre (GES). Une fois achevés, ces bilans ont donné lieu à la mise en place de plans d'actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2014.

Adrexo a identifié trois axes pour sa politique environnementale : le traitement des déchets, le recyclage des prospectus par le lecteur final et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Quant à Régicom, le plan d'action cible les impacts environnementaux du papier, de l'équipement informatique, du fret et des déplacements des collaborateurs.

## 2. Organisation de la RSE

Le Groupe Spir Communication a désigné des correspondants environnementaux au sein de ses filiales, afin que les engagements du Groupe en matière de RSE puissent être transformés en actions concrètes et adaptées aux enjeux de chaque filiale.

Au sein d'Imprimeries IPS, un responsable QSE (Qualité, Sécurité et Environnement) est présent sur chacun des cinq sites. Il existe également un coordinateur QSE au niveau national.

Quant à Adrexo, un service Développement Durable a été créé en août 2012 et est dédié à la prise en compte globale des problématiques de développement durable. En relation avec la Direction Générale pour la validation des engagements du Groupe, le service Développement Durable d'Adrexo est devenu le correspondant des filiales du Groupe basées au siège d'Aix-en-Provence pour les problématiques environnementales. Ses missions incluent notamment la collecte des indicateurs RSE pour l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception d'Imprimeries IPS qui dispose de son propre service QSE. L'équipe Développement Durable est également en charge du déploiement et du suivi de certaines actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs RSE du Groupe.

Le service Développement Durable d'Adrexo a développé plusieurs canaux de communication interne permettant de toucher l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur statut dans la société. La communication en termes de développement durable se fait via trois canaux :

- Une lettre d'information électronique, régulièrement transmise au personnel pour communiquer sur les actions mises en place au sein de l'entreprise

- Une affiche trimestrielle placardée dans tous les centres de France et au siège, accessible à tous
- Un portail partagé sur l'environnement dans le système d'information

### *3. Programmes d'éducation et de formation à la protection de l'environnement*

Le Groupe Spir Communication reconnaît l'importance de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation de ses salariés dans la réussite de ses actions environnementales. Le service Développement Durable du Groupe suit des formations et participe régulièrement à des forums environnementaux, afin de s'informer en continu des nouvelles tendances et réglementations, et de les relayer en interne. L'équipe Développement Durable a également pour mission la sensibilisation du personnel aux gestes éco-citoyens.

#### *Imprimeries IPS : les activités de formation et de sensibilisation des coordinateurs QSE*

Au sein d'Imprimeries IPS, pour le déploiement de chaque référentiel (14001, 9001, PEFC et Imprim'Vert), les cinq responsables QSE sont formés à la mise en place et à l'animation à travers des formations internes ou externes. Lors des réunions mensuelles sur site, la partie environnementale est systématiquement intégrée dans l'ordre du jour et les comptes rendus sont diffusés auprès de l'ensemble du personnel. Trimestriellement, une lettre d'information QSE est réalisée et également distribuée à la totalité du personnel. Des audits métiers sont réalisés plusieurs fois par an, avec pour objectif de tester et de sensibiliser les salariés aux situations d'urgences environnementales (déversement de liquides, dysfonctionnement de l'incinérateur...). Enfin, les bilans de compétences annuels intègrent une partie environnementale (connaissances des process et applications) : si un besoin est détecté, cela déclenche systématiquement une formation par le responsable QSE.

#### *Adrexo : les formations à l'éco-conduite*

En 2012, 190 salariés de la société Adrexo, utilisant un véhicule dans le cadre de leur activité quotidienne, ont été formés à la conduite éco-responsable. L'objectif est de diminuer leur consommation de carburant, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de réduire le risque d'accidents de la route. Le Bilan Carbone® réalisé en 2012 montrait effectivement qu'un des plus gros postes émetteurs de CO<sub>2</sub> d'Adrexo était les déplacements du personnel : ces derniers représentaient en effet près de la moitié des émissions directes de la société. Pour 2013, Adrexo s'est fixé l'objectif de renforcer la formation (+60%) avec la participation de 320 collaborateurs supplémentaires. Les distributeurs sont majoritairement concernés. Dans le but d'agir de la façon la plus pertinente possible, la sélection des bénéficiaires s'est faite sur le nombre total de kilomètres parcourus en 2012. Ainsi, les distributeurs ayant le plus roulé ont fait partie des premiers formés.

Adrexo a choisi de ne pas imposer cette formation mais plutôt de communiquer sur les avantages qu'elle procure en termes d'économie et de réduction des impacts environnementaux et des risques routiers. L'ensemble du personnel formé est donc volontaire, ce qui assoit l'implication des participants durant les stages de formation puis une fois la formation terminée, dans la vie quotidienne.

### *4. Gestion des risques environnementaux*

Les Imprimeries IPS sont les seules activités industrielles du Groupe Spir Communication, les autres filiales étant des prestataires de services. Les risques majeurs en matière d'atteinte à

l'environnement se situent donc principalement au niveau de la société Imprimeries IPS. Pour cela, les sites d'imprimerie ont mis en place des systèmes de management environnemental conformes à la norme ISO 14001, dont les contrôles internes et audits externes renforcent les mesures de prévention des risques mises en place.

En 2011 et en 2012, le montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux des Imprimeries IPS était de 0 €.

Chaque année, des investissements sont réalisés dans le but de réduire la pollution et les rejets liés aux processus de production. Au cours des trois dernières années, Imprimeries IPS a procédé au changement des CTP (« Computer-to-Plate », c'est-à-dire des graveurs de plaques offset) en faveur de nouveaux à chimie réduite, à l'amélioration des installations de tri des déchets papier, à la mise en place d'une tour aéro-réfrigérante dans le site de Pacy, à l'installation de deux fours avec sécheurs intégrés à Pacy également, et à la création d'une enceinte antibruit sur le site de Reyrieux.

Au niveau du Groupe, une nouvelle garantie assurance « Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement » a été souscrite pour le compte de l'ensemble des filiales à compter du 1er janvier 2013. Cette garantie complémentaire permet de compléter l'assurance « Responsabilité Civile » du Groupe, en lui faisant bénéficier non seulement d'une couverture en cas d'atteinte accidentelle à l'environnement mais également en cas d'atteinte graduelle à l'environnement. En cas de sinistre, le contrat permet de pallier les frais de restauration des milieux naturels, les frais de dépollution d'un site et les frais de prévention afin de neutraliser, isoler ou éliminer une menace réelle et imminente de pollution.

## B) Gestion de l'utilisation des ressources naturelles

### 1. Optimisation de l'utilisation des matières premières

Avec ses activités d'édition, d'imprimerie et de distribution d'imprimés publicitaires, les deux matières premières principalement utilisées par le Groupe Spir Communication sont le papier et l'encre d'impression.

#### *Préserver la ressource papier*

Achats de papier  
certifié PEFC (IPS) :

> 80%

Le papier est une ressource d'origine renouvelable mais qui doit être produite de manière durable si l'on veut éviter de provoquer des dégâts irréversibles sur les forêts et la biodiversité mondiale. C'est la raison pour laquelle le Groupe Spir Communication a choisi, d'une part, d'utiliser autant que possible du papier recyclé et, d'autre part, d'acheter en priorité du papier certifié PEFC. En 2012, plus de 80% du papier acheté par les Imprimeries IPS était certifié PEFC. Cela permet à Imprimeries IPS de s'assurer que son empreinte environnementale est minimisée, dans le cas du papier recyclé, et que les prélèvements de fibre bois ne sont pas supérieurs à la capacité de régénération des forêts, dans le cas du papier certifié PEFC. Les cinq sites d'Imprimeries IPS sont certifiés PEFC, ce qui permet de donner aux clients la possibilité d'apposer le logo PEFC sur leurs imprimés. La démarche environnementale associée à la certification PEFC peut donc être valorisée tout au long de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, chaque site d'Imprimeries IPS suit un indicateur lié à la gâche papier, l'objectif étant de diminuer la quantité de déchets papier produits en début d'activité (réglage et ajustement de la machine). En 2012, le Groupe a utilisé 20 422 tonnes de papier pour l'impression de journaux édités pour son propre compte. Ce volume inclut la consommation de papier d'IPS, ainsi que celle des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel pour une partie des impressions de Régicom.

Au sein de la société Car&Boat Média, des groupes de travail ont été constitués et des procédures ont été mises en place pour réaliser de fortes économies de papier dans le cadre de l'activité assurance de sa filiale Garantie System. Des gains de consommation substantiels sont attendus.

### *Optimiser l'utilisation d'encre*

En 2012, le volume total d'encre consommée par Imprimeries IPS et par les sous-traitants mandatés par Régicom pour imprimer les journaux du Groupe, s'élevait à 423 tonnes. Imprimeries IPS a mis en place plusieurs mesures pour optimiser cette consommation. Par exemple, les imprimeries ont adopté la technique du retrait sous couleur, qui permet de compenser l'addition des trois couleurs primaires par l'utilisation de la couleur noire seule, ce qui réduit la consommation totale d'encres.

## *2. L'eau*

Volume d'eau prélevé	2012
Groupe Spir Communication <sup>5</sup>	30 200 m <sup>3</sup> ✓

Le Groupe Spir Communication prélève de l'eau à des fins de consommation, des fins sanitaires (nettoyage des bureaux et des usines) et des fins industrielles. Conscient que l'eau douce est une ressource naturelle indispensable mais disponible en quantité limitée, le Groupe s'efforce d'utiliser le minimum d'eau nécessaire à ses opérations. Car&Boat Média, par exemple, a équipé ses robinets de systèmes électroniques de fermeture automatique et estime que cela produira une économie annuelle d'environ 20% de sa consommation d'eau. De même, en 2012, Imprimeries IPS a investi dans de nouveaux CTP qui utilisent moins d'eau.

## *3. L'énergie*

Plusieurs sources d'énergie sont utilisées pour les opérations du Groupe Spir Communication: d'une part, l'électricité, le gaz et le fuel pour les bâtiments, les process, les salles blanches<sup>6</sup> et les parcs informatiques ; d'autre part, le carburant pour les flottes de véhicules du Groupe et des distributeurs d'Adrexo. Depuis 2012 le Groupe effectue un suivi régulier de tous ces indicateurs afin de pouvoir mesurer leur impact individuel et ainsi réaliser des investissements adéquats.

<sup>5</sup> Hors sièges Car&Boat Média et Média Courtage

<sup>6</sup> Une salle blanche est une pièce ou un local répondant à des conditions d'hygiène précises fixant notamment le nombre de particules de poussière autorisé par mètre-cube



## Consommation énergétique

Consommation d'énergie totale (kWh)	2011	2012	Evolution
Groupe Spir Communication <sup>7</sup>	35 040 362	41 199 915 ✓	+17,6%
Dont électricité :	20 310 211	23 462 770	+ 15,5%
Dont gaz :	14 033 484	16 787 145	+19,6%
Dont fuel :	696 667	950 000	+36,4%

En 2012, la consommation d'énergie du Groupe Spir Communication a augmenté par rapport à 2011. Cela est principalement dû à l'installation de plusieurs nouvelles machines consommatrices d'énergie dans les sites d'Imprimeries IPS. La hausse de la consommation d'électricité s'explique également par un pic d'activité d'Imprimeries IPS, correspondant à une importante opération d'impression survenue au premier trimestre 2012.

La recherche de l'efficacité énergétique du Groupe Spir Communication est le résultat à la fois de l'augmentation du coût de l'énergie et de préoccupations croissantes vis-à-vis des effets néfastes sur l'environnement des énergies fossiles et nucléaires. Diverses filiales du Groupe ont ainsi mis en place des mesures visant à réduire la consommation d'énergie.

- Imprimeries IPS a installé des détecteurs de présence et des compteurs, des travaux d'isolation des bâtiments ont été réalisés et des équipements moins gourmands en énergie ont été achetés, à l'instar de la tour aéro-réfrigérante du site de Pacy. Lors de longs arrêts de production, certaines machines sont éteintes afin de limiter leur consommation. D'autres actions sont prévues pour 2013, y compris l'identification des sources énergivores et l'ajustement des contrats d'électricité aux besoins réels des sites.
- Dans les autres filiales du Groupe, des améliorations ont été effectuées au niveau des consommations énergétiques des équipements informatiques. Les salles informatiques datacenter ont été réorganisées en couloirs « chauds » et « froids » afin de rationaliser l'énergie et les fluides de climatisation consommés. Un projet d'externalisation des salles informatiques vers des datacenters plus efficaces énergétiquement est actuellement à l'étude. Avec la politique de mutualisation des services offerte par la virtualisation informatique (technologies Cloud et Wyse), les serveurs consomment moins d'énergie et ont une durée de vie plus longue que les équipements traditionnels. Ainsi, en 2013, le Groupe Spir Communication prévoit d'augmenter la part des serveurs virtuels parmi les près de 800 serveurs actuellement utilisés, ce qui aurait pour effet d'améliorer leur efficacité énergétique globale.

<sup>7</sup> Hors sièges Car&Boat Média et Média Courtage

Convaincu de la nécessité de réduire sa consommation d'énergie, le Groupe Spir Communication cherche aussi à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients, notamment à travers son offre de produits et services : le site de véhicules d'occasion La Centrale.fr affiche le bilan des consommations énergétiques des véhicules afin d'inciter les usagers à prendre en compte ce critère.

**Recherche** Avancée [Marques](#) [Modèles](#)

**Informations Principales**

Toutes les automobiles ▼ Prix minimum ▼

Marque ▼ Prix maximum ▼

Modèle ▼ Carburant ▼

**Usage**

Année depuis... ▼ km maximum ▼

Année jusqu'à... ▼ Conso. maximum ▼ ?

CO<sub>2</sub> maximum ▼  Première main

Indifférent

90 g/km maxi

150 g/km maxi

180 g/km maxi

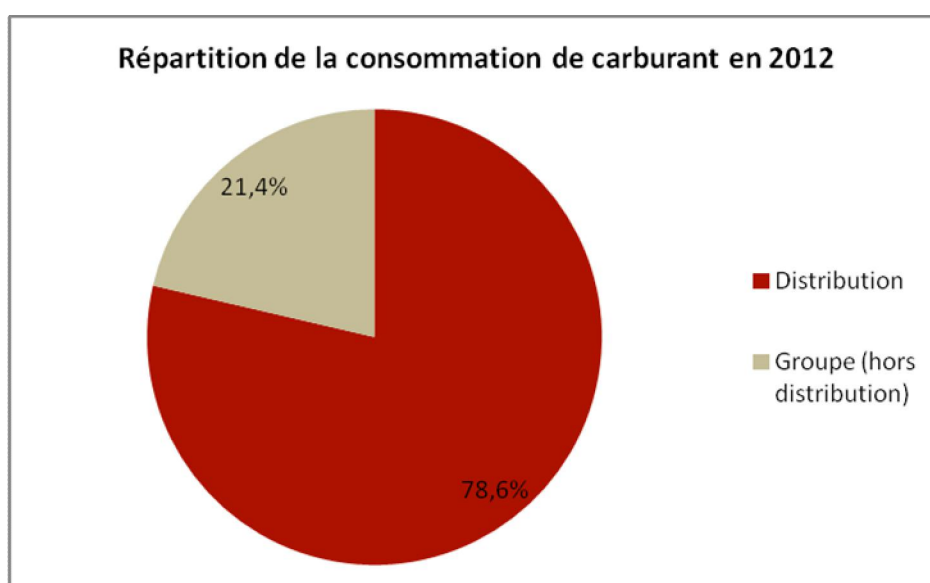
+ de 180 g/km

**Techniques**

### Consommations de carburant

Consommation de carburant	2012
Groupe Spir Communication	5 370 330 litres

C'est principalement Adrexo, et son personnel de distribution, qui consomme du carburant lors de ses activités de distribution d'imprimés publicitaires. En 2012, les véhicules d'Adrexo ont consommé 4 222 896 litres ✓ de carburant, tandis que le reste du Groupe a comptabilisé une utilisation totale de 1 147 434 litres ✓.



#### 4. L'utilisation des sols

Les surfaces bâties du Groupe<sup>8</sup>, en propriété ou en location, à usage tertiaire, industriel ou logistique, représentaient un total de 242 800 m<sup>2</sup> ✓ en 2012.

Les filiales essaient de mutualiser leurs implantations géographiques lorsque cela est possible, et d'optimiser leurs parcs immobiliers en rationalisant les surfaces louées par rapport au nombre de collaborateurs présents et à l'activité déployée.

#### C) Pollutions et déchets

##### 1. Réduction des pollutions dans l'air, l'eau et le sol

Le Groupe SPIR s'engage à minimiser les pollutions de l'air, de l'eau et du sol induites par ses activités, et en particulier par les sites classés ICPE<sup>9</sup> d'Imprimeries IPS.

Pour limiter les émissions atmosphériques, les installations offset des imprimeries sont munies d'un dispositif de collecte et d'incinération des gaz résiduels. Les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) en sortie de ces installations sont mesurées une fois par an par une société agréée. En 2011, les émissions de COV d'Imprimeries IPS étaient de 2 874 kg ✓. Enfin, des systèmes d'aspiration de poussière captent les déchets en suspension issus de l'activité et permettent de limiter les rejets atmosphériques. Ces déchets sont directement compactés et stockés dans des bennes dédiées.

Les activités d'Adrexo produisent également des quantités significatives de COV, dues principalement à l'utilisation de bombes de peinture en aérosol pour le codage des documents à distribuer. Des essais sont actuellement en cours dans plusieurs dépôts pour essayer de limiter l'usage de bombes aérosol. En 2012, l'ensemble des sites d'Adrexo a généré 15 238 kg ✓ d'émissions de COV.

Au niveau des rejets dans l'eau, des procédures ont été mises en place au sein d'Imprimeries IPS pour éviter les déversements des réservoirs d'encre, et les eaux usées sont stockées en attendant d'être prises en charge par un prestataire externe agréé. Aucun rejet n'est effectué dans le réseau d'eau.

Conformément à la réglementation des sites classés ICPE, des inspections et contrôles sont régulièrement menés dans l'objectif de réduire, entre autres, les risques de déversements accidentels pouvant entraîner une pollution des sols. L'ensemble des produits chimiques utilisés par Imprimeries IPS est stocké sur rétention. Certains sites d'imprimerie sont équipés de séparateurs d'hydrocarbures et de bassins de rétention. Ces équipements ont pour objectif de filtrer les eaux pluviales et de piéger les hydrocarbures. Une société spécialisée intervient chaque année sur ces équipements, afin de pomper les boues souillées.

A ce jour, Imprimeries IPS n'a reçu aucune plainte ni réclamation de la part de ses parties prenantes concernant ses impacts environnementaux.

---

<sup>8</sup> Les surfaces bâties prises en compte pour cet indicateur comprennent les surfaces occupées par Adrexo, Car&Boat Média, Concept Multimédia, Advertising Productions, CIP, Imprimeries IPS, Média Courtage, Régicom et le siège.

<sup>9</sup> Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## 2. Gestion des nuisances sonores

La gestion des nuisances sonores concerne principalement les activités d'Imprimeries IPS. Sur la base des dernières mesures d'émissions sonores réalisées périodiquement sur les sites IPS, aucune non-conformité majeure au regard de la réglementation n'a été constatée. Le cas échéant, des mesures correctives ont été prises pour réduire les nuisances induites par l'activité. Ainsi, par exemple, une enceinte antibruit a été installée autour de l'installation de déchets du site de Reyrieux.

## 3. Gestion des déchets

La réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets font partie des engagements principaux du Groupe Spir Communication en matière de protection de l'environnement.

### *Les déchets dangereux :*

Données 2012	Tonnes produites	Tonnes valorisées	% de valorisation
Déchets dangereux (IPS)	364,5✓	360,3✓	98,8%

Des déchets dits « dangereux », selon la classification des déchets de l'ACFCI<sup>10</sup>, sont générés par certaines activités industrielles du Groupe. Il s'agit principalement d'encres d'impression, de bombes aérosols, de lavettes souillées, de chiffons souillés, d'huiles, de solvants et de plaques offset pour l'imprimerie. En 2012, le poids total des déchets dangereux des cinq sites d'Imprimeries IPS était de 364,5 tonnes.

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, le Groupe cherche à valoriser tous les déchets, y compris les déchets dangereux. En 2012, 360,3 tonnes de déchets dangereux ont été valorisées au sein d'Imprimeries IPS, atteignant ainsi un taux global de valorisation de 98,8%. Par exemple, les déchets contenus dans les lavettes souillées d'Imprimeries IPS, qui sont collectées et traitées par un prestataire agréé, sont valorisés à 90%. En effet, 80% de ces déchets sont des hydrocarbures qui seront utilisés en tant que carburant dans une cimenterie, et 10% sont des huiles fines qui seront réutilisées dans les sites du prestataire. Quant aux plaques offset en aluminium des imprimeries, 100% de l'aluminium est recyclé et réutilisé en tant que matière première, l'aluminium ayant la capacité d'être recyclé à l'infini sans perdre ses caractéristiques physiques.

Les principaux déchets dangereux identifiés par Adrexo sont les bombes aérosols utilisées pour le codage des imprimés à distribuer. Plusieurs axes d'amélioration sont en œuvre à ce jour afin, d'une part, de gérer de façon nationale et non locale la collecte et le recyclage de ces déchets, et d'autre part, de trouver une alternative à l'utilisation de ce type de produits.

Par ailleurs, dans l'ensemble du Groupe, une attention particulière est portée aux déchets informatiques et électroniques.

---

<sup>10</sup> Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

### *Les déchets non-dangereux :*

Données 2012	Tonnes produites	Tonnes valorisées	% de valorisation
Déchets non-dangereux (IPS et Adrexo)	25 827✓	25 694✓	99,5%

Les déchets non-dangereux forment la majeure partie du volume total des déchets du Groupe, et ce sont les filiales Imprimeries IPS et Adrexo qui en produisent les quantités les plus significatives. Leurs déchets incluent des emballages en carton ou plastique, des palettes en bois, du papier bureautique, des cartouches d'encre, et d'autres déchets industriels banals (D.I.B.). En 2012, la masse totale de déchets non-dangereux répertoriée par les cinq sites d'Imprimeries IPS et une partie des dépôts d'Adrexo était de 25 827 tonnes. Grâce à une politique proactive de réduction des impacts des déchets, 99,5% de ce volume a été valorisé, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération de l'énergie générée. Un exemple qui illustre cet engagement est le traitement des palettes en bois utilisées par les dépôts d'Adrexo : en 2012, 33% des 16 788 tonnes de palettes ont été revendues en état, 46% ont été réparées puis vendues, et 21% ont été broyées. Au sein d'Imprimeries IPS, la totalité des déchets papiers et cartons est collectée par un prestataire agréé, qui les trie et les valorise. Ces déchets sont ensuite transformés en Fibres Cellulosiques de Recyclage (FCR), puis en de nouveaux produits (cartons, papier journal, etc.).

### *La prise en compte du cycle de vie du papier*

Le Groupe Spir Communication est convaincu que le papier imprimé ne doit pas devenir un déchet, mais une matière première à valoriser et à inscrire dans une économie circulaire<sup>11</sup>. A ce titre Adrexo s'engage à distribuer un minimum de 93% des prospectus fournis et à recycler 100% des prospectus en retour de distribution. Le Groupe Spir Communication promeut un usage responsable du papier et encourage le geste de tri dans une logique d'économie circulaire. La société Spir Communication depuis 2007 est associée et administrateur de la société Ecofolio, éco-organisme des papiers, et participe au suivi par Ecofolio de la feuille de route fixée par agrément ministériel : faire progresser le recyclage des papiers par la performance collective et la maîtrise des impacts sur les activités économiques. La société Adrexo est présente au côté de ses clients dans leur déclaration annuelle Ecofolio en leur transmettant les tonnages annuels des documents distribués sur le territoire national, permettant ainsi à ses clients d'assumer leur responsabilité élargie de producteur.

Adrexo a créé et diffusé en 2012 une sur-couverture publicitaire à plus de 7 millions d'exemplaires encourageant le recyclage. Les sociétés Régicom et Concept Multimedia encouragent également le geste de tri en apposant le marquage Ecofolio pour le recyclage des papiers sur leurs publications.

---

<sup>11</sup> L'économie circulaire est un modèle économique qui a pour objectif un développement durable et qui a pour principe d'utiliser les déchets comme des ressources pour produire d'autres produits.



## D) Changement climatique

### *Le Bilan Carbone® d'Adrexo*

Adrexo a réalisé en 2012 un Bilan Carbone® global de son activité sur l'année 2011. Souhaitant valoriser pleinement cette démarche, Adrexo a choisi de travailler sur un cadre plus large que celui strictement légal de manière à mesurer la totalité des émissions de gaz à effet de serre. Deux périmètres ont été définis : le premier, « restreint », représente les opérations maîtrisées par Adrexo, tandis que le deuxième, « élargi », comprend les activités en amont (depuis le fournisseur jusqu'au centre de tri) et en aval (fin de vie des produits livrés) non-maîtrisées.

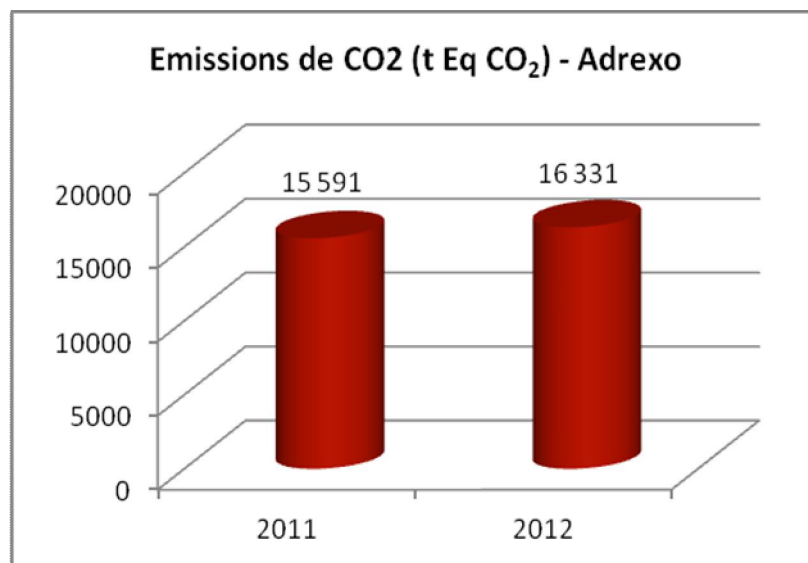
Dans le périmètre « restreint », les transports (déplacements des collaborateurs et fret) sont le poste le plus émetteur en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Dans le périmètre « élargi », ce sont les intrants, et en particulier la fabrication du papier et des encres, qui contribuent le plus aux émissions totales de CO<sub>2</sub> d'Adrexo.

Suite à la réalisation du Bilan Carbone®, Adrexo s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 5% sur son périmètre opérationnel, pour la période 2013 - 2014. En ligne avec les résultats du bilan, les actions phares portent sur les rejets de CO<sub>2</sub> liés aux déplacements des collaborateurs et au fret, et incluent :

- La formation à l'éco-conduite pour les distributeurs et les managers,
- L'accompagnement au renouvellement des véhicules des distributeurs en prenant en compte leurs impacts écologiques (baisse des émissions de CO<sub>2</sub> des nouveaux véhicules),
- La rationalisation du fret et de la logistique,
- L'intégration de critères environnementaux lors des appels d'offres transport (cf. encart)

Dans le cadre de ses appels d'offres transport, Adrexo prend en compte et analyse les critères suivants :

- la signature de la charte « Objectif CO<sub>2</sub> : les transporteurs s'engagent »
- la formation des chauffeurs à l'éco-conduite
- l'utilisation de véhicules électriques ou répondant aux normes Euro 5
- le taux de remplissage des véhicules
- la sensibilisation du personnel au développement durable
- la politique d'achats responsables



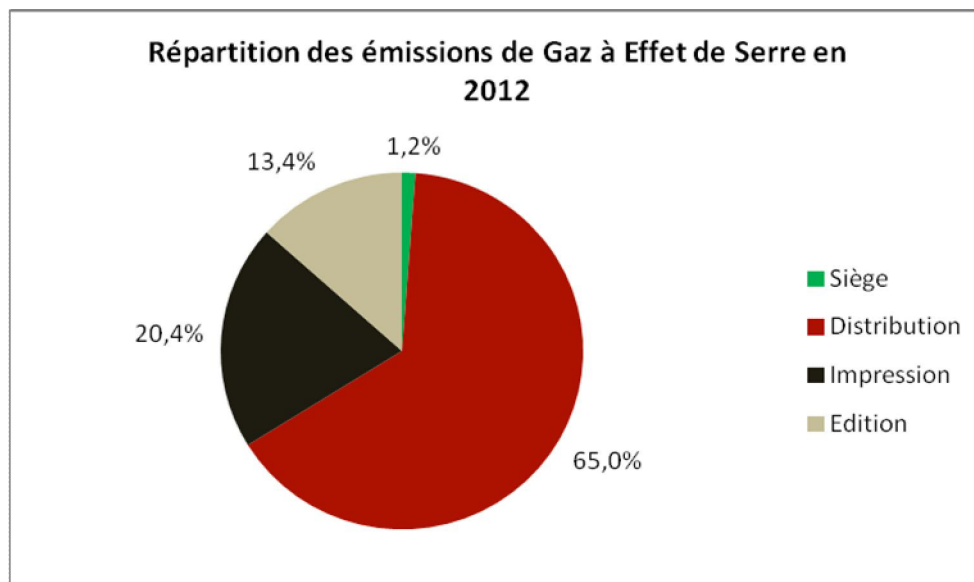
Transformant cette contrainte réglementaire en opportunité, Adrexo a pu mesurer sa dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz...), anticiper les contraintes réglementaires et technologiques à venir et va inciter ses fournisseurs à suivre les mêmes engagements respectueux de l'environnement.

#### *Une prise de conscience au niveau du Groupe*

D'autres filiales du Groupe Spir Communication ont mis en place des mesures de réduction de leurs émissions de GES. Régicom a réalisé un Bilan de GES de ses activités en 2012. Une grande partie des nouveaux véhicules achetés pour la flotte automobile de la société Car&Boat Média génèrent de plus faibles quantités d'émissions de CO<sub>2</sub>. Dans tout le Groupe, les déplacements en train plutôt qu'en avion sont privilégiés, notamment pour le trajet Aix-en-Provence – Paris.

Par ailleurs, le transport étant l'une des sources importantes d'émissions de GES du Groupe, des mesures visant à remplacer les déplacements par des visioconférences et à optimiser les distances parcourues en voiture par les commerciaux ont été déployées au cours de l'année 2012. Au cours des trois premiers mois de fonctionnement des visioconférences, environ 750 conférences ont eu lieu, totalisant près de 2 000 heures de visio, évitant ainsi de nombreux déplacements physiques.

En 2012, les émissions de GES de l'ensemble des filiales du Groupe étaient de 25 145 t Eq CO<sub>2</sub> ✓. Adrexo est le principal contributeur : les émissions issues des véhicules de distribution représentent environ 64,9% des émissions totales. Ces résultats sont étroitement liés à la nature de l'activité d'Adrexo et à sa politique de maillage territorial : les distributeurs doivent parcourir de nombreux kilomètres pour couvrir l'ensemble du territoire français.



#### *L'adaptation aux conséquences du changement climatique*

Les activités du Groupe Spir Communication, étant principalement des prestations de services, ne présentent pas de risques majeurs vis-à-vis des conséquences du changement climatique. Les sites industriels d'Imprimeries IPS ne sont pas localisés dans des zones à haut risque d'inondation. Ainsi, aucune politique spécifique d'adaptation n'est justifiée dans le court et moyen terme.

#### **E) Protection de la biodiversité**

Les principaux impacts du Groupe Spir Communication sur la biodiversité et les écosystèmes se situent au niveau des matières premières, et en particulier de l'approvisionnement en papier. En effet, pour devenir une ressource gérée durablement, le papier doit provenir d'arbres qui ne sont pas issus de la déforestation illégale, ni d'exploitations dont le taux de prélèvement est excessif ou qui utilisent des quantités abondantes d'engrais de synthèse et de pesticides. C'est la raison pour laquelle plus de 80% du papier consommé par Imprimeries IPS est désormais certifié PEFC.



### III. Ancrage Territorial

#### A) Promotion du développement économique et social local

##### 1. Relations et dialogue avec les parties prenantes

Les valeurs du Groupe Spir Communication incluent la responsabilité, la solidarité et l'implication dans la vie et l'économie locales. Ce sont ces valeurs qui guident la stratégie et le dialogue de l'entreprise avec ses parties prenantes. La volonté de développer un fort ancrage territorial a naturellement débouché sur la promotion de relations de proximité avec les lecteurs-consommateurs, les clients, la jeunesse, le monde associatif, et le tissu économique, politique et administratif local. La démarche de recrutement local du personnel de distribution d'Adrexo fait également partie intégrante de la volonté du Groupe d'être un acteur engagé dans l'économie locale.

##### *Des parties prenantes inscrites dans la vie locale*



##### 2. Développement du tissu économique local

A travers l'activité de distribution d'Adrexo et son maillage territorial, le Groupe Spir Communication prend conscience de l'importance de maintenir des relations de proximité avec ses parties prenantes locales. Avec ses 301 centres de distribution dans toute la France, le Groupe assure une présence sur tout le territoire et peut utiliser cet atout comme levier de développement et de croissance.

### *Les bénéfices sociaux et financiers de l'emploi local*

Le premier axe de cette démarche est le rôle d'intégrateur social d'Adrexo. Il est impératif pour Adrexo de recruter un personnel au cœur des localités géographiques et de proposer un emploi accessible à tous. La filiale de distribution a intégré dans sa démarche de recrutement l'insertion de publics défavorisés, tels que des personnes en chômage de longue durée, des anciens détenus ou des personnes en situation de précarité.

L'activité d'Adrexo étant liée à celle des clients, le métier de distributeur requiert beaucoup de flexibilité, pour un travail de quelques heures par jour. Adrexo recrute alors des collaborateurs implantés localement pour qui cette flexibilité et l'accession à un revenu complémentaire sont des atouts et des avantages : par exemple, des étudiants, des demandeurs d'emploi ou des retraités.

Pour recruter ces distributeurs, Adrexo utilise des canaux de proximité, tels que les agences de Pôle Emploi locales, les missions locales, les associations, les collectivités territoriales, les sites de petites annonces ou les journaux locaux.

### *La promotion du commerce de proximité*

Le deuxième axe de la démarche de développement local du Groupe se traduit par la proximité avec les commerçants locaux. En effet, grâce à sa division Edition, le Groupe peut activement promouvoir cette catégorie d'annonceurs proche de leur clientèle.

## *3. Engagements auprès des consommateurs*

### *La santé et la sécurité des consommateurs*

En tant que producteur de médias et de distributeur d'imprimés publicitaires, les produits et services du Groupe Spir Communication n'ont aucune incidence sur la santé ou la sécurité des consommateurs. Les journaux sont produits en conformité avec la réglementation et leur manipulation ne présente pas de risques sanitaires spécifiques.

### *Un service basé sur la proximité avec les consommateurs*

Grâce à ses nombreuses implantations en France, Adrexo a pu développer un véritable service de proximité avec les consommateurs (les lecteurs d'imprimés publicitaires et de prospectus). Cette stratégie de maillage territorial offre de multiples bénéfices aux consommateurs : efficacité et qualité du service de distribution, mais aussi forte pertinence du contenu des informations distribuées, puisque celles-ci proviennent d'annonceurs locaux.

Les activités de presse gratuite et de petites annonces du Groupe représentées par les journaux Top et Logicimmo permettent également la circulation d'informations et d'échanges commerciaux de biens et de services au sein d'un même territoire permettant aux consommateurs de bénéficier d'informations locales adaptées à leurs besoins.

#### *4. Actions de partenariat et de mécénat*

La démarche de partenariat et de mécénat du Groupe Spir Communication consiste principalement à promouvoir la jeunesse et soutenir des ONG et associations locales, en utilisant notamment ses propres opérations et compétences internes.

##### *La jeunesse : le partenariat du Groupe Spir Communication avec EUROMED*

Toujours dans une logique de développement de l'économie locale, le Groupe Spir Communication a noué depuis avril 2005 un partenariat avec l'école de commerce de Marseille « Euromed Management », aujourd'hui classée dans le TOP 10 des grandes écoles de commerce françaises, afin de faciliter l'apprentissage des étudiants dans les locaux du Groupe et donc de favoriser leur capacité à être recrutés une fois diplômés.

L'objectif de ce partenariat est de valoriser et de promouvoir les métiers des filières commerciales et du management d'équipe, ainsi qu'attirer des potentiels vers le Groupe. Sa mise en place se traduit par la participation à des journées d'information au sein de l'école sur les métiers du commerce et du management, par des interventions dans le programme du Master Média, par la participation lors des jurys d'entrée à l'école et d'examens de sortie et lors d'événements ou de conférences organisés par l'école sur des thématiques économiques.

##### *Le tissu associatif : une visibilité accrue grâce au magazine TOP*

Depuis 2011, la société Régicom, filiale du Groupe Spir Communication et éditeur du magazine TOP, s'engage auprès d'associations caritatives et humanitaires françaises en relayant gracieusement leurs campagnes dans ses magazines. À tour de rôle et selon les temps forts annuels des associations, des parutions gracieuses sont éditées dans les 99 éditions du média, diffusé tous les 15 jours à 5,8 millions d'exemplaires.

Aujourd'hui, une dizaine d'associations, de fondations et d'ONG bénéficient des partenariats de mécénat proposés par Régicom. Les plus connues d'entre elles incluent les Restaurants du Cœur, la Fondation Hôpitaux de France/ Hôpitaux de Paris, l'AFM Téléthon, le Sidaction et la Fédération des Banques Alimentaires.

Ces associations sont élues selon leur engagement sur des sujets au cœur des préoccupations des français en matière de solidarité et de santé publique, et leur ancrage local en accord avec l'implantation des magazines TOP partout en France.

Grâce à ces actions de mécénat, les associations renforcent l'efficacité de leurs communications en bénéficiant de la puissance de diffusion et d'audience du magazine TOP. De son côté, Régicom renforce l'intérêt de lecture de son magazine et crée du sens autour de sa marque. TOP souhaite ainsi sensibiliser ses lecteurs sur des questions majeures de solidarité, de santé publique, ainsi que sur des sujets de plus en plus prégnants dans la société actuelle.

## B) Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

### 1. La politique d'achats responsables du Groupe

La responsabilité d'une entreprise consiste à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans ses propres processus, mais aussi tout au long de la chaîne de valeur et notamment auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Le Groupe Spir Communication a élaboré une politique d'achats responsables en 2012 et a prévu de la déployer à partir de 2013. L'engagement pris par le Groupe est d'intégrer progressivement des critères de développement durable dans la notation des offres. Cette mesure permet au groupe de marquer son implication dans ce domaine sans pour autant pénaliser les fournisseurs qui n'auront pas encore intégré cet aspect à leur activité.

A partir de 2014, la notation des critères de développement durable sera renforcée et, selon le type d'achat, pourra représenter jusqu'à 10 % de la note globale.

A titre d'exemple, les informations suivantes seront systématiquement demandées dans les appels d'offres et analysées :

- Politique environnementale du fournisseur,
- Politique en matière de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES),
- Politique d'achats responsables,
- Toutes autres actions ou engagements que le fournisseur jugera utile de transmettre.

### 2. Des critères environnementaux déjà intégrés dans de nombreux achats

Avant l'élaboration de la politique d'achats responsables, des mesures intégrant des critères environnementaux étaient déjà mises en place à travers le Groupe. Le choix des labellisations Imprim' Vert et PEFC (cf. encart) d'Imprimeries IPS assure au Groupe que les fournisseurs de papier et d'encre d'impression ont respecté certains standards environnementaux. Une grande partie des achats de papier d'IPS est composée de papier recyclé, ce qui permet également à l'entreprise de réduire son impact sur l'environnement.



Le Programme pour la Reconnaissance des Forêts Certifiées (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantit la protection des forêts et le renouvellement de la biodiversité soit :

- Une plantation immédiate effectuée après chaque arbre utilisé.
- Une exploitation exclusivement réalisée à partir de sous-produits du bois pour favoriser le développement des forêts.

Cette norme est applicable aux imprimeurs ainsi qu'aux acteurs directs de l'industrie papetière et aux propriétaires forestiers.

Pour garantir un produit certifié au consommateur final, toute la chaîne de distribution doit détenir la certification :

Exploitant forestier → Producteur de pâte à papier  
→ Papetier → Distributeur → Imprimeur.

### *3. La promotion de relations durables avec les fournisseurs et les sous-traitants*

#### *Sous-traitants*

Le Groupe Spir Communication sous-traite une partie de ses activités, notamment lorsqu'il ne dispose pas des moyens humains et matériels adéquats pour assurer les prestations qui lui sont confiées par ses clients. C'est ainsi qu'Adrexo sous-traite la distribution dans certaines zones rurales qu'elle ne peut pas couvrir et une partie de son activité transport pour laquelle elle ne dispose pas des véhicules adaptés.

Imprimeries IPS peut être amené à sous-traiter une partie de son impression si elle ne dispose pas des moyens techniques pour assurer tout ou partie de la prestation confiée par ses clients.

Le Groupe Spir Communication vérifie que les sous-traitants disposent des compétences et des capacités logistiques, techniques et humaines pour permettre la réalisation des prestations confiées. Il veille au respect par les sous-traitants de la qualité des prestations sous-traitées et des obligations légales et réglementaires notamment en matière de droit du travail, de fiscalité, de sécurité sociale et de sécurité.

#### *Fournisseurs*

Le Groupe Spir Communication a signé le 11 décembre 2012 la charte de médiation<sup>12</sup>, élaborée conjointement par la Médiation du Crédit et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF). Cette charte a pour objectif d'engager les grands donneurs d'ordres signataires à mettre en

---

<sup>12</sup> La Charte peut être visualisée sur le lien suivant : <http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-interentreprises>

place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs, et notamment des petites et moyennes entreprises.

Le Groupe Spir Communication, tout comme les 314 autres entreprises qui ont signé ladite charte, manifeste ainsi sa volonté de travailler avec les fournisseurs dans la connaissance et le respect des droits et devoirs de chacun.

La charte énumère 10 engagements pour des relations plus responsables et plus durables avec les fournisseurs. Par exemple, le donneur d'ordres doit : assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs, apprécier le coût total de l'achat, intégrer la problématique environnementale, veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise, réduire les risques de dépendance réciproque entre donneurs d'ordre et fournisseurs, et fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs.

### C) Loyauté des pratiques

#### *Prévention de la corruption*

Le Groupe Spir Communication, en tant qu'entreprise d'édition, d'impression et de distribution d'imprimés publicitaires, n'est pas fortement exposé à des risques de corruption.

#### *La Charte Déontologique*

Un des engagements du Groupe est de bâtir avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants des relations fondées sur l'honnêteté, la confiance et le respect. Cela nécessite la mise en place de repères clairs, précis et incontournables dans la gestion des relations entre les collaborateurs du Groupe et les sous-traitants ou fournisseurs. Le Groupe Spir Communication a rédigé un projet de Charte Déontologique qui devrait être mis en place en 2013.

La Charte Déontologie interdit entre autres aux collaborateurs concernés:

- toute activité, tout comportement, tout accord ou partenariat pouvant l'entraîner ou pouvant entraîner, directement ou indirectement, le Groupe ou l'un des collaborateurs dans une pratique illicite
- de bénéficier de toute rétribution, toute prestation ou avantage financier, direct ou indirect, à titre personnel

Elle engage également à :

- refuser toute pratique commerciale irrégulière ;
- maintenir un standard d'intégrité irréprochable dans toutes les relations d'affaires et à ne jamais faire intervenir son intérêt personnel ;
- ne pas se livrer avec les fournisseurs et/ou les sous-traitants, pour son compte personnel ou pour le compte de tiers, à des opérations à caractère commercial autres que celles pour lesquelles mandat lui a expressément été donné par le Groupe.

Les collaborateurs concernés devront s'assurer que la sélection des fournisseurs et/ou sous-traitants ne reposera que sur des critères exclusivement objectifs et transparents. Ainsi, la sélection d'un fournisseur et/ou d'un sous-traitant ne pourra être effectuée qu'après un appel d'offres ouvert et concurrentiel.

Il sera strictement interdit aux collaborateurs concernés de recevoir des cadeaux ainsi que des avantages personnels, matériels ou financiers (rabais, primes...) de la part des partenaires commerciaux, pour eux-mêmes ou pour leurs proches. Cette règle ne souffrira d'exceptions que lorsqu'il s'agira d'avantages concernant tous les salariés de la filiale au nom de laquelle sont conclus certains contrats, ou d'objets promotionnels et de cadeaux de fin d'année de faible valeur, ou encore de déjeuners ou dîners à caractère professionnel.

### *La charte des initiés*

Dans le respect du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, depuis septembre 2011, le Groupe Spir Communication définit et met à jour une liste nominative des personnes « initiées », dirigeants, mandataires, salariés ou tiers ayant accès à des informations privilégiées le concernant.

En novembre 2012, la Direction Financière du Groupe a formalisé une procédure préventive aux manquements d'initiés, qui précise les mesures permanentes de protection des informations privilégiées (fenêtres d'abstention, validation de la liste, sanctions...) et les modalités de déclaration des transactions boursières sur les titres Spir Communication des personnes initiées.

## IV. Annexes

### A) Note méthodologique

#### 1. Méthodologie de reporting

##### PRINCIPES DU REPORTING

Sur la base des principes de reporting du GRI (Global Reporting Initiative), le rapport social, environnemental et sociétal (ou rapport « RSE », Responsabilité Sociale des Entreprises) du Groupe Spir Communication applique les principes suivants :

- Clarté : le Groupe Spir Communication s'efforce de présenter une information compréhensible par le plus grand nombre, tout en maintenant un niveau de détail approprié.
- Pertinence : le contenu de ce rapport se concentre sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux les plus significatifs pour les activités du Groupe.
- Régularité : le Groupe Spir Communication s'engage à produire et à publier chaque année un rapport RSE, inclus ou non dans le Document de Référence.
- Exactitude : le Groupe s'efforce de s'assurer de l'exactitude des données publiées, à travers des contrôles internes manuels et automatiques.

Un Protocole de Reporting a été élaboré par la Direction du Groupe Spir Communication. Il décrit la méthodologie générale de reporting (règles de collecte, de calcul, de consolidation, périmètre, etc.) et précise les modalités de collecte, de calcul et de contrôle pour chaque indicateur (formule de calcul, données sources, documents de preuve, unité, contrôles mis en œuvre, etc.). Ce document est disponible sur demande auprès de la Direction Juridique du Groupe Spir Communication.

##### PÉRIODE DE REPORTING

La période retenue pour le premier reporting social, environnemental et sociétal du Groupe Spir Communication est l'année calendaire du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012. Toutefois, pour certains indicateurs, les données 2012 n'étant pas disponibles au moment de la consolidation, les données 2011 ont été reportées.

##### PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le périmètre de reporting pour les informations sociales, environnementales et sociétales couvre l'ensemble des activités dont le Groupe Spir Communication a le contrôle opérationnel en France et en Suisse au 31 décembre 2012, pour les activités d'Impression, de Distribution et d'Édition. Plus précisément, le périmètre englobe le siège Spir Communication S.A. et les filiales suivantes : AD Editions, Adrexo, Advertising Productions, Car&Boat Média, C.I.P, Concept Multimédia, Concept Multimédia Switzerland, Garantie System, Imprimeries IPS, Média Courtage<sup>13</sup> et Régicom.

Il convient de noter que le périmètre de la filiale Adrexo comprend 301 implantations, dont 249 centres et 52 relais de distribution. Celui d'Imprimeries IPS comprend les cinq sites de production à Châteaurenard, Fouilloy, Moncé, Pacy et Reyrieux.

#### 2. Indicateurs de reporting

##### CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs ont pour objectif de suivre les engagements et la performance du Groupe Spir Communication au regard de ses principaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Ils ont

---

<sup>13</sup> La filiale Média Courtage n'est pas consolidée dans le périmètre financier du Groupe Spir Communication mais est néanmoins incluse dans le périmètre « RSE » du présent rapport.



été choisis par le Groupe pour leur pertinence par rapport à ses activités, ainsi que pour répondre aux exigences réglementaires du décret d'application de l'article 225 de la loi dite « Grenelle 2 » relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

#### *MODALITÉS DE COLLECTE, CONSOLIDATION ET CONTRÔLE DES DONNÉES*

Pour fiabiliser le processus de reporting, les procédures de collecte, de consolidation et de contrôle des données sont précisées dans le Protocole de Reporting mentionné ci-dessus.

##### *Modalités de collecte des données*

Le système de collecte des données est fondé sur une double remontée d'informations, permettant la collecte de données qualitatives et quantitatives. Pour les informations qualitatives, les informations ont été transmises par email et compilées dans des fiches classées par thématique. Quant aux données quantitatives environnementales, elles ont été collectées par les différents responsables de collecte grâce à un outil tableur, auprès des filiales suivantes : Adrexo, Car&Boat Média, Concept Multimédia, Imprimeries IPS, Média Courtage, Régicom et Spir Communication S.A. Enfin, pour les données quantitatives sociales, la collecte s'est également effectuée avec un outil tableur, auprès des filiales Concept Multimédia Switzerland et Car&Boat Média pour les informations les concernant ; et auprès de la Direction des Ressources Humaines au siège du Groupe pour les informations concernant toutes les autres filiales du Groupe.

##### *Modalités de consolidation des données*

La consolidation des données quantitatives a été réalisée automatiquement par les outils tableurs utilisés pour la collecte. Les données environnementales ont été d'abord collectées par les responsables en charge du reporting, notamment par le service Développement Durable d'Adrexo et le responsable QSE des Imprimeries IPS, puis consolidées au niveau Groupe. Les données sociales ont été collectées par la Direction des Ressources Humaines du Groupe et les filiales Car&Boat Média et Concept Multimédia Switzerland, puis consolidées au niveau Groupe.

##### *Modalités de contrôles des données*

Des contrôles de cohérence ont été effectués par les responsables de la collecte des données au niveau des filiales, puis par les responsables au niveau Groupe. Les outils tableurs utilisés pour la collecte donnent la possibilité d'insérer des commentaires explicatifs, facilitant ainsi le contrôle interne.

#### PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES SUR LES INDICATEURS COLLECTÉS

Les méthodologies utilisées pour certaines informations sociales, environnementales ou sociétales peuvent présenter des limites, notamment pour les raisons suivantes :

- La disponibilité parfois limitée des données nécessaires aux calculs
- Les modalités pratiques de collecte et de saisie des données

Par conséquent, les définitions, les périmètres de reporting et les méthodologies spécifiques utilisés pour certains indicateurs sont précisés dans la partie suivante.

#### SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES

- *Précisions méthodologiques concernant les indicateurs sociaux*

##### Absentéisme

Les motifs d'absence pris en compte dans le nombre de jours d'absence moyen par collaborateur communiqué sont les suivants :

- maladie (mi-temps thérapeutique, maladie, invalidité),

- accidents de travail, de trajet et maladie professionnelle,
- congés pour événements familiaux,
- absences autorisées (hors préavis payé non travaillé, hors congé de reclassement, hors mise à pied conservatoire et disciplinaire, congés sans solde, chômage partiel et congé sabbatique),
- grèves.

Les absences inférieures à une demi-journée ne sont pas prises en compte dans le nombre de jours d'absence comptabilisé communiqué.

#### Heures de formation

Les heures de formation communiquées sont les heures de formation engagées (d'une durée minimum de 1 journée de 7 heures ou agréées par l'OPCA) qui regroupent les formations imputables au titre de la formation professionnelle continue, les DIF, les bilans de compétences, les périodes de professionnalisation et les VAE. Sont exclus les CIF et les contrats de professionnalisation.

#### Accidents du travail

Sous la terminologie « accidents du travail », il a été regroupé les accidents de travail et de trajet survenus au cours de l'année civile 2012 et déclarés cette même année.

- *Précisions méthodologiques concernant les indicateurs environnementaux*

#### Consommation de papier et d'encre

Les consommations de papier et d'encre reportées sont calculées par rapport à la production de journaux imprimés par Imprimeries IPS pour le compte du groupe. Les données papiers sont issues du stock papier (comparatif entre les entrées et les sorties). La quantité d'encre utilisée est déterminée sur la base d'une moyenne de consommation lors des impressions groupe.

#### Part du papier certifié PEFC

La part de papier certifié PEFC est calculée par rapport aux achats papiers globaux sur l'année 2012 d'Imprimeries IPS. Les papiers clients ont été intégrés dans ce calcul. Afin d'identifier les papiers certifiés PEFC, chaque fournisseur est régulièrement interrogé sur la validité de son certificat et de son numéro de chaîne de contrôle.

#### Volume d'eau prélevé sur le réseau

Les données de consommation d'eau sont reportées sur un périmètre incluant les sites d'Imprimeries IPS et les sièges du Groupe et des filiales pour lesquels les données sont disponibles. Sont exclus de cette consommation les établissements secondaires pour lesquels l'eau est comptabilisée dans les charges et donc non quantifiable. Nous entendons par établissements secondaires les agences, dépôts ou tout autre bâtiment qui n'est pas considéré comme le siège social.

En cas de données manquantes, les consommations d'eau ont été estimées sur la base des données de production pour les sites d'Imprimeries IPS, et sur la base d'un prorata temporis pour les bâtiments des sièges.

Les données des sièges des filiales Car&Boat Média et Média Courtage n'ont pas été prises en compte dans la quantité d'eau consommée reportée.

#### Consommation d'énergie (électricité, gaz et fuel)

Les données de consommation d'énergie sont reportées sur un périmètre incluant les sites d'Imprimeries IPS et les sièges du Groupe et des filiales pour lesquels les données sont disponibles. Les consommations des bâtiments secondaires ne sont pas prises en compte. Les quantités de fioul reportées sont les quantités achetées dans l'année (non prise en compte des variations de stock dans la donnée communiquée).

Les données des sièges des filiales Car&Boat Média et Média Courtage n'ont pas été prises en compte dans la quantité d'électricité reportée.

#### Consommation de carburant

Les quantités de carburant sont celles consommées par les distributeurs d'Adrexo pour assurer la distribution des publications ainsi que les quantités de carburant consommées par les véhicules de fonction et de service des salariés du Groupe. La donnée reportée pour la distribution concerne les activités de distribution, à l'exclusion des opérations spéciales de distribution.

La consommation de carburant dans le cadre des tournées de distribution a été établie selon trois sources :

- Le nombre de kilomètres parcourus en 2012 par les distributeurs. Donnée obtenue selon les feuilles de route établies en 2012 pour l'ensemble des distributeurs et consolidée annuellement.
- Le référentiel géographique qui répertorie le découpage territorial français selon 3 grands types de densité, mis à jour régulièrement via un processus de remontées terrain :
  - o Zone urbaine
  - o Zone sub-urbaine
  - o Zone rurale
- Une consommation moyenne de 7,2 litres de carburant pour 100 kilomètres parcourus a été utilisée pour le calcul (source : Base Carbone de l'ADEME V6.1).

#### Utilisation des sols

Les surfaces bâties reportées se basent sur les fichiers de déclaration aux assurances en date du 30 novembre 2012. Cette donnée correspond aux surfaces bâties occupées par les entités du Groupe Spir Communication incluses dans le périmètre de reporting, à l'exclusion des locaux de Concept Multimedia Switzerland.

#### Emissions de Composés Organiques Volatils (COV)

La donnée publiée pour Imprimeries IPS est calculée à partir des Déclarations Annuelles des Emissions Polluantes 2011 des sites de production IPS, les données 2012 n'étant pas disponibles dans les délais d'arrêt des chiffres pour le rapport de gestion 2012. Les méthodes de calcul des émissions 2011 diffèrent selon les sites (variation en fonction des matériels et des installations techniques utilisés). Une réflexion est lancée en vue d'harmoniser les méthodes de calcul pour la prochaine déclaration.

La donnée publiée pour les émissions de COV d'ADREXO a été calculée à partir du nombre de bombes aérosols achetées au cours de l'année et des concentrations en mélange maximales des différents composants organiques entrant dans la composition du produit utilisé (sur la base de la fiche de donnée sécurité du produit).

#### Déchets dangereux

La donnée publiée ne concerne que les déchets dangereux générés par les cinq sites d'Imprimeries IPS. Les déchets industriels dangereux enlevés de manière irrégulière ne sont pas inclus dans le calcul de production des déchets dangereux, à l'exception des plaques offset. Notamment, les déchets suivants ne sont pas pris en compte dans les valeurs reportées : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), cartouches d'imprimantes, ampoules. Les lavettes souillées traitées par un opérateur spécialisé sont considérées comme un déchet d'activité d'Imprimeries IPS et sont comptabilisées dans la production de déchets dangereux.

### Déchets non dangereux

La donnée publiée comprend les déchets non dangereux des sites d'Imprimeries IPS et d'Adrexo.

Les déchets ménagers d'Imprimeries IPS, pris en charge par les collectivités locales, ne sont pas pris en compte dans le total de production des déchets non dangereux.

Les quantités de déchets non dangereux comptabilisées par Adrexo sont les quantités de déchets plastique, carton et bois (palettes) générées par l'activité de distribution (hors quantité de papier liée aux retours de distribution et hors quantités liées aux opérations spéciales). Les quantités comptabilisées sont celles des centres pour lesquels la prise en charge est assurée par le principal prestataire du Groupe en charge de la collecte des déchets. De fait, les quantités générées par les centres de distribution pour lesquels la collecte est assurée par d'autres prestataires ou par les collectivités ne sont pas comptabilisées dans la donnée consolidée communiquée. La part des centres couverts par la quantité de déchets plastique, carton et bois consolidée communiquée est respectivement de 42%, 47% et 83%.

### Emissions de Gaz à Effet de Serre

Les sources d'émissions prises en compte sont les consommations d'énergie des installations industrielles (électricité, gaz et fioul) et des sièges du Groupe et des filiales pour lesquels les consommations d'électricité sont disponibles (hors siège de Car&Boat Média en 2012). Sont également comptabilisées les émissions associées aux consommations de carburant de l'activité distribution et des véhicules de service et de fonction du Groupe. Les consommations d'énergie des bâtiments secondaires ne sont pas prises en compte.

Les émissions de CO<sub>2</sub> 2012 liées aux déplacements des distributeurs d'ADREXO sont calculées sur la base des kilomètres parcourus par type de zone (zone urbaine, sub urbaine ou rurale) auxquels sont affectés un facteur d'émission (source : Base Carbone de l'ADEME V7.02).

Les facteurs d'émission affectés aux données d'électricité, gaz, fioul et carburant en 2012 sont issus de la Base Carbone de l'ADEME V7.02. Les facteurs d'émissions affectés à ces mêmes données en 2011 sont issus de la Base Carbone de l'ADEME V6.

### *3. Vérification externe*

Une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales publiées dans le présent rapport au titre de l'année 2012 a fait l'objet d'une vérification par l'un de nos commissaires aux comptes, KPMG Audit.

Les diligences menées par cet organisme visent à :

- attester la présence des informations telles que listées à l'article R 225-105-1 du Code de Commerce ;
- émettre, en absence d'arrêté fixant le cadre de référence dans lequel l'organisme indépendant conduit sa mission, un rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales identifiées dans le présent rapport par le symbole ✓. Ce rapport d'assurance figure en annexe du présent rapport.

## B) Tableau de concordance avec les indicateurs de l'article 225 de la loi Grenelle 2

INDICATEURS SOCIAUX		Référence
Emploi	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	4-6
	Les embauches et les licenciements	6-7
	Les rémunérations et leur évolution	7
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	7-8
	L'absentéisme	8
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	9-10
	Le bilan des accords collectifs	9
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	10-11
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	12
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	11-12
Formation	Le nombre total d'heures de formation	8
	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	9
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	13-14
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	14-16
	La politique de lutte contre les discriminations	12-13
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	9-10 ; 16
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	12-13 ; 16
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	16
	A l'abolition effective du travail des enfants	16

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		N° page
Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	16-17
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	17-18
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	19
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	19
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	23-24
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	24-26
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	24
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	20
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	19-20
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	20-22
	L'utilisation des sols	23
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	26-28
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	28
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	28

<b>INDICATEURS SOCIETAUX</b>		<b>Référence</b>
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	<b>30</b>
	Sur les populations riveraines ou locales	<b>30</b>
Relations avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	<b>29-31</b>
	Les actions de partenariat ou de mécénat	<b>31</b>
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	<b>32-33</b>
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<b>33-34</b>
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	<b>34-35</b>
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<b>30</b>
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	<b>16</b>

## Annexe 2

# ORDRE DU JOUR ET PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2013

### I) Points relevant d'une assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport du groupe établi par le conseil d'administration,
- Lecture du rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) annexé au rapport de gestion, et de l'attestation de KPMG, organisme indépendant tiers sur ce rapport,
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation des charges non déductibles (*première résolution*),
- Quitus aux administrateurs (*deuxième résolution*),
- Affectation du résultat de l'exercice (*troisième résolution*),
- Approbation des comptes consolidés du groupe Spir Communication de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (*quatrième résolution*),
- Lecture du rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication, lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur ledit rapport,
- Lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- Lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées au titre d'attributions gratuites d'actions,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions (*cinquième résolution*),
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Tracou (*sixième résolution*),
- Constatation du décès de Monsieur Gérard Bécue, administrateur (*septième résolution*),
- Jetons de présence (*huitième résolution*),
- Autorisations données au conseil d'administration d'acquérir ses propres actions :
  - lecture du rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'AGM du 23 mai 2012 d'acquérir des actions de la société (*neuvième résolution*),
  - lecture du rapport en vue d'obtenir l'autorisation de l'AGM du 22 mai 2013 d'acquérir des actions de la société,
  - Autorisation donnée au conseil d'administration (*dixième résolution*),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (*onzième résolution*).



## **II) Points relevant d'une assemblée générale extraordinaire :**

- Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des plans d'option d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions,
  - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
  - Autorisation donnée au conseil d'administration (*douzième résolution*),
- Autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer des plans d'attribution gratuite d'actions :
  - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
  - Autorisation donnée au conseil d'administration (*treizième résolution*),
- Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe Spir adhérant à un plan d'épargne entreprise :
  - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
  - Autorisation donnée au conseil d'administration (*quatorzième résolution*),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (*quinzième résolution*).

### **I. PARTIE ORDINAIRE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, ainsi que les explications complémentaires apportées, les observations échangées en cours de séance et après avoir pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'assemblée générale approuve les comptes annuels dans leur intégralité et en toutes leurs parties (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et visées dans ces rapports.

Elle constate et approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 17 563 euros (dix-sept-mille-cinq-cent-soixante-trois) et qui ont donné lieu à une imposition de 5 854 euros (cinq-mille-huit-cent-cinquante-quatre) environ.

Elle constate que les comptes annuels présentent un bénéfice net comptable de 2 344 524 euros (deux millions trois-cent-quarante-quatre mille cinq-cent-vingt-quatre).

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

### TROISIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable de 2 344 524 euros (deux millions trois-cent-quarante-quatre mille cinq-cent-vingt-quatre), l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide de l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice :	2 344 524 euros
En intégralité au compte report à nouveau	
qui passe d'un montant de (45 338 902) euros	
à un montant de (42 994 378) euros	-----
Total égal au bénéfice de l'exercice	2 344 524 euros

Il est précisé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Le Président expose aux actionnaires qu'en raison des pertes réalisées sur le périmètre de consolidation dont Spir SA est la tête de groupe soit -4,7 millions d'euros, le conseil d'administration propose de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

### QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que les explications complémentaires, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012, laissant apparaître un chiffre d'affaires de 542,5 millions d'euros, une perte nette de l'ensemble consolidé de -4,7 millions d'euros et une perte nette part du groupe de -4,7 millions d'euros.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice, qui ont fait l'objet d'une approbation a posteriori par le conseil d'administration et qui sont décrites dans ledit rapport spécial.

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Tracou vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Gérard Bécue intervenu le 6 mars 2013 et décide ne pas pourvoir à son remplacement.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide que le montant global annuel des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'année 2013 s'élève à la somme de 140 000 euros.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 d'acquérir des actions de la société, constate que les objectifs fixés ont été respectés et approuve les dites acquisitions.

## **DIXIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il lui plaira, des actions de la société dans la limite de 8% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, soit 499 632 actions.

L'assemblée prend acte que, lorsque les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité dans les conditions ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8% correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'assemblée décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées, conformément aux indications du rapport du conseil, avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats ou de souscriptions d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'achat d'actions pour conservation et utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5% du capital social.

En outre, il est précisé, que les achats ou cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 15 euros par action. Ce prix d'achat maximum sera, le cas échéant, ajusté par le conseil d'administration conformément au nombre d'actions de la Société existantes après d'éventuelles



opérations financières de la Société ou de décisions touchant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

A titre indicatif, le montant maximal susceptible d'être affecté aux rachats d'actions au titre du présent programme est fixé à 49.963.200 euros.

La présente autorisation est donnée pour dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, et prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 dans sa onzième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords (notamment un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement), effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou extraits du présent procès-verbal pour réaliser tous dépôts et publications éventuellement nécessaires.

## **II. PARTIE EXTRAORDINAIRE**

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions. Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration et compte tenu des options et attributions déjà consenties en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2012 dans sa douzième résolution, ainsi que des attributions éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la treizième résolution ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le conseil d'administration soumettront l'octroi des options aux dirigeants mandataires sociaux ou des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le Comité de Rémunération.

- que la valorisation des options ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25% (tenant compte tant des plans d'achat ou de souscription visés par la présente résolution que des plans d'attribution gratuite visés par la treizième résolution).

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe.

Le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce autorisant une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, et conformément aux recommandations publiées le 6 octobre 2008 par l'AFEP-MEDEF qui prévoient notamment la suppression de la décote, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les actions seront consenties.

Si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce, la société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées au plus tôt dans un délai de 4 ans et au plus tard dans un délai de 8 ans à compter du jour où elles sont consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée d'options.

Le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées. Il pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription et de leur levée, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 6 octobre 2008 publiées par l'AFEP et le MEDEF.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option. L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscriptions d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour constater la réalisation

des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, effectuer toutes les formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-184 dudit code.

### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du groupe des plans d'attribution d'actions gratuites existantes de la société. Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration et compte tenu des options et attributions déjà consenties en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 mai 2012 dans sa douzième résolution, ainsi que des options éventuellement octroyées en vertu de l'autorisation donnée aux termes de la douzième résolution ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le Conseil d'administration soumettront les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le Comité de Rémunération.
- que la valorisation des actions ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25%.

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe.

L'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration. L'assemblée générale fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la dixième résolution soumise à la présente assemblée ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus



approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces attributions gratuites tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 6 octobre 2008 publiées par l'AFEP et le MEDEF. Le conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant, la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour constater les dates d'attribution définitive, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit code.

### QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129- 6, L. 225-138 et suivants du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- délègue sa compétence au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission d'actions de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, dans la limite de 1% du capital à la date de la décision, étant toutefois précisé que ce montant est fixé de façon autonome et distincte du plafond d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions autorisées par la douzième résolution ;
- décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- décide que le prix sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, étant précisé que la décote offerte ne pourra excéder 20 % de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à supprimer ou réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions nouvelles en application des dispositions ci-dessous ; et
- décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et que les actionnaires renoncent à tout droit aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- arrêter, dans les limites ci-dessus, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer que les émissions ou les attributions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- procéder aux augmentations de capital résultant de la présente autorisation, dans la limite du plafond déterminé ci-dessus ;
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales ;
- prévoir en tant que de besoin la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou la modification de plans existants ;
- arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du pair de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; et
- modifier les statuts en conséquence ; et
- généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE SPIR COMMUNICATION

Exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte dans le présent rapport de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (**SECTION I**), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (**SECTION II**).

Ce rapport précise également les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, ainsi que les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

## I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. Code de gouvernement d'entreprise de référence

Le Conseil d'administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) rendu public le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010, qui s'inscrit dans la démarche de gouvernement d'entreprise suivie par la société.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa version 2010 peut être consulté sur le site internet du MEDEF dans la rubrique Publications Economie avec le lien suivant :

[www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/article/code-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees](http://www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/article/code-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees)

### 2. Composition, organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

#### ▪ Composition

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins et 18 membres au plus.

Les administrateurs sont choisis pour leur appartenance au monde de la presse et à la vie des affaires et pour leur compétence dans les métiers du groupe.

Le Conseil d'administration au 31 décembre 2012 est composé de 11 membres :

Membres du Conseil	Statut	Date du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Louis Echelard	Administrateur Président Directeur Général depuis le 3 septembre 2009	18 mai 2006	AG / 31.12.2016
Gérard Bécue (*)	Administrateur indépendant	7 juin 1991	AG / 31.12.2014
Georges Coudray	Administrateur	19 mai 2009	AG / 31.12.2014
Arielle Dinard (**)	Administrateur indépendant	22 fév. 2011	AG / 31.12.2014
François-Régis Hutin	Administrateur	7 juin 1991	AG / 31.12.2014
François-Xavier Hutin	Administrateur	7 juin 1991	AG / 31.12.2014
Patrice Hutin	Administrateur	19 mai 2009	AG / 31.12.2014
Paul Museux	Administrateur	7 juin 1991	AG / 31.12.2014
Philippe Toulemonde	Administrateur	25 juin 1996	AG / 31.12.2016
Henri Tracou	Administrateur indépendant	13 nov. 1991	AG / 31.12.2012
Sofiouest SA	Administrateur représenté par François-Régis Hutin (***)	16 oct. 2009	AG / 31.12.2014

(\*) Gérard Bécue est décédé le 6 mars 2013.

(\*\*) Arielle Dinard a remplacé Francis Cartoux, qui a démissionné de son mandat le 15 juin 2010.

(\*\*\*) Jusqu'au 11 septembre 2012, Gilles Moutel était le représentant permanent de Sofiouest SA.

Suite à son départ du groupe, François-Régis Hutin a été nommé par Sofiouest SA en remplacement de Gilles Moutel.

La liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés (groupe et hors groupe) par les administrateurs de la société figure dans le rapport financier annuel.

La durée statutaire du mandat des administrateurs est de 6 ans, renouvelable par réélection.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans.

La société n'entend toutefois pas appliquer cette recommandation portant sur la limitation de la durée du mandat des administrateurs.

En effet, compte tenu de la concentration de son actionariat et de sa vision à long terme, la société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité.

#### ▪ Administrateurs indépendants

Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF recommande, en ce qui concerne les sociétés contrôlées, la présence au Conseil d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants, au regard des différents critères qu'il édicte :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Conseil a désigné trois membres indépendants en son sein qui sont en 2012 :

Gérard Bécue (décédé le 6 mars 2013), Arielle Dinard (nommée le 22 février 2011) et Henri Tracou.

Lors de leur nomination respective, il a été tenu compte du fait que ces personnes n'occupaient aucun mandat exécutif dans le groupe ou chez la société mère et ont une connaissance soit du secteur soit de la gestion de groupes de société (cas des trois administrateurs indépendants), même si l'un d'entre eux occupe un autre mandat non exécutif chez la société mère.

De plus, le Conseil d'administration a décidé de ne pas appliquer le critère d'indépendance limitant à douze ans le mandat d'administrateur tel que préconisé par le Code de gouvernement AFEP-MEDEF.

Il a considéré en effet, d'une part, qu'une telle ancienneté est un élément positif pour la connaissance du groupe, de son histoire et de ses métiers et, d'autre part, que c'est la liberté de jugement qui est le critère essentiel de l'indépendance d'un administrateur.

#### ▪ Représentation des femmes

Une femme siège actuellement au sein du Conseil d'administration de la Société.

Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils et à l'égalité professionnelle, la société prépare une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes en son sein, étant rappelé que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à l'issue de la première assemblée ordinaire qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 20% et à 40% à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### ▪ Limite d'âge

Les statuts prévoient que le nombre de membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 85 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Toutefois, l'Assemblée générale Ordinaire des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, peut, avec l'accord de l'intéressé, reporter trois fois au maximum cette limite d'âge d'année en année.

Au 31 décembre 2012, la limite d'âge statutaire est respectée.

## ▪ **Limitation des pouvoirs des dirigeants**

Il n'y a aucune limite statutaire concernant les pouvoirs des dirigeants et le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière au pouvoir du Directeur Général.

Néanmoins en vertu des normes internes, toute décision relative à des opérations d'importance véritablement stratégique, de même que toute opération jugée majeure au niveau du Groupe, d'investissement, de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée de la société, sont prises après concertation et accord du Comité d'Investissement et d'acquisition ou du Conseil d'administration.

## ▪ **Rôle et fonctionnement**

### Missions

Outre la détermination des orientations de l'activité de la société et le suivi de leur mise en œuvre, les diligences du Conseil d'administration sont principalement les suivantes :

- le suivi des résultats du groupe Spir Communication et de chaque métier ainsi que la validation et le suivi des budgets prévisionnels ;
- les décisions stratégiques relatives au fonctionnement et au développement de chaque métier (acquisitions, partenariat avec des groupes extérieurs, création de filiale, détermination des plans de relance ou d'adaptation, des axes de développement...);
- les restructurations internes (apport partiel d'actif, cession de branche d'activité, réduction des coûts...);
- l'étude de la concurrence, de la presse en général et du positionnement par rapport à internet ;
- le choix des investissements et de leur financement ;
- l'étude des garanties au profit des filiales (lettre de confort, cautionnement pour location de véhicules,...);
- la politique à mener en matière de ressources humaines (ex: plans de stock-options, plans sociaux...);
- l'examen des conséquences des évolutions législatives ou réglementaires ;
- la gestion des relations avec les sociétés du groupe (société mère groupe SIPA, sociétés filles) et les sociétés partenaires (ex: Schibsted) ;
- la communication institutionnelle et financière du groupe ;
- la contribution, la nomination, la cooptation et la démission du président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société ;
- la convocation des Assemblées Générales des actionnaires et la fixation de leur ordre du jour ;
- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés et celui des rapports et des projets des textes des résolutions à soumettre aux Assemblées Générales des actionnaires.

## Organisation et tenue des réunions du Conseil en 2012

Date et heure	Taux de présence	
8 février 2012 à 16h30	90,90%	(10 présents et 1 absent)
20 février 2012 à 16h00	81,81%	(9 présents et 2 absents)
6 mars 2012 à 10h00	72,72%	(8 présents et 3 absents)
2 avril 2012 à 16h45	100%	(11 présents)
23 mai 2012 à 10h30	90,90%	(10 présents et 1 absent)
24 juillet 2012 à 9h30	72,72%	(8 présents et 3 absents)
18 octobre 2012 à 9h00	63,63%	(7 présents et 4 absents)
19 décembre 2012 à 9h00	81,81%	(9 présents et 2 absents)

### Taux moyen de présence par administrateur

Le calcul des taux moyens de présence de chaque administrateur aux séances du Conseil d'administration est présenté ci-après :

- Gérard Bécue	87,50% (soit 7 présences et 1 absence)
- Georges Coudray	87,50% (soit 7 présences et 1 absence)
- Arielle Dinard	75,00% (soit 6 présences et 2 absences)
- Louis Echelard	100,00% (soit 8 présences)
- François-Régis Hutin	100,00% (soit 8 présences)
- François-Xavier Hutin	62,50% (soit 5 présences et 3 absences)
- Patrice Hutin	87,50% (soit 7 présences et 1 absence)
- Paul Museux	37,50% (soit 3 présences et 5 absences)
- Philippe Toulemonde	87,50% (soit 7 présences et 1 absence)
- Henri Tracou	75,00% (soit 6 présences et 2 absences)
- Sofiouest	100,00% (soit 8 présences)

### Les méthodes de travail du Conseil :

Chaque dossier est préparé en interne sous le contrôle du chef de projet concerné.

Le dossier traité doit être communiqué aux administrateurs, dans les meilleurs délais, avant la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle il sera discuté de sa pertinence.

Après la discussion, un vote est effectué en Conseil d'administration. La position adoptée, selon les conditions de majorité fixées par les dispositions légales ou statutaires, est inscrite au compte rendu du Conseil d'administration qui est transmis à tous les membres de ce Conseil pour approbation.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Toutes les décisions du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal approuvé par les administrateurs lors de la réunion suivante.

### 3. Composition, organisation et fonctionnement des Comités Spécialisés

Les trois comités spécialisés en fonction au sein du Conseil d'administration sont le Comité d'audit depuis 2003, le Comité d'investissement et d'acquisition depuis 2003 et le Comité des nominations et des rémunérations depuis 2004.

Le Conseil fixe la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

#### ▪ Comité d'audit

L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire la création d'un Comité d'audit dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sauf dans le cas où un organe (par exemple le Conseil d'administration) remplit les fonctions de ce Comité.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2012 a décidé de la composition de ce Comité, en fixant à quatre le nombre de ses membres, dont une quotité de 25% d'administrateurs indépendants :

- Paul Museux, administrateur et Président du Comité d'audit
- Gérard Bécue, administrateur indépendant
- Georges Coudray, administrateur
- Sofiouest SA, administrateur représenté par Gilles Moutel puis par François-Régis Hutin à compter du 11 septembre 2012.

La composition du Comité d'audit n'est pas en tout point conforme à celle préconisée par le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, qui recommande que la part des membres indépendants soit au moins de deux tiers des membres.

La dérogation à cette recommandation se justifie au regard de la composition du capital de la société et son contrôle par un actionnaire de référence.

Les membres du Comité d'Audit sont nommés par le Conseil d'administration au regard de leur compétence financière et/ou comptable. Ces compétences s'apprécient en particulier en fonction de l'expérience professionnelle (fonctions au sein d'une direction générale ou financière, fonctions au sein d'un établissement bancaire) et de la connaissance propre de l'activité de la société.

En outre sont invités au Comité d'audit le Président Directeur Général, le Secrétaire Général, le Directeur Financier, la Directrice de la Comptabilité et de la Fiscalité, la Responsable du Contrôle Interne ainsi que les Commissaires aux Comptes du groupe Spir Communication.

Ce Comité d'audit a pour missions :

- le contrôle de la qualité des normes comptables adoptées par le Groupe pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés. Il s'assure de leur pertinence et de leur permanence et veille à leur évolution conformément aux nouvelles préconisations ;
- le contrôle des arrêtés semestriels et annuels des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- le contrôle de la bonne application des normes IFRS ;
- le contrôle de la qualité et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- la bonne organisation de la mission des Commissaires aux Comptes (en donnant un avis sur le choix des cabinets, leur champ d'investigation, leurs honoraires...) ;

- le contrôle de la relation avec les Commissaires aux Comptes, notamment au regard de la transparence et de l'indépendance et des mesures prises pour atténuer les risques pesant sur ces principes fondamentaux.

En 2012, ce Comité s'est réuni deux fois :

- le 16 février 2012 à 10h00, afin d'étudier la présentation des comptes 2011, de faire le bilan d'activité sur le contrôle interne et d'examiner les premières réflexions sur les actions à mener en 2012,
- le 20 juillet 2012 à 10h00, pour la présentation des comptes semestriels 2011 et le bilan intermédiaire du plan d'action sur le contrôle interne.

En 2013, le Comité d'audit s'est réuni une première fois le 15 février à 10h00 dans le cadre de l'arrêté et de l'examen des comptes 2012.

#### ▪ **Comité d'investissement et d'acquisition**

Le Conseil d'administration du 2 avril 2012 a décidé de la composition de ce Comité, en fixant à cinq le nombre de ses membres :

- Louis Echelard, Président Directeur Général et Président du Comité d'investissement et d'acquisition
- Gérard Bécue, administrateur indépendant
- Patrice Hutin, administrateur
- Paul Museux, administrateur
- Sofiouest SA, administrateur représenté par Gilles Moutel puis par François-Régis Hutin à compter du 11 septembre 2012.

Ce Comité détermine les orientations de la société en matière d'investissement.

Il est par ailleurs en charge d'encadrer les travaux de recherche et d'études, d'éclairer le Conseil d'administration sur la pertinence ou non d'un investissement et de veiller à la bonne coordination des actions de mise en œuvre du projet validé.

Son périmètre d'intervention comprend :

- tout investissement financier (prise de participation de société, fonds de commerce) qui doit obligatoirement être présenté au Comité pour validation quel que soit son montant,
- tout investissement matériel qui doit obligatoirement être présenté au Comité pour validation s'il a une valeur globale supérieure à 300 000 euros,
- tout projet ou accord commercial ayant un impact significatif sur le compte d'exploitation du Groupe, y compris ceux ne nécessitant pas des investissements matériels ou financiers.

Le Comité d'investissement et d'acquisition s'est réuni deux fois en 2012 aux dates suivantes :

- le 13 mars 2012 à 9h30 par conférence téléphonique pour étudier le dossier d'une prise de participation de Spir dans la société EPIC DREAM, editrice de la solution PRIXING,
- le 27 novembre 2012 à 15h00 pour étudier l'opportunité de créer un site de déstockage de véhicules neufs pour l'ensemble des réseaux de distribution (projet Carboat).



## ▪ **Comité des nominations et des rémunérations**

Le Conseil d'administration du 2 avril 2012 a décidé de la composition de ce Comité, en fixant à quatre le nombre de ses membres, dont une quotité de 25% d'administrateurs indépendants :

- Gérard Bécue, administrateur indépendant et Président du Comité des nominations et des rémunérations
- Georges Coudray, administrateur
- Paul Museux, administrateur
- Sofiouest SA, administrateur représenté par Gilles Moutel puis par François-Régis Hutin à compter du 11 septembre 2012.

Louis Echelard, Président Directeur Général, assiste aux réunions et présente les dossiers du Comité.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission (i) de faire des propositions au Conseil d'administration et (ii) d'étudier et d'évaluer les rémunérations des cadres dirigeants (mandataires sociaux ou non) du groupe y compris les avantages en matière de retraite, y compris les régimes supplémentaires, et les avantages de toute nature et doit préparer un rapport qu'il présente au Conseil d'administration.

La composition du Comité des nominations et des rémunérations n'est pas en tout point conforme au Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui recommande que la part des membres indépendants soit, pour la partie Comité de Rémunération, majoritaire.

La dérogation à cette recommandation se justifie au regard de la composition du capital de la société et son contrôle par un actionnaire de référence.

Par ailleurs, en vue de poursuivre la motivation et la fidélisation des mandataires sociaux et des cadres supérieurs, il est proposé annuellement aux actionnaires de conférer au Conseil d'administration des autorisations afin de leur consentir des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attributions gratuites d'actions.

Le Comité intervient également dans la préparation de la composition future des instances dirigeantes (recrutement de cadres dirigeants, plan de succession des mandataires sociaux, sélection des nouveaux administrateurs...).

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni le 24 janvier 2012 pour examiner les rémunérations des cadres dirigeants de Spir pour l'année 2011 et définir les modalités de leurs rémunérations pour l'année 2012.

## 4. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

### ▪ **Principes et règles en vigueur**

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a estimé que les recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives aux conditions de rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la politique de gouvernance du groupe, et a constaté qu'une grande partie de ces recommandations étaient déjà appliquées.

Les rémunérations consenties aux mandataires sociaux et aux dirigeants sont fonction de critères décidés par le Comité des nominations et des rémunérations dans les conditions exposées au point 3.



Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux en 2012 sont fournis dans le Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration.

▪ **Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011 a fixé le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme globale de 160 000 euros au titre de l'année 2011.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2012 a réparti une somme globale de 175 000 euros, la différence entre le montant autorisé et le montant distribué étant liée à la nomination, au cours de l'exercice 2011, d'un administrateur au Comité d'investissement et d'acquisition.

Le détail de sommes versées en 2012 et en 2011 au titre des années 2011 et 2010 est présenté ci-dessous :

<b>Administrateurs</b>	<b>Jetons de présence versés en 2012 par Spir (en euros)</b>	<b>Jetons de présence versés en 2011 par Spir (en euros)</b>
Louis Echelard	20.000	20.000
Gérard Bécue	20.000	20.000
Georges Coudray	10.000	10.000
Arielle Dinard (*)	10.000	-
François-Régis Hutin	10.000	10.000
François-Xavier Hutin	10.000	10.000
Patrice Hutin	15.000	10.000
Paul Museux	20.000	20.000
Camille Thiery (**)	20.000	20.000
Philippe Toulemonde	10.000	10.000
Henri Tracou	10.000	10.000
Sofiouest SA	20.000	-
Francis Cartoux (*)	-	5.000
<b>TOTAL</b>	<b>175.000</b>	<b>145.000</b>

(\*) Arielle Dinard a remplacé Francis Cartoux, qui a démissionné de son mandat le 15 juin 2010.

(\*\*) Camille Thiery a démissionné le 15/12/2011 et n'a pas été remplacé.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012 a décidé que le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'année 2012 s'élèverait à la somme de 160 000 euros.

#### ▪ **Rémunération du Président Directeur Général et des autres mandataires sociaux**

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 2 avril 2012, la rémunération du Président Directeur Général reste inchangée en 2012 composée exclusivement d'une partie fixe.

Les autres administrateurs de la société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

#### ▪ **Rémunération des Directeurs Généraux des sociétés du groupe Spir Communication**

D'une façon générale, pour les Directeurs Généraux des sociétés filiales, la rémunération est composée d'une partie fixe (fonction de l'ancienneté, du poste occupé, de l'évolution des responsabilités au regard de la croissance de la filiale,...) et d'une partie variable (fonction de critères économiques de la filiale dirigée et du groupe Spir Communication).

La politique de rémunération variable pour les Directeurs généraux repose sur les critères ci-dessous :

- pour 50%, atteinte d'un objectif de Chiffre d'Affaires et de Résultat Opérationnel Courant de la filiale gérée en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du groupe,
- pour 50%, atteinte d'un objectif de Résultat Opérationnel Courant consolidé du Groupe en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du Groupe.

Concernant les Directeurs Généraux ayant pris leurs fonctions postérieurement à la réunion du Comité des rémunérations et des nominations du 24 janvier 2012, le Conseil du 2 avril 2012 a décidé d'appliquer les décisions prises par le Comité et de réexaminer ces rémunérations ultérieurement.

Les règles de fixation de la partie variable sont en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances de chacun des Directeurs Généraux.

#### ▪ **Options de souscription d'actions et/ou options d'achats d'actions et/ou attributions gratuites d'actions**

Aucun plan d'options de souscription d'actions, ni de plan d'options d'achat d'actions ni encore de plan d'attributions gratuites d'actions n'a été mis en place par le Conseil d'administration en 2012.

Par ailleurs, aucune levée d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions n'a été exercée en 2012.

### 5. Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre (article 24 des statuts).

L'Assemblée générale Ordinaire, appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ; sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (article 30 des statuts).

L'Assemblée générale Extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts, ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus de celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance (article 31 des statuts).

Les actionnaires participent au vote des délibérations soumises aux Assemblées Générales de quelque nature qu'elles soient, en fonction de la quotité du capital détenu par chacun, sur simple justification de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme et dans les délais mentionnés dans la convocation, dès lors que leurs actions ont été libérées des versements exigibles et qu'ils justifient de l'enregistrement comptable des titres en leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au 3<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'assemblée dont s'agit à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne de son choix (article 27).

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire de vote à distance ; ce formulaire doit parvenir à la Société avant la date de réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en est pas tenu compte pour le calcul du quorum (article 27).

L'article 29 des statuts prévoit que « chaque action donne droit en principe à une voix. Cependant, auront un droit de vote double les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire ».

En application des dispositions légales, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou en cas de transfert « en propriété » de l'action, à l'exclusion du transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible (article L. 225-124, al. 1 du Code de commerce).

Le même article précise qu' « au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum ».

## 6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations concernant la structure et toute explication nécessaire relative aux éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont fournies dans le Rapport de gestion Consolidé du Conseil d'administration.

## II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

### 1. Définition et périmètre du contrôle interne

#### ▪ Définition

Les procédures de contrôle interne du groupe Spir Communication reposent sur une analyse des principales sources de risques propres à l'entreprise.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et le Conseil d'administration dans les actes de gestion, la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes.

Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques définis ci-dessus sont conformes à ceux définis par le cadre de référence du dispositif de contrôle interne de l'AMF, mis à jour en juillet 2010 et rappelés par la recommandation n° 2011-17 de décembre 2011.

Le processus de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe est inspiré d'une part du guide de mise en œuvre du cadre de référence élaboré par l'AMF pour les valeurs moyennes et d'autre part de la méthodologie issue des travaux du COSO (« Committee Of Sponsoring Organization » de la Commission Treadway) qui complète le dispositif de contrôle interne recommandé par l'AMF.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité des opérations et à la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le groupe Spir Communication peut être confronté.

#### ▪ Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Ces procédures sont, dans certains domaines, différentes selon que l'entité concernée est située en France ou dans un autre pays.

## 2. Environnement de contrôle

L'environnement dans lequel les personnes accomplissent leurs tâches et assument leurs responsabilités ainsi que les qualités individuelles de collaborateurs et surtout leur intégrité, leur éthique et leur compétence, constituent le socle de toute organisation.

Confronté quotidiennement aux évolutions de son environnement, le Groupe a mis en place une organisation permettant une identification des risques permanente afin de répondre de manière optimale à leurs conséquences éventuelles.

Cette organisation s'appuie sur :

- une très forte implication des cadres managers du Groupe à travers une charte interne qui repose sur les valeurs de Solidarité, de Professionnalisme, d'Implication et de Responsabilité (S.P.I.R),
- une direction de chaque activité ne comportant que deux à trois niveaux hiérarchiques entre le Directeur Général et les responsables des centres de profit qu'il gère. Cette proximité est un facteur de communication très fort permettant aux directions opérationnelles d'agir avec une grande réactivité,
- une organisation administrative proche des métiers permettant un traitement de l'information immédiat à destination des Directions Générales des filiales,
- une organisation centralisée des fonctions supports permettant de réaliser un contrôle central et d'unifier les méthodologies et normes entre les différentes filiales du Groupe.

## 3. Pilotage du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous les organes de gouvernance du groupe Spir Communication et vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société.

### ▪ La Direction Générale

La Direction Générale est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et aux activités de la société.

Elle est responsable de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de la société dans les conditions optimales ainsi que du système de reporting.

### ▪ Le Conseil d'administration

Toutes les décisions relevant de son Président qui ont une conséquence humaine, financière ou juridique importante sont mises à l'ordre du jour par le Président pour une décision des administrateurs.

Les risques globaux (environnement, social, économique, juridique,...) sont ainsi appréhendés lorsque les impacts sont majeurs pour l'activité du Groupe.

Un point sur les résultats trimestriels et sur les résultats estimés annuels est réalisé lors de chaque Conseil d'administration.

Afin de renforcer sa fonction de contrôle, le Conseil d'administration s'est doté en février 2003 d'un Comité d'audit, dont la mission définie par la loi, s'étend aux systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (cf SECTION I, § 3).

Jusqu'en septembre 2012, la société Sofiouest SA avait plus particulièrement en charge la responsabilité du contrôle interne, puisque les missions d'audit interne lui étaient déléguées dans le groupe.

#### ▪ **Le service Contrôle Interne**

En 2012, la Direction Générale a décidé de créer un service ad hoc au sein du groupe Spir, dont le référent est, jusqu'en septembre 2012, le représentant permanent de la société Sofiouest SA.

Créé en avril 2012, le service Contrôle Interne est responsable du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par la Direction Générale, et selon un plan d'audit annuel validé par le Comité d'audit.

A ce titre, il a pour mission de mettre en place un dispositif, adapté à la taille et aux spécificités de l'entreprise, visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques.

Il a également la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer (missions d'audit interne).

Les rapports produits par le service Contrôle Interne sont transmis au Président Directeur Général, au Secrétaire général, aux Directions Générales des filiales et aux Directions des fonctions supports concernées et ils sont présentés au Comité d'audit.

#### ▪ **Le Comité de direction groupe Spir Communication**

Un Comité de direction Groupe réunit chaque mois les Directeurs Généraux de chaque activité et les Directeurs des fonctions supports, sous la présidence du Président Directeur Général du Groupe.

Ce Comité de direction échange notamment sur les résultats économiques et les stratégies de chaque métier, la veille concurrentielle et le développement de synergies entre les activités du Groupe.

Il analyse les reportings qualité lorsque les activités travaillent ensemble (distribution d'imprimés et imprimeries, presse gratuite d'annonces et thématiques immobiliers).

Ce Comité de direction analyse et instruit de manière centralisée les risques globaux (environnement, social, économique, juridique, ...) ainsi que les risques spécifiques à chaque filiale.

#### ▪ **Le Comité de direction des filiales opérationnelles**

Chaque activité a son propre Comité de direction qui réunit mensuellement le Directeur Général de la filiale, les Directeurs des services opérationnels au sein des filiales, ainsi que les représentants des fonctions support (finance, ressources humaines, informatique).

Les risques afférents à chaque filiale sont traités au sein de ces Comités de direction et un point systématique est fait sur :

- les résultats économiques,
- la mise en place de plans d'action pour corriger les écarts constatés,
- les ressources humaines,
- l'évolution des décisions stratégiques prises par le Comité de direction Groupe.

#### 4. Facteurs et gestion des risques

Le Conseil d'administration a validé la cartographie des risques proposée par le Comité d'audit. Ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du groupe Spir Communication ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Comité d'audit du 15 février 2013 a validé la proposition de mise à jour de cette cartographie des risques dans le plan d'audit annuel pour l'année 2013 par le service Contrôle Interne, qui se fera sur la base du cadre de référence de l'AMF.

Les principaux facteurs de risques appréhendés par le Groupe sont listés ci-dessous, en distinguant pour chacun d'eux l'identification du risque d'une part, et le mode de gestion de ce risque d'autre part.

##### ▪ Les risques du marché

Le groupe Spir Communication évolue dans le marché de la communication de proximité, un marché très concurrentiel puisque les annonceurs peuvent opter pour plusieurs supports lorsqu'ils veulent communiquer : la radio, la télévision, l'affichage, la presse, le marketing direct, internet ou encore la téléphonie mobile...

Le Groupe dispose d'une offre, par l'intermédiaire de ses filiales spécialisées, qui couvre les quatre derniers modes de communication précités. Cette offre lui permet de s'adapter aux évolutions des modes de communication notamment la montée en puissance des offres numériques (web, téléphonie mobile).

S'agissant essentiellement de produits de grande consommation et dans un environnement économique difficile conduisant à une exacerbation de la concurrence entre les annonceurs, le marché de la communication ne présente pas de risque lié à une éventuelle concentration ou à une disparition de son fondement. Il est en revanche sensible à l'évolution de la consommation des ménages et à son impact sur les budgets publicitaires des clients annonceurs, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et à l'émergence de nouveaux modes et supports de communication.

Le nombre de clients du Groupe étant très important, il n'y a pas de risque majeur lié à la disparition de l'un d'entre eux ; en effet aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

##### ▪ Les risques juridiques

Le groupe dispose en interne d'une direction juridique, qui a notamment pour mission d'assurer la sécurisation des activités et transactions du Groupe et de ses dirigeants.

Le groupe a également recours à des cabinets de conseil dans certains domaines juridiques.

Concernant les risques contractuels, la direction juridique établit ou examine les projets de contrats significatifs des filiales. Elle est appelée à revoir les documents commerciaux utilisés, en vue d'en vérifier la validité et la conformité juridiques.

En tant que support de diffusion de publicités produites en interne ou élaborées par des tiers, le Groupe est également susceptible d'être confronté à des revendications diverses au titre notamment

de la violation des dispositions propres aux droits de la propriété intellectuelle ou aux droits de la personnalité.

La responsabilité éditoriale du Groupe peut aussi être engagée par la diffusion dans les journaux et sur les sites internet du groupe, d'annonces et/ou de publicités ne respectant pas les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin de prévenir ces risques, les annonces sont contrôlées avant mise en ligne (relecture par des sociétés externes) et les forces de ventes concernées suivent des formations juridiques internes dispensées lors de stages de formation.

Ces forces de vente disposent également d'une base de données juridiques et de bonnes pratiques, accessible sur le site intranet du Groupe ainsi que de l'assistance opérationnelle des collaborateurs de la direction juridique.

#### ▪ **Les risques d'évolution législative et réglementaire**

Le risque d'adoption de textes défavorables aux activités du Groupe porte essentiellement sur la législation du travail.

En effet, la filiale de distribution de documents en boîte aux lettres fait appel à une main d'œuvre très nombreuse, travaillant souvent à temps partiel et ayant une rémunération égale ou légèrement supérieure au smic. Elle pourrait donc être impactée négativement par des évolutions du droit du travail qui renchériraient les coûts et/ou modifieraient les conditions d'emploi de cette typologie de personnel.

Cette filiale applique une convention collective de branche qui s'appuie sur la notion de «pré-quantification» du temps de travail. Il y a lieu de noter que toute évolution législative ou réglementaire sur cette spécificité du droit du travail pourrait avoir des conséquences substantielles sur la rentabilité de la branche d'activité et par conséquent sur cette filiale.

Le Groupe a mis en place une veille législative et réglementaire permettant d'anticiper ces évolutions.

#### ▪ **Les risques sociaux**

Des revendications pour des causes internes ou externes à l'entreprise pourraient conduire à des blocages de centres de distribution ou de sites industriels avec des conséquences négatives pour l'ensemble de l'activité du Groupe.

Des mouvements sociaux paralysant la libre circulation des transporteurs pourraient également affecter l'approvisionnement des imprimeries, le transport des journaux ou des imprimés publicitaires des clients vers les centres de distribution.

Pour prévenir ces risques, la Direction des ressources humaines fait du dialogue social une priorité et a conclu en 2012 de nombreux accords avec les partenaires sociaux.

#### ▪ **Les risques liés à une forte augmentation du prix du papier ou d'autres facteurs de production**

Le poste papier représente 5,7% des charges d'exploitation du groupe Spir Communication en 2012.

Une augmentation importante du prix du papier aurait des conséquences négatives sur la marge.



Du fait de l'importance de ces achats, la capacité du Groupe à obtenir les meilleurs prix est certaine ; les prix sont fixés en euros par période de un an ou six mois selon les catégories de papier.

Dans de moindres proportions, soit directement en achat de carburant pour les véhicules des forces de ventes, soit indirectement pour le transport des journaux et le remboursement des frais de déplacement des distributeurs, une forte hausse du prix des produits pétroliers ne serait pas sans conséquences sur le résultat du Groupe malgré les efforts entrepris pour répercuter la croissance des coûts dans les tarifs.

#### ▪ **Les risques liés à des dommages subis par les systèmes informatiques ou les imprimeries**

Une grande partie des activités du groupe est dépendante du bon fonctionnement des systèmes d'information, de production ou de diffusion. Leur fonctionnement efficace pourrait être affecté par un certain nombre de causes accidentelles, climatiques, par des actes de malveillance, par des coupures durables d'électricité ou des défaillances des réseaux de communication.

Néanmoins, les conséquences liées à ces risques sont limitées par la multiplicité des sites d'impression (société IPS) et par des procédures de back up informatique et des mesures de sécurité informatique adaptées (Cf. SECTION II § 5, Sécurité informatique).

Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'assurance couvrant les pertes d'exploitation.

#### ▪ **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe, à taux variable.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable, une partie prépondérante de sa dette devant rester à taux fixe.

L'objectif poursuivi est de figer la dette à taux fixe ou de garantir un taux maximum pour le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des contrats swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties.

Ces swaps, avec comme sous-jacents les emprunts, sont éligibles à la comptabilité de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le groupe a recours ponctuellement à de la mobilisation de créances, qui constitue un financement à court terme à taux variable. Compte tenu des conditions de marché favorables et des fluctuations de cet encours au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas jugé opportun de transformer ce taux variable en taux fixe.

La mesure du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2012 est présentée dans la Note 26 de l'Annexe des Comptes consolidés.

#### ▪ **Risque de crédit**

L'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. Le nombre de clients du groupe étant très important (cf exposé du Risque de marché ci-dessus), il n'y a pas de risque majeur

lié à la solvabilité de l'un d'entre eux. Aucun client ne représente plus de 5% des créances clients consolidées.

Pour les contrats significatifs, le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

La politique du groupe est d'appliquer des conditions de paiement conformes aux conditions générales de vente. Toute dérogation à ces conditions est soumise à analyse de la santé financière du client concerné.

Un processus de relance automatisé pour les clients en retard de paiement est en place dans le Groupe pouvant aller jusqu'à un blocage des commandes.

De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et de procédures de recouvrement appropriées.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 8 de l'Annexe des Comptes consolidés.

#### ▪ **Risque de liquidité**

L'objectif du groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation d'emprunts bancaires, de contrat de mobilisation de créances et de contrats de location financement.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires, les dépôts à vue et les dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et présentent une maturité inférieure à 3 mois.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers des ratios suivants :

- taux global d'utilisation de la capacité de financement nette de la trésorerie disponible par le suivi du taux de gearing, soit l'endettement net sur les capitaux propres,
- du ratio de leverage, soit l'endettement net sur l'EBITDA (\*)

La mesure du risque de liquidité au 31 décembre 2012 est présentée dans la Note 26 de l'Annexe des Comptes consolidés.

(\*) EBITDA : *Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization.*

#### ▪ **Risque de délit d'initié**

Une information est considérée comme privilégiée lorsqu'elle est susceptible, si elle était rendue publique, d'être utilisée par un investisseur et d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action ou de tout autre instrument financier lié. L'information cesse d'être privilégiée lorsqu'elle est rendue publique.

Le Groupe gère le risque lié aux initiés en mettant à jour une liste nominative des personnes «initiées», dirigeants, mandataires, salariés ou tiers ayant accès à des informations privilégiées le concernant, laquelle liste est transmise trimestriellement à l'AMF.



Conformément aux recommandations de l'AMF, la Direction financière Groupe a instauré des périodes dites de « fenêtres négatives » durant lesquelles il est interdit à ces personnes :

- de communiquer toute information privilégiée dont ils sont détenteurs, en dehors des personnes également initiées et du cadre normal de leur travail,
- d'effectuer des transactions sur les titres Spir (achat/vente d'actions, exercice de stock-options),
- de recommander à des personnes l'achat ou la cession de titres Spir.

Ces « fenêtres négatives » sont les suivantes :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels (Résultats),
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle (Chiffre d'affaires),
- en cas d'opérations financières susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse ou de l'existence d'une information privilégiée sur l'activité de la société.

La Direction financière Groupe a formalisé une procédure préventive aux manquements d'initiés qui précise les mesures permanentes de protection des informations privilégiées et les modalités de déclaration des transactions boursières sur les titres Spir des personnes initiées.

## 5. Traitement de l'information financière et comptable

### ▪ Organisation et acteurs

Le traitement de l'information financière et comptable est uniformisé pour l'ensemble du Groupe :

Il existe une Direction financière Groupe, basée à Aix-en-Provence, qui centralise l'information financière et comptable des filiales et est rattachée au Secrétaire Général.

Elle est composée notamment d'une Direction Comptable et Fiscale, d'une Direction du Contrôle de gestion, d'un service Trésorerie et Financement, d'une Direction Administration des Ventes et d'un service Contrôle interne.

Ses principales missions sont :

- la production des comptes sociaux de la holding et des filiales opérationnelles à l'exception de deux entités pour lesquelles elle supervise les comptes sociaux (voir § supra) ;
- la production des comptes consolidés et des informations nécessaires à la communication financière du Groupe, dans le respect des délais et des obligations légales ou de marché ;
- l'uniformité des méthodes, procédures et référentiels utilisés pour chaque entité du Groupe ;
- les études et analyses de gestion ;
- le pilotage du processus budgétaire et prévisionnel (forecast) et l'actualisation des business plan des filiales opérationnelles ;
- la production du reporting mensuel de gestion Groupe, du reporting de gestion pour les filiales opérationnelles à l'exception de deux entités pour lesquelles elle supervise ce reporting (voir § supra) ;
- la gestion de trésorerie en termes de placements et d'instruments financiers et la mise en place de financements adaptés ;
- la facturation et l'encaissement des créances clients ;

- la mise en place de la fonction contrôle interne et du plan d'audit interne, allant de l'identification des risques à la mise en place des actions correctives ;
- la production des déclarations fiscales de la holding et des filiales opérationnelles à l'exception de deux entités pour lesquelles elle supervise ces déclarations (voir § supra) ;
- le suivi des contrôles fiscaux et l'accompagnement à la gestion des contrôles sociaux des entités du Groupe, en collaboration avec les départements des ressources humaines et juridiques du Groupe.

Par ailleurs, il existe deux Directions financières non centralisées (pôle Carboat localisé à Paris et pôle Imprimeries localisé à Chateaufort) et qui sont rattachées fonctionnellement à la Direction financière Groupe.

Ces Directions sont composées d'équipes comptables et de gestion propres aux filiales, qui sont en charge de produire l'information comptable et financière et de produire les déclarations fiscales au niveau de chaque entité, les états de reporting mensuels en cohérence avec la comptabilité, et d'apporter le support aux opérationnels pour l'élaboration budgétaire.

#### ▪ Procédures mises en place

##### Reporting de gestion

L'organisation décrite ci-dessus permet un reporting régulier, à savoir :

- un reporting hebdomadaire du chiffre d'affaires pour chacun des 500 centres de profit ;
- un reporting mensuel s'appuyant sur les données réelles : facturations, frais de personnel, coûts de fabrication. Chaque centre de profit a son compte de résultat qui est contrôlé avec un budget et qui permet notamment de déterminer l'un des éléments de la rémunération du responsable du centre de profit ;
- la consolidation mensuelle des activités permet un pilotage par rapport aux éléments budgétaires consolidés.

##### Processus budgétaire

Le processus budgétaire est piloté par la Direction du contrôle de gestion Groupe et appliqué à l'ensemble des entités du groupe Spir Communication.

Les principales étapes sont les suivantes :

- septembre : émission de la lettre de cadrage validée par le Président Directeur Général. Cette lettre de cadrage précise les objectifs généraux et les principales lignes directrices à l'attention des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles ;
- octobre : élaboration du budget pour l'année suivante par les filiales ;
- novembre : présentation au Président Directeur Général et à la Direction financière groupe des budgets des filiales par la Direction Générale de l'entité ;
- décembre : présentation au Conseil d'administration des budgets des filiales et du budget consolidé par le Président Directeur Général ;

- mai et septembre : élaboration de 2 re-prévisions basées sur les résultats à date (forecast 1 et forecast 2)

### **Processus de suivi de trésorerie**

Le suivi et l'analyse de la trésorerie sont centralisés au sein de le service Trésorerie et Financement.

La récupération centralisée des soldes bancaires par télétransmission permet d'obtenir une information immédiate et fiable sur la situation de trésorerie journalière.

Une centralisation de trésorerie quotidienne a été mise en place sur la société Spir grâce à un équilibrage des comptes bancaires des différentes entités du Groupe (cash pooling).

L'interface de communication bancaire se fait sous protocole EBICS.

La Direction financière groupe présente mensuellement à la Direction Générale :

- la situation de trésorerie consolidée et un budget prévisionnel sur 12 mois ;
- les évolutions des ratios de dette.

### **▪ Etablissement des comptes consolidés et autres publications légales**

#### **Référentiel comptable IFRS**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables et internationales (IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à la date de clôture, avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice précédent établis selon les mêmes normes.

Les principes IFRS retenus sont formellement validés par la Direction Générale, par les Commissaires aux Comptes et portés à la connaissance du Comité d'audit et du Conseil d'administration.

#### **Processus d'établissement des comptes consolidés annuels et semestriels**

Pour l'élaboration des comptes consolidés statutaires et semestriels, le Groupe utilise le logiciel Magnitude.

L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux du processus d'élaboration des comptes, régi par des procédures normées.

Dès le mois de novembre, la Direction Comptable et Fiscale élabore le calendrier et les tâches à effectuer par les équipes comptables et financières en charge des entités du Groupe pour les besoins de la clôture annuelle à venir.

Ce processus permet d'anticiper les évolutions réglementaires et les risques éventuels pouvant affecter le processus d'établissement des comptes.

Après avoir été audités par les Commissaires aux Comptes, les états financiers produits par chaque équipe comptable pour les filiales sont intégrés pour consolidation.

Conformément à la législation, suite aux travaux et à la validation des Commissaires aux Comptes, les comptes consolidés sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil d'administration par la Direction générale, dans les trois mois de la clôture de l'exercice et dans les deux mois s'agissant

des comptes semestriels, en présence des Commissaires aux Comptes, pour examen et contrôle puis publication.

### **Autres publications légales :**

Le chiffre d'affaires externe est extrait des systèmes comptables des entités du groupe tous les trimestres.

Il est consolidé et retraité par la Direction Comptable et Fiscale Groupe afin de communiquer une information par secteur d'activité regroupant une ou plusieurs entités.

Cette présentation est identique à celle incluse dans la Note 18 relative aux informations sectorielles dans l'Annexe des Comptes consolidés annuelle et semestrielle.

#### **▪ Gestion de l'information financière et comptable publiée**

Outre le Président Directeur Général, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier sur le marché. Il s'agit du Directeur financier Groupe et du Secrétaire général.

La Direction financière Groupe élabore à destination du Conseil d'administration :

- les synthèses d'activité du Groupe et de ses filiales ;
- les rapports financiers semestriel et annuel incluant le rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration ;
- les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel et les résultats semestriels et annuels ;
- les communiqués de presse sur l'activité ;
- les présentations semestrielles et annuelles pour les analystes financiers et investisseurs (SFAF).

Chaque support de communication fait l'objet d'une validation par la Direction Générale.

Les rapports financiers du groupe Spir Communication sont déposés auprès de l'AMF conformément à son règlement général.

Préalablement, les documents font l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et comptable avec les informations financières historiques, ainsi qu'à une lecture d'ensemble desdits documents.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des acteurs du marché financier, les différents supports de communication empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les rapports financiers sont mis en ligne directement au moment de leur publication sur le site internet du groupe : [www.spir.fr](http://www.spir.fr) ;
- les communiqués financiers et communiqués de presse sont diffusés à l'AMF, à une plateforme de diffusion vers le marché et sur le site internet du Groupe ;
- les slides show SFAF sont mises en ligne sur le site internet du Groupe.

#### **▪ Le système d'information**

### **Outils de gestion, de comptabilité et de trésorerie**

Le reporting de gestion est fourni par le logiciel SAP BW qui est l'outil décisionnel de SAP.

Le budget est construit dans l'outil BPC de SAP (Business Planning & Consolidation) qui est un outil collaboratif de planification budgétaire, en lien avec les données de SAP.

Ces outils sont gérés par un administrateur de base de données dédié à la maintenance technique et par le Contrôle de gestion Groupe, qui paramètre les processus de reporting et budgétisation.

Les comptabilités des entités du Groupe sont tenues dans SAP FI, y compris pour la filiale Suisse du groupe, mais à l'exclusion du pôle Carboat qui utilise le logiciel QUALIAC.

### **Sécurité informatique**

Ayant un système informatique de type centralisé, le Groupe s'est organisé pour minimiser les risques qui en découlent :

- le système informatique central, situé au siège d'Aix-en-Provence, est réparti dans deux salles informatiques éloignées de 100 mètres ;
- les sites web grand public fonctionnent en mode actif-actif dans 2 data-centers éloignés afin d'assurer une disponibilité maximum ;
- les progiciels utilisés sont le plus souvent des références dans leur domaine ;
- les technologies de virtualisation des équipements renforcent la tolérance aux pannes ;
- des sécurités d'accès physiques aux salles informatiques ainsi que des sécurités logiques pour l'accès aux programmes et aux données sont en place ;
- l'ensemble des systèmes informatiques est supervisé 24h sur 24 - 7 jours sur 7 ;
- les sauvegardes quotidiennes sont externalisées chez un prestataire externe ;
- les liaisons réseaux Intranet et Web critiques sont doublées ;
- les infrastructures informatiques de la filiale d'imprimerie sont réparties sur plusieurs sites avec des possibilités de reprise d'activité inter-sites.

## **6. Travaux réalisés en 2012 et planifiés pour les exercices suivants**

Les missions d'audit validées par le Comité d'audit du 12 février 2012 ont été réalisées et se présentent selon deux volets :

### **▪ Volet contrôle interne comptable et financier**

Cet axe regroupe les travaux réalisés en lien avec la production d'une information financière fiable et sécurisée.

- La lettre de recommandations des Commissaires aux Comptes a été revue en profondeur sur les domaines comptables, financiers et systèmes d'information afin de partager et d'adresser les points d'audit aux différents services concernés ;
- Un audit de processus du système d'information de la paie a été mené et le plan d'action correctif s'échelonne sur les années 2012 et 2013 ;
- Un audit du processus achats a été engagé en fin d'année 2012 et se finalisera en 2013.

## ▪ Volet gestion des risques entreprise

Les travaux réalisés sous ce volet en 2012 concernent le suivi des plans d'action dans le cadre de l'amélioration de la politique sociale en prévention des risques sociaux sur la filiale distribution, le pilotage du projet d'industrialisation au sein de cette même filiale, l'amélioration de la gestion du risque de délit d'initiés et un audit des capacités d'innovation du Groupe.

En 2013, le Groupe va poursuivre sa démarche de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne formalisé, avec notamment la poursuite du déploiement des plans d'action liés aux audits déjà réalisés aussi bien par les Commissaires aux Comptes qu'en interne.

Comme indiqué à la section II point 4, le Groupe souhaite également mettre à jour sa cartographie des risques, en réactualisant, réévaluant et hiérarchisant les risques identifiés les années précédentes, en intégrant les nouveaux risques pouvant peser sur l'atteinte de ses objectifs à moyen terme, et en inscrivant la gestion des plans d'action dans le cycle de management de l'entreprise.

Enfin, un des engagements du groupe Spir Communication est de bâtir une Charte Déontologique qui devrait être mise en place en 2013.

Aix-en-Provence, le 3 avril 2013

Louis Echelard

Président du Conseil d'administration



# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPIR COMMUNICATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Spir Communication et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Rennes, le 26 avril 2013

Vincent Broyé

KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 26 avril 2013

Anis Nassif

ERNST & YOUNG ET AUTRES

## RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN MATIERE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 al. 1 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société, les sociétés qui lui sont liées et les sociétés qu'elles contrôlent au sens de l'article L. 233-26 dudit Code au cours de l'exercice 2012, à tout ou partie des mandataires sociaux,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2012 par le ou les mandataires sociaux concernés en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées ci-dessus,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2012, par la société et les sociétés et groupement qui lui sont liés à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant bénéficié des 10 plus importantes attributions,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2012 en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés susvisées par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant procédé aux 10 plus important(e)s souscriptions ou achats,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, au cours de l'exercice 2012, par la société et les sociétés qui lui sont liées à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

### I – OPTIONS ATTRIBUEES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 :

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2012.

### II – OPTIONS LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 :

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2012.

Le conseil d'administration

Le 3 avril 2013

## RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice 2012, ont été attribuées gratuitement à tout ou partie des mandataires sociaux de la société, par cette dernière ou par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code susvisé ou encore par les sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 dudit Code,
- du nombre et de la valeur des actions, qui au cours de l'exercice 2012, ont été attribuées gratuitement, par la société et par les sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé,
- du nombre et de la valeur des actions, qui au cours de l'exercice 2012, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

Dans ce cadre, nous vous précisons qu'aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à créer n'a été réalisée au cours de l'exercice 2012.

Le conseil d'administration

Le 3 avril 2013

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

*Convention de cession de titres avec la société Médiacontact :*

- Personne concernée : Louis Echelard
- Nature et objet :

En date du 2 janvier 2012, la société Spir Communication a cédé 20 % de ses actions dans la société Média Courtage à la société Médiacontact, soit 400 actions pour un montant total de 40.000 euros correspondant à la valeur nominale des actions.

Nous vous précisons que lors de sa réunion du 23 mai 2012, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

*Convention de cession de promesses unilatérales d'achat et de vente avec la société Médiacontact :*

- Personne concernée : Louis Echelard
- Nature et objet :

En date 6 juin 2012, la société Spir Communication a cédé à la société Médiacontact les trois promesses unilatérales d'achat et les trois promesses unilatérales de vente qu'elle avait signées avec les trois fondateurs de la société Média Courtage Arnaud Giraudon, Isabelle Oudt et Basile Treanton le 28 juillet 2010.

Nous vous précisons que lors de sa réunion du 19 décembre 2012, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

**Sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

*Convention de garantie avec la société Imprimerie IPS SAS :*

- Personne concernée : Louis Echelard
- Nature et objet :

Garantie de paiement des loyers de crédit-bail dus par la société Imprimerie IPS à la société CIC. L'engagement pour 2012 s'élève à € 6 412 796,44.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 2007.

*Convention de garantie avec la société Adrexo SAS :*

- Personne concernée : Louis Echelard
- Nature et objet :

Spir s'est portée caution de sa filiale, la société Adrexo d'un emprunt bancaire de 9 millions d'euros auprès de la Société Générale sur une période de 5 ans à des conditions prévoyant un taux d'intérêt variable EUROBOR 1 mois + 0.70 perçu mensuellement d'avance, amortissable en 5 annuités de capital de € 1 800 000 auxquels s'ajoutent commissions et indemnité de résiliation anticipée. Cet emprunt a été souscrit pour le financement de l'acquisition de 2.128 actions du capital de la société Adrexo Sud-Ouest à la société S3G.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2008.

*Convention de garantie avec les sociétés Régicom et Concept Multimedia*

- Personne concernée : Louis Echelard
- Nature et objet :

Spir s'est portée caution le 20 octobre 2010 de ses filiales, la société Régicom et la société Concept Multimédia pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3.000.000 euros auprès de la Société Ald Automotive France. Ce cautionnement est délivré sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 20 octobre 2010.

Les Commissaires aux Comptes :

Rennes, le 26 avril 2013

Vincent Broyé

KPMG AUDIT

Département de KPMG SA

Nice, le 26 avril 2013

Anis Nassif

ERNST & YOUNG ET AUTRES

## LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRE SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance « la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice ».

### **Monsieur Louis Echelard exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Président-Directeur Général et Administrateur de Spir Communication SA,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Adrexo SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Advertising Productions SAS,
- Président de Carboatmedia Holding SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Car&Boat Media SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Concept Multimedia SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence des Imprimeries IPS SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Regicom SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Spir Medias 1 SAS,
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Spir Medias 2 SAS,
- Directeur Général de la société civile SIPA,
- Vice-Président, Directeur Général délégué et administrateur de la SA Ouest-France,
- Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge,
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil de Surveillance de la SAS Publihebdo,
- Représentant de la SA Ouest-France au Conseil de Surveillance de la SA Com Quotidiens,
- Administrateur de la SA Société d'Éditions de la Résistance de la Presse de l'Ouest (SERPO),
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'administration de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest,
- Directeur Général délégué de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest jusqu'au 11 mai 2012,
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'administration de la Société Cherbourgeoise d'Éditions,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Ouest-France Multimédia,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Société des Éditions de Normandie Ouest,
- Représentant de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest au Conseil d'administration de la SA Le Maine Libre depuis le 9 mars 2012.

### **Monsieur Gérard Becue (décédé le 6 mars 2013) exerçait à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Administrateur de Sofiouest SA,
- Administrateur A.C.O. 24 H du Mans.



**Monsieur Georges Coudray exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Vice Président et administrateur de la Sofiouest SA,
- Administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel jusqu'au 14 novembre 2012,
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne,
- Président Honoraire du Crédit Mutuel Arkéa et du Crédit Mutuel de Bretagne,
- Représentant permanent de CEOI-BIE au Conseil d'administration de la BPE,
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration CEOI-BIE,
- Administrateur de Suravenir Assurances,
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Paramé,
- Président d'Ark'Ensol,
- Membre du Conseil de Surveillance d'Infolis,
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkea Crédit Bail,
- Cogérant de la SCS Prepart à compter du 12 décembre 2012,
- Administrateur de Leasecom Group.

**Madame Arielle Dinard exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Président du Directoire de la société SA Com Quotidiens.
- Présidente de la SAS Editions du Guide et Services Multimédia.

**Monsieur François Régis Hutin exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Président-Directeur Général et administrateur de Ouest-France SA,
- Président de Sofiouest SA jusqu'au 11 septembre 2012,
- Président Directeur Général de Sofiouest SA depuis le 11 septembre 2012,
- Administrateur de Sofiouest SA,
- Représentant de Sofiouest SA au Conseil d'administration de Spir Communication SA depuis le 11 septembre 2012,
- Représentant de Sofiouest SA à la Présidence de SERNAS SAS depuis le 11 septembre 2012,
- Représentant de Ouest-France SA au Conseil de Surveillance de CFPP SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de Publihebdo SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de Ouest-France Multimédia SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société des Editions de Normandie (SEN OUEST) SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de Edilarge SA,
- Administrateur de la Société Des Publications Du Courrier De L'ouest,
- Cogérant de Precom SARL,
- Cogérant de Prepart SCS,
- Cogérant de la société civile SIPA,
- Cogérant de la Société Civile SPGO (Société de Participation Grand-Ouest),
- Représentant de SIPA au Conseil d'administration de la SA Le Maine Libre,
- Représentant de SIPA au Conseil d'administration de la Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO),
- Censeur de la SA Société Cherbourgeoise d'Éditions,
- Censeur de la SA Com Quotidiens,
- Président du Groupement des Grands Régionaux depuis le 12 juin 2012.

**Monsieur François-Xavier Hutin exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Président du Conseil de Surveillance de Edilarge SA,
- Administrateur de Ouest-France SA,
- Administrateur de Sofiouest SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de Infomer SA,
- Gérant de la SCI de la Bellangerais,

- Gérant de la SCI Le Plessis,
- Administrateur de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest,
- Administrateur de la SA Le Maine Libre,
- Administrateur de la Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO).

**Monsieur Patrice Hutin exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Administrateur de Sofiouest SA,
- Président de Exponentiel SAS,
- Président de la holding Alice,
- Président de la holding Maurice.

**Monsieur Paul Museux exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Administrateur de Sofiouest SA,
- Cogérant de SCS Prepart jusqu'au 12 décembre 2012,
- Membre du Conseil de Surveillance de SA Edilarge,
- Président de SAS Saint Honoré,
- Membre au Conseil de Surveillance de SAS Publihebdos,
- Administrateur de la société des Publications du Courrier de l'Ouest jusqu'au 8 mars 2012,
- Représentant de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest au Conseil d'Administration de la SA Le Maine Libre jusqu'au 8 mars 2012,
- Représentant de la SA Sofiouest au Conseil d'administration de la SA Société Cherbourgeoise d'Éditions.

**La SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT DANS LA COMMUNICATION (SOFIOUEST) exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA, représentée par Gilles Moutel jusqu'au 11 septembre 2012 puis par François Régis Hutin à compter du 11 septembre 2012,
- Président de Sernas SAS, représentée par Gilles Moutel jusqu'au 11 septembre 2012 puis par François Régis Hutin à compter du 11 septembre 2012.

**Monsieur Philippe Toulemonde exerce à la date du 31 décembre 2012 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA,
- Directeur Général délégué de la SA Ouest-France,
- Cogérant de la SARL Precom,
- Gérant de la SARL Nantes Medias,
- Gérant de la SARL Frequence Ile,
- Gérant de la SARL Demo Fm,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Publihebdos,
- Gérant de la société civile Maville Sc,
- Président du Conseil de Surveillance de la SA Infomer,
- Président du Conseil de Surveillance et Administrateur de la SA Com Quotidiens,
- Administrateur de la société des Publications du Courrier de l'Ouest,
- Administrateur de la SA Le Maine Libre,
- Directeur Général délégué de la Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO) jusqu'au 11 mai 2012,
- Administrateur de la Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO),
- Membre du Conseil de Surveillance de Ouest-France Multimedia SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de la société des Éditions de Normandie Ouest (SEN OUEST) SAS,
- Président de Ouest Plus Service SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de ZCOMME SAS,
- Président de la SAS ONLY YOU depuis le 31 janvier 2012,
- Gérant de l'EURL OCBS (Océane Communication Bretagne Sud) depuis le 16 mars 2012.

**Monsieur Henri Tracou exerce à la date du 31 décembre 2012 le mandat d'administrateur de Spir Communication SA.**

**Afin d'être le plus complet et le plus transparent, il est précisé que :**

**Monsieur Gilles MOUTEL exerçait à la fin de son mandat au sein de Spir Communication soit à la date du 11 septembre 2012 les mandats de :**

- Représentant de Sofiouest au Conseil d'administration de Spir Communication SA jusqu'au 11 septembre 2012,
- Directeur Général de SA Sofiouest jusqu'au 11 septembre 2012,
- Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS jusqu'au 26 juin 2012,
- Représentant de Sofiouest à la Présidence de Sernas SAS jusqu'au 11 septembre 2012,
- Administrateur de Domplus SAS
- Gérant de SARL SGIF (jusqu'au 27 septembre 2012),
- Gérant de la SCI SOCIMMO (jusqu'au 27 septembre 2012),
- Gérant de la SCI Rue d'Alger (jusqu'au 27 septembre 2012).

## **RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'AUTORISATION DONNEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2012 D'ACQUERIR DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce, le conseil d'administration rend compte chaque année de la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme que vous avez autorisé, par un rapport spécial qui précise notamment les affectations des actions achetées, le volume des actions achetées et vendues pour chaque objectif et les éventuelles allocations à d'autres objectifs.

Le présent rapport a donc trait au programme de rachat d'actions autorisé par votre assemblée générale mixte du 23 mai 2012.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10% du capital social et ce afin de :

- réguler le cours de l'action ;
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions ;
- financer des opérations de croissance.

Cependant l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 a décidé que les acquisitions d'actions pourraient être effectuées uniquement avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- financer des opérations de croissance externe, en respectant le plafond légal de 5% du capital social.

Ladite assemblée a autorisé le conseil d'administration à acheter des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social à la date du 23 mai 2012, soit 499 632 actions.

En outre, il est précisé, que les achats ou cessions de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres, ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne peut excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 15 euros par action (sauf éventuelles opérations sur le capital de la société).

L'autorisation a été donnée pour dix-huit mois.

Le conseil d'administration a utilisé au cours de l'exercice 2012 cette autorisation d'opérer en bourse sur le titre, pour effectuer les opérations suivantes :

- La société a acheté 114 700 actions au cours moyen de 20,35 euros.
- La société a vendu 110 061 actions au cours moyen de 20,54 euros.
- Le montant des frais de négociation afférents à ces opérations s'est élevé à 24 350,13 euros hors taxes.
- Un contrat de liquidité est en cours avec une société de bourse. Dans ce cadre, au 31 décembre 2012, la société possédait 11 353 actions Spir Communication de valeur nominale 4 euros, dont le prix de revient s'élevait à 21,24 euros.
- Par ailleurs, la société détient 151 444 actions Spir Communication, soit 2,42 % du capital social, de valeur nominale 4 euros, dont le prix de revient s'élève à 21,24 euros pour couvrir les plans d'options d'achat d'actions en cours de validité ou futurs.

Nous continuerons à mettre en place chaque fois que cela s'avère opportun des opérations de rachat d'actions dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 et ceci jusqu'à expiration de sa validité soit le 22 novembre 2013 sauf renouvellement de cette autorisation.

Le conseil d'administration

Le 3 avril 2013

**RAPPORT VISANT A SOLLICITER L'AUTORISATION A CONFERER  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OBTENIR  
L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 22 MAI 2013 D'ACQUERIR DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF et à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le présent document a pour objectif de donner une complète information du descriptif du programme de rachat d'actions envisagé.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10% du capital social et ce afin de :

- réguler le cours de l'action,
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions,
- financer des opérations de croissance.

C'est pourquoi nous sollicitons de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 le renouvellement de l'autorisation pour que le conseil puisse procéder à des acquisitions d'actions ayant les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'achat d'actions pour conservation et utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5% du capital social.

Ladite assemblée pourrait autoriser le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social à la date du 22 mai 2013, soit 499 632 actions (étant précisé que, si les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8% correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation).

En outre, les achats ou cessions de ces actions pourraient être effectués par tous moyens et de toutes manières, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pourrait excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente ne pourrait être inférieur à 15 euros par action (sauf éventuelles opérations financières sur le capital de la société, auquel cas le prix d'achat serait ajusté afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action).

A titre indicatif, le montant maximal susceptible d'être affecté aux rachats d'actions au titre du présent programme serait fixé à 49.963.200 euros.

La présente autorisation serait donnée pour dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée, et priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 dans sa onzième résolution.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre l'autorisation que vous voudrez bien lui octroyer, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de ladite autorisation.

Le conseil d'administration

Le 3 avril 2013

**RAPPORT VISANT A SOLLICITER L'AUTORISATION A CONFERER  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE CONSENTIR  
DES PLANS D'OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS ET/OU DES PLANS  
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET/OU DES PLANS  
D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte à l'effet d'autoriser le conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants et des cadres supérieurs des sociétés du groupe, des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites, étant précisé que ces autorisations seraient consenties pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée générale du 22 mai 2013.

L'attribution d'options de souscription d'actions et/ou options d'achat d'actions ne devant pas bénéficier à l'ensemble des salariés, il est rappelé qu'il existe dans la société Spir Communication un accord de participation groupe dérogatoire répondant à l'exigence d'un dispositif d'association des salariés aux performances de l'entreprise.

Les trois types de plans envisagés devront soumettre l'octroi des options ou les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seraient décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération.

Il est également proposé de décider que la valorisation des options ou des actions ne devra pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social, et qu'à ce titre le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne devra pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25 % (compte tenu tant des plans d'achat d'actions ou de souscription d'actions ou des attributions gratuites d'actions qui seraient mis en place dans le cadre des présentes autorisations qui vous sont demandées d'octroyer au conseil d'administration).

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe.

La mise en place des futurs plans sera au préalable débattue au sein du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations qui définira la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

**S'agissant plus particulièrement des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions :**

Le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce autorisant une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, et conformément aux recommandations publiées le 6 octobre 2008 par l'AFEP-MEDEF qui prévoient notamment la suppression de la décote, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires ne pourra



être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les actions seront consenties.

En outre, aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le nombre total des options d'achat ou de souscription d'actions serait limité à 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer lesdites options et compte tenu des options et attributions déjà consenties en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2012 et des attributions qui seront éventuellement consenties en vertu du point 2. ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons par ailleurs de fixer la période de levée des options à quatre ans, à compter de la date d'attribution aux bénéficiaires et au plus tard dans un délai de huit ans à compter du jour où elles leur seront consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée des options.

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de commerce, le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées et pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration le soin de décider des mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties, notamment si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'adoption de la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions nouvelles, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option ou des attributions gratuites d'actions nouvelles.

Enfin, à l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription et de leur levée et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 6 octobre 2008 publiées par l'AFEP et le MEDEF.

### **S'agissant plus particulièrement des plans d'attribution gratuite d'actions**

Le nombre total des actions attribuées gratuitement serait limité à 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer lesdites actions et compte tenu des options et attributions déjà consenties en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2012 et des options qui seraient éventuellement consenties en vertu du point 1. ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons de (i) décider que l'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration et (ii) de fixer à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires. Il est précisé que l'attribution portera sur des actions existantes qui devront être acquises par la société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions dont l'autorisation a été sollicitée aux termes de la dixième résolution ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

Enfin, à l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces attributions tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 6 octobre 2008 publiées par l'AFEP et le MEDEF, étant précisé que le conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant, la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

\* \* \* \* \*

Nous allons vous donner lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions soumises à vos suffrages et donner tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'en assurer la bonne exécution.

Le conseil d'administration

Le 3 avril 2013



Spir Communication  
Europarc de Pichaury – Bâtiment D5  
1330, avenue Guilibert de la Lauzière  
BP 30460  
13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3  
T : +33 4 42 33 65 00  
[www.spir.fr](http://www.spir.fr)

Société Anonyme au capital de 24 981 644 euros  
RCS Aix-en-Provence 317 082 675 - APE 221 C